CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2011





La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 40 États membres, elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des droits de l'homme et de développement de la démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), alors dénommée « Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe », puis « Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe », a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 40 États membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui « aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques ».

En cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs : éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel, et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'Institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2011 d'un capital souscrit de 5 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, plus de 30 milliards d'euros de prêts.

NOTATION

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la notation AAA auprès des trois agences : Moody's (Aaa, perspective stable, 8 septembre 2011) ; Standard & Poor's (AAA, perspective négative, 18 janvier 2012) ; Fitch Ratings (AAA, sous surveillance négative, 19 décembre 2011).

GOUVERNANCE

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. Son Président est M. Raphaël ALOMAR, élu le 10 juin 2011.

- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. l'Ambassadeur Joseph LICARI, élu le 10 juin 2011.

- Le Gouverneur, M. Rolf WENZEL élu le 8 avril 2011. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué, M. Apolonio RUIZ-LIGERO, réélu Vice-Gouverneur le 10 juin 2011, et par deux Vice-Gouverneurs, M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu le 27 novembre 2009, et M. Imre TARAFÁS, élu le 30 mars 2007.

- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.


Islande
Suède
Norvège
Danemark
Irlande
Pays-Bas
Pologne
Allemagne
Belgique
Luxembourg
République tchèque
Liechtenstein
République
France
Suisse
Hongrie
Slovénie
Croatie
Italie
Bosnie-
Herzégovine
Saint-Marin
Monténégro
Portugal
Espagne
Saint-Siège
Malte

États membres de la Banque (année d'adhésion)

Albanie	1999	Hongrie	1998	Pays-Bas	1978
Allemagne	1956	Irlande	2004	Pologne	1998
Belgique	1956	Islande	1956	Portugal	1976
Bosnie-Herzégovine	2003	Italie	1956	République slovaque	1998
Bulgarie	1994	«l'ex-République yougoslave		République tchèque	1999
Chypre	1962	de Macédoine»	1997	Roumanie	1996
Croatie	1997	Lettonie	1998	Saint-Marin	1989
Danemark	1978	Liechtenstein	1976	Saint-Siège	1973
Espagne	1978	Lituanie	1996	Serbie	2004
Estonie	1998	Luxembourg	1956	Slovénie	1994
Finlande	1991	Malte	1973	Suède	1977
France	1956	Moldova	1998	Suisse	1974
Géorgie	2007	Monténégro	2007	Turquie	1956
Grèce	1956	Norvège	1978		



BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2011

Chiffres-clés

en millions d'euros	2011	2010	2009
Prêts décaissés dans l'année	1 855	1 782	1 806
Projets approuvés dans l'année	2 110	2 267	2 665
Engagements de financement signés dans l'année	1 798	2 311	2 050
Encours de prêts	12 075	11 988	12 198
Fonds propres (après affectation du résultat)	6 509	4 987	4 887
Capitaux propres (après affectation du résultat)	2 111	2 054	1 953
Total du bilan	26 083	24 721	22 731
Bénéfices	106,4	115,9	107,0
Compte Fiduciaire Sélectif			
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS	105,4	104,4	99,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	31,7	34,5	28,7


13


48


35


0.810 %
-0.130 %
0.120 %
0.020 %
-0.000 %
0.180 %
0.060 %
Change
187.780
-15.300
6.670
0.990
-0.040
2.110
1.220
BULGARI
CIR-COMP
UNICREDIT
ENI
FONDIARIA-SAI
GEOX
INTESA SANPAO
LOTTOMATICA
MEDIOBANCA
MONDADORI
PIRELLI & C
B P MILANO
36


41


50


49



sommaire

4 Composition des organes de la CEB

8 Organigramme

10 MESSAGE DU GOUVERNEUR

12 Sixième augmentation de capital

13 ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2011

13 PROJETS ET PRÊTS

13 I. Faits marquants en 2011

14 II. Modalités d'intervention

14 1. Lignes d'action sectorielle

14 2. Modalités de financement et de suivi

15 III. Activités projets et prêts en 2011

17 1. Renforcement de l'intégration sociale

25 2. Gestion de l'environnement

28 3. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

35 ÉVALUATION EX POST

36 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

36 I. Contexte économique en 2011

36 II. Portefeuilles de titres

37 III. Produits dérivés

37 IV. Financement de l'activité en 2011

37 1. Opérations d'emprunt

39 2. Évolution de la dette

39 V. Résultat et bilan

39 1. Évolution du résultat

40 2. Évolution du bilan

41 CONTRÔLE ET GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

41 I. Une fonction structurée et dynamique

41 1. Des départements dédiés

42 2. Des instances décisionnaires

42 3. Des instances de contrôle

43 II. Exposition aux risques

43 1. Risque de crédit

45 2. Risque de marché

46 3. Risque de liquidité

46 4. Risque opérationnel

46 III. Dispositif prudentiel

48 LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ

49 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

50 COMMUNICATION

53 ÉTATS FINANCIERS

55 États financiers

61 Notes annexes aux états financiers

96 Rapport de l'audit externe

98 Rapport du Comité de surveillance

99 Approbation des comptes par le Conseil d'administration

99 Approbation des comptes par le Conseil de direction

100 Bilan après affectation du résultat

3e couverture NOTES AU LECTEUR

Composition des organes de la Banque au 31 décembre 2011*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Raphaël ALOMAR Ancien Gouverneur de la CEB	**Présidents**	**Joseph LICARI** Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Aiga LIEPIŅA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe	**Vice-Présidents**	**Inta VASARAUDZE** Directrice, Département d'analyses économiques, Ministère des Finances **Zoran ĆIROVIĆ** *(depuis le 12 mars 2012)* Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Margarita GEGA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Albanie**	**Nezir HALDEDA** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana
Julius Georg LUY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Allemagne**	**Elke KALLENBACH** Chef de Division, Ministère des Finances, Berlin
Alain COOLS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Belgique**	**Franciscus GODTS** Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Zdenko MARTINOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bosnie-Herzégovine**	**Ljerka MARIĆ** Directrice, Direction de la Planification Économique, Conseil des Ministres, Sarajevo
Andrey TEHOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bulgarie**	**Jenya DINKOVA** Directrice, Direction des Institutions Financières Internationales et de la Coopération, Ministère des Finances, Sofia
Euripides EVRIVIADES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Theodora CONSTANTINIDOU** *(depuis le 1er février 2012)* Ambassadeur, Représentante Permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Chypre**	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Anica DJAMIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Croatie**	**Zdravko MARIĆ** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Zagreb **Boris LALOVAC** *(depuis 19 janvier 2012)* Vice-Ministre, Ministère des Finances, Zagreb
Karsten PETERSEN Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Copenhague	**Danemark**	**Thomas BØRNER** Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.

Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par le «Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement», au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI** ; Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Fernando ALVARGONZÁLEZ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Espagne**	**Carmen LAÍN** Sous-Directrice pour les Institutions Financières Européennes, Ministère de l'Économie et des Finances, Madrid
Gea RENNEL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Estonie**	**Martin PÕDER** Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Pekka HYVÖNEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Finlande**	**Kristina SARJO** Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
Laurent DOMINATI Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**France**	**Christophe BORIES** Chef du bureau, Relations bilatérales et instruments financiers européens, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Mamuka JGENTI Ambassadeur, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Géorgie**	**Konstantine KINTSURASHVILI** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi
Athanasios DENDOULIS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Grèce**	**Paraskevi PROTOPAPPA** *(suppléante)* Directrice, Département des Organisations Financières Internationales, Ministère de l'Économie et des Finances, Athènes
Judit JÓZSEF Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Ferenc ROBÁK** *(depuis le 9 janvier 2012)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hongrie**	**Endre TÖRÖK** *(suppléant)* Chef de Service, Département des Finances Internationales, Ministère de l'Économie Nationale, Budapest
Peter GUNNING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Irlande**	**Niamh CAMPBELL** Directrice, Département des Finances, Dublin
Berglind ÁSGEIRSDÓTTIR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Paris	**Islande**	**Jón Baldvin HANNIBALSSON** Ancien Ministre des Finances, des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, Reykjavik
Sergio BUSETTO Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Italie**	**Bruno MANGIATORDI** Directeur Général, Direction VI du Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Dragica ZAFIROVSKA Chargé d'Affaires a.i., Représentation Permanente de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**« l'ex-République yougoslave de Macédoine »**	**Natasa STOJMANOVSKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje
Aiga LIEPIŅA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lettonie**	**Inta VASARAUDZE** Directrice, Département d'analyses économiques, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein
Daniel OSPELT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Gediminas ŠERKŠNYS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	**Rolandas KRIŠČIŪNAS** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Vilnius
Ronald MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	**Arsène JACOBY** Conseiller de Direction 1ère classe, Ministère des Finances, Luxembourg
	Malte	**Albert GHIGO** Représentant Permanent Adjoint de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Tatiana PÂRVU Ambassadeur, Représentante Permanente de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldava**	**Victor BODIU** Ministre d'État, Chişinău
Ana VUKADINOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Monténégro**	**Nemanja PAVLIČIĆ** Ministre Adjoint en charge du Budget, Ministère des Finances, Podgorica
Petter F. WILLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	**Carola BJØRKLUND** Coordinatrice pour les Relations avec le Conseil de l'Europe, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
Ellen BERENDS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	**Jan HEIDSMA** Conseiller Ministère des Affaires Étrangères, La Haye
Urszula GACEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pologne**	**Jacek DOMINIK** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie
Paulo NEVES POCINHO Chargé d'affaires a.i., Représentation Permanente du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Luís Filipe CASTRO MENDES** *(depuis le 6 mars 2012)* Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	**Helder REIS** Directeur Général adjoint du Cabinet de Planification Stratégique, Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances et de l'Administration Publique, Lisbonne
Emil KUCHÁR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Lubica ERDELSKÁ** *(depuis le 1er février 2012)* Chargé d'Affaires a.i., Représentation Permanente de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République slovaque**	**Vladimir TVAROŠKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Bratislava
Tomáš BOČEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République tchèque**	**Petr PAVELEK** Directeur du Département de Gestion des actifs et de la dette, Ministère des Finances, Prague

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Stelian STOIAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Roumanie**	**Bogdan Alexandru DRĂGOI** Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest **Cristian Marius SPORIȘ** *(depuis le 29 février 2012)* Secrétaire d'État, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Barbara PARA Ambassadeur, Représentante Permanente de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Marin**	**Nicola CECCAROLI** Conseiller, Ministère des Finances, San Marino
Mgr Aldo GIORDANO Envoyé spécial du Saint-Siège, Observateur permanent auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Siège**	**Abbé Christian GOUYAUD** Attaché, Mission Permanente du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Dragana FILIPOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Serbie**	**Zoran ĆIROVIĆ** Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Damjan BERGANT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Slovénie**	**Martin ZDOVC** Sous-Secrétaire d'État, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Ljubljana
Carl-Henrik EHRENKRONA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suède**	**Eva HAGHANIPOUR** Directrice, Département International, Ministère des Finances, Stockholm
Charles-Edouard HELD Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suisse**	**Raymund FURRER** Chef de Secteur, Coopération multilatérale, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Rauf Engin SOYSAL Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Turquie**	**Evren DILEKLI** Directeur Général des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Rolf WENZEL

VICE-GOUVERNEURS

Apolonio RUIZ-LIGERO (Vice-Gouverneur Délégué)
Nunzio GUGLIELMINO
Imre TARAFÁS

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Lituanie : Darius MATUSEVIČIUS, Directeur du Service de méthodologie du contrôle financier et de l'audit interne, Ministère des Finances, Vilnius
Slovénie : Nataša PRAH, Directrice du Bureau de supervision du budget, Ljubljana
Turquie : Ali ACU, Conseiller Économique, Ambassade de Turquie, La Haye



L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Devant, à gauche : **Rolf WENZEL,** Gouverneur

Au premier rang, de gauche à droite : **Imre TARAFÁS,** Vice-Gouverneur ; **Apolonio RUIZ-LIGERO,** Vice-Gouverneur Délégué ; **Nunzio GUGLIELMINO,** Vice-Gouverneur

Second rang, de gauche à droite : **Martin WEIGAND,** Directeur de la Gestion des Risques ; **Arnaud VIOLETTE,** Directeur Central des Systèmes d'Information et du Contrôle ; **Roberto CACCIOLA,** Directeur des Conseillers Techniques ; **Thierry POIREL,** Directeur Général des Prêts ; **Maria Lucia ORISTANIO,** Directeur des Ressources Humaines ; **Jacques MIRANTE-PÉRÉ,** Directeur Financier ; **Rachel MEGHIR,** Directeur de l'Évaluation Ex Post ; **Jan DE BEL,** *General Counsel*

DIRECTION GÉNÉRALE DES PRÊTS

Thierry Poirel
Stephan Sellen, adj.

PRÉPARATION PROJETS-QUALITÉ

Théodore Ivanov

SUPPORT AUX OPÉRATIONS

Melanie Wieschollek-Lacroix

PROJETS

Cristian Tabacaru

DIRECTION DES CONSEILLERS TECHNIQUES

Roberto Cacciola

CONSEILLERS TECHNIQUES

Victor Agius

INFRASTRUCTURES ET PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

Barış Trak

LOGEMENTS ET RÉNOVATION URBAINE

Dorota Błażejewicz

SANTÉ ET ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Karina Quintar Ferrer

ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Yaël Duthilleul

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Anton Spierenburg

ENVIRONNEMENT

Sara de Pablos

INGÉNIERIE CIVILE

Isabelle Brun

PASSATION DES MARCHÉS

Kitty Villani-Haman

DIRECTION FINANCIÈRE

Jacques Mirante-Péré

TRÉSORERIE

FINANCEMENT

Arturo Seco Presencio

GESTION ACTIF-PASSIF

Isabelle Damez

MIDDLE-OFFICE

Alain Sayagh

BACK-OFFICE

Ioannis Velvitsanos

RESPONSABLES DE PAYS

Sylvie Anagnostopoulos : *Croatie, Chypre, Grèce, Malte*

Diana Cakule : *Estonie, Lettonie, Lituanie*

Valeriu Cosuleanu : *Roumanie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »*

Gyorgyi Kacsandi : *Hongrie*

Michael Lixenfeld : *Bulgarie, Danemark, Irlande, Liechtenstein, Slovénie, Suisse*

Rainer Lovato : *Allemagne, Italie, Portugal, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège*

Makedonka Mateska : *Moldova, Monténégro*

Christophe Mróz : *Pologne*

Vitomir Raguz : *Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie*

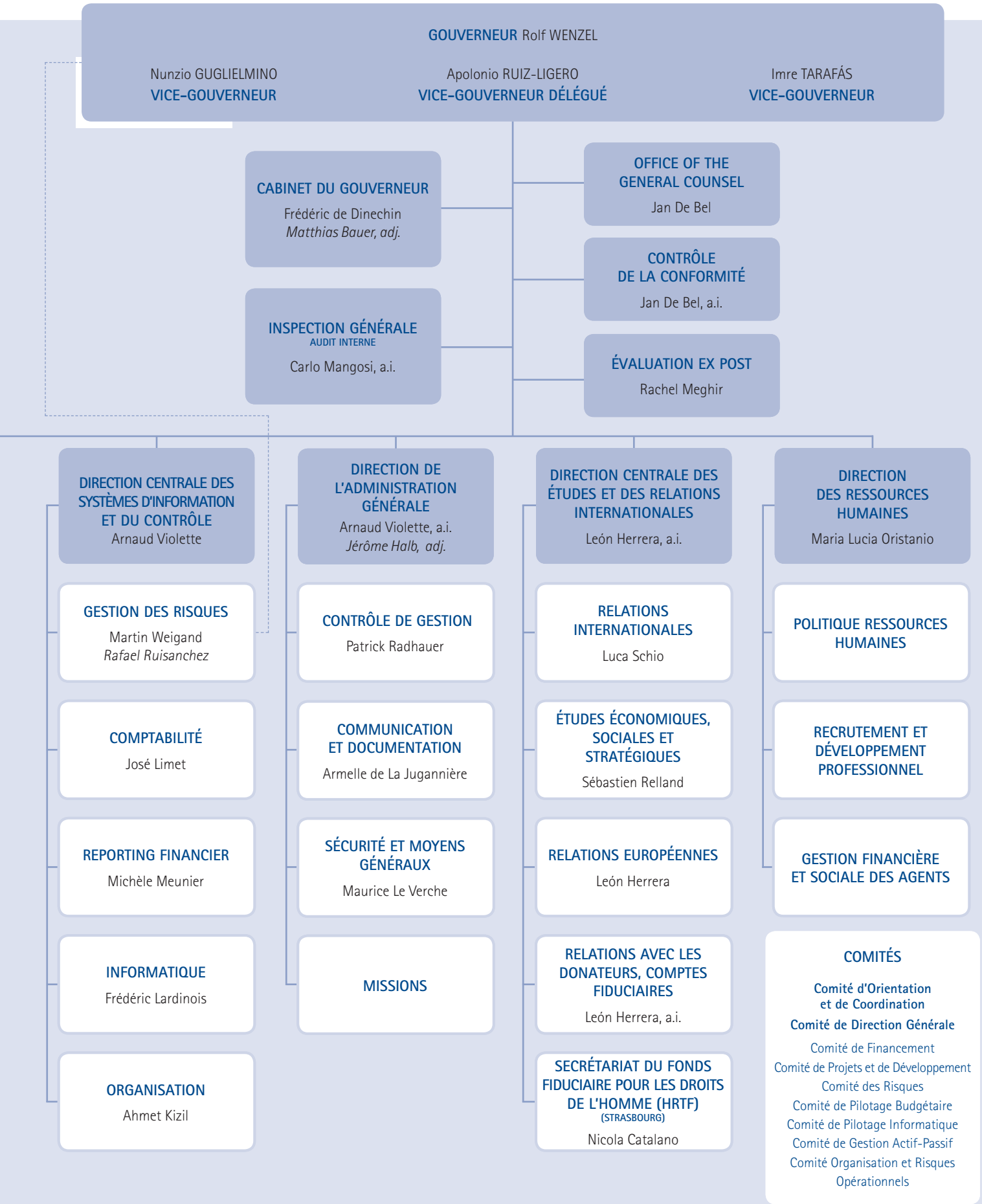
Holger Seifert : *Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, République slovaque*

Marja Seppälä : *Finlande, Islande, Norvège, Serbie, Suède*

Elif Timur : *Turquie*

Arnaud de Verdière : *Espagne, Serbie*

ORGANIGRAMME



Michael Roeskau a été nommé « Conseiller Spécial du Gouverneur ».



MESSAGE DU GOUVERNEUR

Malgré un environnement économique et financier difficile, les résultats pour 2011 ont continué à être robustes. En effet, même si les perspectives de croissance mondiale ont été révisées à la baisse au cours de l'année, la CEB a su tenir fermement le cap et atteindre les objectifs du Plan de Développement 2010-2014, en particulier en faveur de ses pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Et ce, tout en maintenant sa solidité financière.

Ceci a été rendu possible grâce au travail des équipes et du management de la CEB, sous la direction de mon prédécesseur, Raphaël Alomar, qui a exercé la fonction de Gouverneur pendant dix-huit ans. La Banque lui est largement redevable de la bonne réputation dont elle jouit sur les marchés financiers et auprès des États membres. Je me réjouis de travailler étroitement avec lui dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Président du Conseil de direction de la CEB.

Alignement sur les valeurs du Conseil de l'Europe, bonne gestion, solidité financière, vision proactive et travail d'équipe : telles sont, et resteront, les marques de fabrique de la CEB.

Au cours de cette deuxième année de mise en œuvre du Plan de Développement 2010-2014, les activités de la CEB peuvent se résumer comme suit : 34 projets approuvés, pour un montant total de € 2,11 milliards, dont 61% à destination des pays du groupe cible ; un stock de projets qui atteint € 5,27 milliards, dont deux tiers en faveur de ces pays du groupe cible.

L'intégration sociale a, cette fois encore, constitué la principale ligne d'action sectorielle de la Banque avec 56,6% des projets approuvés, pour un total de € 1,19 milliard. Gestion de l'environnement et infrastructures publiques à vocation sociale ont respectivement représenté 21,8% (€ 461 millions) et 21,6% (€ 456 millions) des projets approuvés en 2011.

Une politique de gestion des risques prudente et un niveau de liquidité approprié, étroitement lié à l'activité de prêts, ont permis à la Banque de maintenir sa solidité financière. Si l'on exclut, en 2010, un profit exceptionnel de € 16 millions issu du règlement d'un litige financier, les bénéfices ont, en 2011, augmenté de 6,6% à € 106,4 millions et le résultat net bancaire de € 9,3 millions.

La 6ème augmentation de capital de la CEB a pris effet le 31 décembre 2011, le taux de souscription de 75 % dépassant le seuil minimum de 67 %. Ainsi, le capital souscrit de la Banque a augmenté de 50%, passant de € 3,3 milliards à € 5 milliards, et le capital libéré de € 370 millions à € 554 millions.

Cette augmentation de capital témoigne du soutien fort que les actionnaires de la Banque apportent à son mandat social. Elle adresse également un signal positif aux marchés financiers internationaux et permettra à la CEB de lever des fonds à des coûts compétitifs, et par suite d'accorder à ses États membres des prêts à des conditions favorables.

En tant qu'Accord Partiel du Conseil de l'Europe, la CEB a toujours œuvré dans le sens d'un partenariat proche avec son institution mère. L'action de la Banque en faveur de la démocratie et des Droits de l'Homme se fonde en particulier sur les conclusions du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Varsovie en 2005. Ceci illustre notre désir de travailler ensemble et a abouti au financement de plusieurs projets dans le domaine des infrastructures judiciaires et pénitentiaires.

La Banque a également renforcé sa coopération avec d'autres partenaires du développement, banques multilatérales de développement, agences des Nations Unies et Union européenne, afin d'intensifier ses activités en faveur des populations les plus vulnérables, dont notamment les réfugiés, personnes déplacées et migrants.

Dans ce cadre, la CEB participe au Programme Régional de Logement, en soutien aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dans les Balkans occidentaux. Préparé en coordination avec les quatre pays concernés (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie), la Commission européenne et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, ce programme vise à offrir des solutions de logement durables à des milliers de personnes déplacées au cours des conflits armés dans les Balkans occidentaux, lors des années 90.

En 2011, la Banque a poursuivi ses efforts pour accroître son efficacité, sa transparence et son respect des meilleures pratiques. La publication en avril 2011 du 3ème rapport sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise de la CEB reflète son engagement à promouvoir un comportement responsable. La CEB a également lancé d'importantes réformes en matière de ressources humaines pour améliorer la motivation et l'implication de ses équipes.

Les banques et institutions multilatérales de développement continuent à jouer un rôle décisif en faveur de la cohésion sociale en Europe, en contribuant à combattre la pauvreté et à réduire les inégalités. Au moment, en effet, où de nombreux États membres de la CEB font face à des difficultés économiques sévères, et doivent en particulier consolider leurs finances publiques, le soutien de la Banque aux plus défavorisés est plus crucial que jamais. Grâce à une base en capital renforcée et à ses bons résultats, la CEB sera à même de remplir plus efficacement son mandat.

La Banque poursuivra son soutien aux populations les plus vulnérables et au développement des zones les plus pauvres du continent. Ce faisant, elle s'attachera à préserver sa solidité financière, à maintenir et à renforcer des partenariats efficaces avec d'autres acteurs du développement, ainsi qu'à assurer à la fois transparence et visibilité sur son action.

Paris, le 23 février 2012



Rolf WENZEL

SIXIÈME AUGMENTATION DE CAPITAL

La sixième augmentation de capital de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe a pris effet le 31 décembre 2011. En augmentation de 50%, le capital souscrit de la CEB est porté de € 3,3 à € 5,0 milliards et le capital libéré de € 370 à € 554 millions par incorporation de réserves. Les fonds propres passent ainsi de € 5,0 à € 6,5 milliards.

La souscription de 30 des 40 États membres représente 75% des titres de participation offerts à la souscription, au-delà par conséquent du seuil minimum de 67% requis par la Résolution 386 (2011) du Conseil de direction, datée du 4 février 2011. La période de souscription court jusqu'au 30 juin 2012.

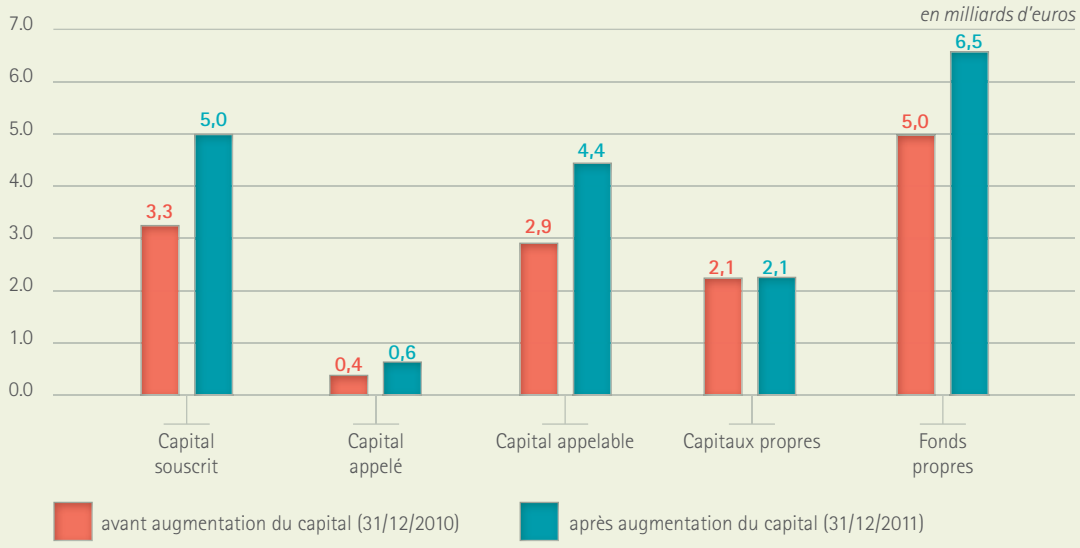
Si tous les États membres confirment leur participation, le capital souscrit s'élèvera à € 5,5 milliards, soit une augmentation de 67% par rapport à la fin de l'année 2010. Les fonds propres devraient atteindre € 7,0 milliards et le capital libéré resterait inchangé à 11,19%.

Cette augmentation de capital atteste du soutien fort de ses États membres à la Banque. La CEB rejoint ainsi le groupe d'institutions financières internationales qui ont récemment renforcé leur base en capital afin de soutenir leurs efforts de développement dans un contexte de crise économique et financière persistante.

Une base en capital renforcée garantira la solidité financière de la Banque et renforcera son dispositif prudentiel à une période cruciale où le profil de risque de ses contreparties se détériore considérablement, en raison de l'aggravation de l'environnement financier en Europe. Cette décision garantira des capitaux suffisants pour atteindre les objectifs du Plan de développement 2010-2014 et assurer une performance d'ensemble pour mener à bien la mission de la Banque.

Cette sixième augmentation de capital permettra à la CEB de poursuivre avec vigueur son mandat dans les années à venir, en particulier en faveur des populations les plus défavorisées de ses États membres.

Situation du capital au 31 décembre 2011





Projets et prêts

I FAITS MARQUANTS EN 2011

En termes opérationnels, l'exercice 2011 s'est notamment traduit par les éléments suivants :

- En dépit d'un environnement économique et financier toujours difficile, les résultats ont été conformes aux objectifs définis dans le Plan de développement 2010-2014. Les projets approuvés en 2011 s'élèvent à € 2 110 millions ; les décaissements à € 1 855 millions. Le stock de projets, qui atteint € 5 270 millions (dont deux tiers, ou € 3 518 millions, en faveur des pays du groupe cible[1] se situe à un niveau historique : ceci souligne l'importance de la capacité de prêt de la Banque pour ses États membres et constitue une base solide pour le développement de ses activités dans les années à venir. Alors même que les besoins en programmes d'investissements sociaux demeurent élevés dans l'ensemble des pays qui forment l'actionnariat de la Banque, les contraintes budgétaires qui pèsent sur certains États membres peuvent parfois ralentir la mise en œuvre des projets.

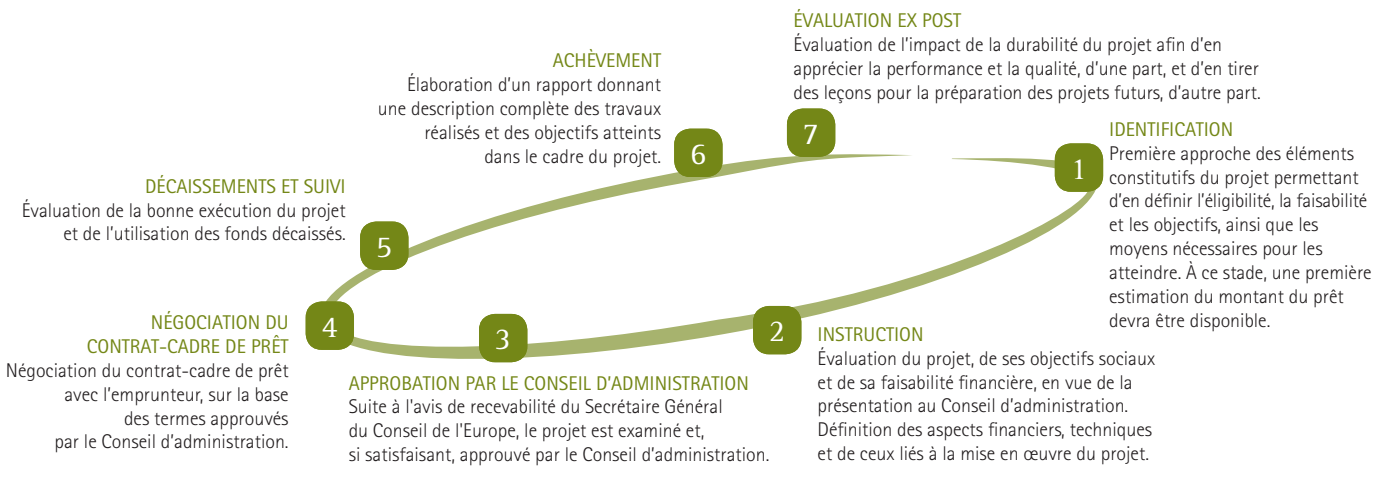
- En 2011, la CEB a continué à concentrer son activité sur les lignes d'action sectorielle les plus à même d'apporter de la valeur ajoutée. Les projets en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté € 1 194 millions, soit plus de 56% de l'ensemble des approbations de projets pour l'année.

- La volonté constante de la Banque de renforcer la coopération avec ses partenaires internationaux a trouvé son application concrète cette année dans sa participation à une initiative régionale cherchant à atteindre des solutions durables à la question des réfugiés et des personnes déplacées dans les Balkans Occidentaux. Cette initiative reflète l'engagement commun de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées, du fait des conflits armés dans la région des Balkans occidentaux dans les années 1990, chez eux ou leur intégration dans leur communautés d'accueil. En 2011, la CEB a été invitée par la Commission européenne, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les États-Unis, à jouer un rôle actif dans le Programme régional de logement lancé dans le cadre de cette initiative. Le programme, qui devrait être mis en œuvre au cours des cinq prochaines années, vise à offrir des solutions de logement durables aux réfugiés les plus vulnérables et aux personnes déplacées, et devrait directement bénéficier à 74 000 personnes. La participation de la CEB à ce programme est une opportunité appréciable pour celle-ci de renforcer son



SLOVÉNIE
École maternelle

(1) Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Géorgie, Hongrie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.



mandat d'origine, l'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées, et réaffirmer son savoir-faire sectoriel et sa gestion technique dans le soutien de ce type d'initiatives (voir encadré page 18).

II MODALITÉS D'INTERVENTION

Dotée depuis sa création d'un mandat exclusivement social, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat. En tant qu'instrument financier de la solidarité en Europe, la CEB a consacré d'importants volumes de prêt au financement de projets d'investissement social dans ses États membres, contribuant par là à l'amélioration des conditions de vie et au renforcement de la cohésion sociale.

1. Lignes d'action sectorielle

Créée en 1956 par huit États membres du Conseil de l'Europe [2] afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, la Banque s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe et a élargi son champ d'action pour mieux contribuer à promouvoir la cohésion sociale et une croissance inclusive.

Le nombre des actionnaires de la CEB a par ailleurs considérablement augmenté au fil des années avec l'adhésion à l'Institution depuis 1994 de 19 des actuels 40 États membres. Le plan de développement à moyen terme de la Banque se concentre particulièrement sur le développement d'opérations dans les 21 pays cibles d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, considérant cette région géographique comme prioritaire pour les financements de la CEB.

La structure de l'activité de projets et de prêts de la CEB témoigne de son engagement en faveur d'un développement socialement durable. En conformité avec sa vocation sociale, la Banque structure ses activités autour de trois lignes d'action sectorielle :

- renforcement de l'intégration sociale
- gestion de l'environnement, et
- soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

comme détaillé dans le tableau page ci-contre.

2. Modalités de financement et de suivi

La CEB intervient principalement sous forme de prêts qui permettent le financement partiel de projets économiquement et socialement viables. Elle offre essentiellement des prêts flexibles à long terme, avec des taux d'intérêt favorables et, dans certains cas, des bonifications d'intérêts, à ses États membres, leurs collectivités régionales ou locales, ou à des institutions financières publiques ou privées (voir encadré ci-dessus). Par ailleurs, des ressources peuvent être accordées par le biais des comptes fiduciaires afin de financer l'assistance technique. La Banque accorde également des dons, en particulier pour des aides d'urgence.

(2) Allemagne, Belgique, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg et Turquie.

EMPRUNTER AUPRÈS DE LA CEB

La CEB peut octroyer des prêts au sein de ses 40 États membres afin de financer des projets qui permettront de promouvoir la cohésion sociale et le développement économique, social et écologique durable. Ils doivent répondre à un certain nombre de critères sectoriels, géographiques, sociaux et financiers.

Les critères d'éligibilité des projets financés par la CEB et les procédures générales sont présentés dans la Politique de prêt et de financement de projets(*), document de référence précisant les modalités d'instruction, d'approbation, de financement et de suivi des projets de la Banque.

Les demandes de financement sont adaptées aux spécificités de chaque projet pour lequel un prêt est sollicité. Les emprunteurs potentiels(**) préparent leurs demandes de prêt en étroite relation avec les services de la Banque. Afin de déterminer l'éligibilité d'un emprunteur à un financement, la CEB effectue une évaluation systématique de la solvabilité et de la viabilité financière et technique du projet. Toutes les demandes de prêts sont soumises pour approbation au Conseil d'administration.

Les prêts de la CEB sont accordés sur des durées différentes selon la nature du projet ; ils sont décaissés en plusieurs tranches et, le plus souvent, assortis d'une période de franchise. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au crédit à long terme pour des projets générateurs d'externalités positives.

En 2009, dans le cadre de la révision de sa Politique de prêt et de financement de projets, la CEB a présenté « l'instrument de financement conditionnel » comme l'un des meilleurs moyens pour s'adapter aux besoins de l'emprunteur. Il permet un suivi sur site moins fréquent pour les emprunteurs qui ont fait la preuve, dans leur collaboration antérieure avec la CEB, d'une mission clairement définie, de politiques et de procédures opérationnelles et financières solides et efficaces, et de la capacité à soumettre à la Banque des rapports ponctuels et exhaustifs sur les aspects essentiels de l'exécution du projet (financiers, matériels et sociaux).

(*) Disponible sur le site web de la CEB.
(**) Gouvernements, collectivités locales, institutions financières ou toute personne morale agréée et garantie par un État membre.

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	- Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées - Logement pour les personnes à bas revenus - Création et maintien d'emplois viables - Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural
Gestion de l'environnement	- Catastrophes naturelles ou écologiques - Protection de l'environnement - Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	- Santé - Éducation et formation professionnelle - Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

La CEB effectue une évaluation approfondie de la capacité d'endettement de l'emprunteur et, le cas échéant, du garant. Sur la base de la demande de prêt formulée par l'emprunteur, la Banque évalue les objectifs et le plan de financement du projet en analysant minutieusement son impact socio-économique, ses aspects techniques et ses coûts, la capacité institutionnelle à gérer le projet ainsi que les effets du projet sur l'environnement.

Après réception de l'Avis de Recevabilité du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et l'approbation du projet par le Conseil d'administration de la CEB, le projet peut être financé dès lors que le contrat-cadre a été signé entre la Banque et l'emprunteur.

Accordant une attention particulière à la qualité des projets qu'elle finance et s'efforçant d'optimiser leur impact social, la CEB met l'accent sur l'assistance et le suivi tout au long du cycle du projet (voir schéma page 13), facteurs clés pour une mise en œuvre efficace des projets.

Compte tenu de la complexité croissante des projets financés, les équipes de la Banque sont toujours plus engagées dans le processus de conception et de préparation des projets, afin d'en optimiser la qualité et la valeur ajoutée sociale. Dans le cadre d'un suivi régulier et de visites sur site, les services de la Banque vérifient, pendant la phase d'exécution du projet, l'avancement physique des travaux, le respect des coûts et des procédures de passation des marchés, ainsi que l'accomplissement des objectifs sociaux prévus. La CEB joue également un rôle en matière de résolution des difficultés éventuelles dans la réalisation du projet.

Le projet terminé, un rapport final établi par l'emprunteur détaille l'utilisation des fonds et l'accomplissement des objectifs approuvés par le Conseil d'administration, et fournit des informations sur les résultats matériels et sociaux obtenus. Une évaluation indépendante des projets et des programmes achevés, effectuée par le Département de l'Évaluation Ex Post, permet à la CEB de mesurer leur impact socio-économique à moyen terme et d'améliorer la qualité des projets en cours et à venir, par effet d'apprentissage.

III ACTIVITÉ PROJETS ET PRÊTS EN 2011

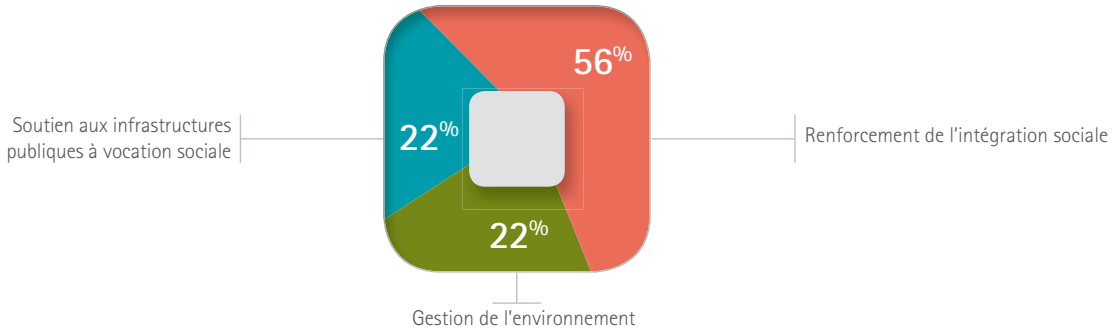
Au cours de l'année 2011, le Conseil d'administration a approuvé 34 projets, pour un montant total de € 2 110 millions et un don d'un montant de € 616 000. 26 projets ont été approuvés en faveur des pays du groupe cible, pour un sous-total de € 1 290 millions, soit 61% du montant total approuvé dans l'année.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé 177 projets représentant un montant cumulé de € 11 317 millions (dont € 6 326 millions en faveur des pays du groupe cible), soit une moyenne annuelle d'approbation de € 2 263 millions sur la période 2007-2011. Les nouvelles opérations sont réparties entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque (voir graphique ci-dessous).

La répartition des approbations par pays et par secteur figure dans le tableau page 32.

Projets approuvés en 2011

Répartition par ligne d'action sectorielle



PERSPECTIVE SECTORIELLE DE LA CEB SUR DES OPÉRATIONS LIÉES AU LOGEMENT

La CEB considère le secteur du logement comme essentiel pour renforcer la cohésion sociale, garantir le bien-être de la population et stimuler une croissance davantage inclusive. Depuis sa création, la Banque a apporté une contribution importante au financement de projets de logements et de renouveau urbain, visant à développer des communautés durables dans toute l'Europe.

Le principal objectif du financement par la CEB du secteur du logement est de soutenir la construction de logements, la rénovation ou la réhabilitation du parc de logements existant et la conversion de bâtiments en logements, ceci afin de mettre à la disposition de groupes de population à bas revenus et socio-économiquement vulnérables, des logements décents et abordables. Outre l'amélioration des conditions de vie des mal-logés, la fourniture de logements permet également à la Banque d'atteindre des populations vulnérables (réfugiés, migrants, victimes de catastrophes naturelles) ou d'autres groupes économiquement et/ou socialement défavorisés (personnes âgées, minorités ethniques ou handicapés). Plus largement, la Banque joue également un rôle dans la rénovation urbaine et dans le développement de « communautés durables » par l'intermédiaire du financement d'infrastructures municipales liées au logement, dont les investissements relatifs à la durabilité environnementale et à l'efficacité énergétique.

L'un des principaux défis du financement du logement social et de l'amélioration du cadre de vie provient de la diversité des problèmes sociaux et du très grand nombre d'acteurs et de facteurs qui influent sur la qualité de vie en milieu urbain et rural. Les besoins sont aujourd'hui particulièrement urgents dans les pays du groupe cible de la CEB, où une grande partie du parc de logements reste vétuste.

Parmi les transformations démographiques et sociales profondes de l'Europe d'aujourd'hui, le vieillissement de la population représente un des principaux enjeux. En termes de besoins en logements, ce processus va accroître la demande particulière des personnes âgées en matière d'accessibilité, d'infrastructures, de conditions sanitaires et de niveau de revenus. Les autres groupes vulnérables en augmentation devant faire face à des difficultés d'accès au logement sont les jeunes et les jeunes ménages à faibles ou moyens revenus, ainsi que les immigrants. La crise économique et financière actuelle a exacerbé la question d'une offre insuffisante et d'un accès restreint au logement, à travers non seulement la réduction drastique des financements disponibles mais aussi l'augmentation du chômage et la forte progression des taux d'exposition au risque de pauvreté.

L'approche multisectorielle et intégrée de la CEB, qui prend en considération le logement dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales, toutes étroitement dépendantes les unes des autres, favorise les programmes d'investissement qui :

- augmentent l'offre de logements, tant privés que publics, de façon à répondre à la pénurie de logements destinés aux personnes à bas revenus, en facilitant l'accès à la propriété ou au logement locatif

- développent des logements sociaux et des logements pour des groupes de population vulnérables tels que les réfugiés, personnes déplacées et migrants, les victimes de catastrophes naturelles ou écologiques, les minorités ethniques, les personnes âgées et les handicapés

- permettent les investissements dans les infrastructures municipales et celles liées au logement visant à améliorer les conditions de vie en milieu urbain, notamment les infrastructures sociales et culturelles, le transport urbain, les espaces publics, l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées ou l'approvisionnement en électricité et en gaz

- contribuent à la revitalisation urbaine et au développement de communautés urbaines durables, dans la mesure où les sites urbains dégradés et les grands ensembles de logements sociaux vétustes ont un grand besoin d'infrastructures et de rénovation

- encouragent le « logement vert », par exemple en intégrant des objectifs d'efficacité énergétique, dont le renouvellement et la rénovation économes en énergie du parc de logements existant.

Une vue complète sur l'expérience de la CEB à ce jour dans le domaine du logement est disponible dans une étude intitulée *"Sustainable Housing and Urban Development: the CEB's Contribution"* (2010), accessible sur le site web de la CEB.

Le total des nouveaux engagements de financement (c'est-à-dire les projets approuvés pour lesquels un contrat-cadre de prêt a été signé) au 31 décembre 2011 s'élève à € 1 798 millions, dont 43% en faveur des pays du groupe cible.

À fin 2011, les décaissements s'élèvent à € 1 855 millions, dont € 1 105 millions en faveur des pays du groupe cible ou 60% des décaissements de l'année. Ces derniers ont été répartis en 110 tranches de prêts et 77 projets/programmes.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a décaissé un montant cumulé de € 8 538 millions (dont € 5 276 millions ou 62% au bénéfice des pays du groupe cible), soit une moyenne annuelle de décaissement de € 1 708 millions entre 2007 et 2011.

Les décaissements sont répartis entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque comme présenté dans le graphique ci-dessous.

Le détail des prêts décaissés par pays et par secteur figure dans le tableau page 34.

Au 31 décembre 2011, l'encours de prêts s'élevait à € 12 075 millions, réparti sur 34 pays.

1. Renforcement de l'intégration sociale

L'intégration sociale a toujours été au cœur du mandat de la Banque. Pour la CEB, contribuer à la cohésion sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées ; contribuer à la fourniture de logements en faveur de personnes à bas revenus ; faciliter la création et le maintien d'emplois et améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de € 6 052 millions en termes de projets approuvés (soit 53% du total approuvé depuis 2007). Sur ce montant, € 3 573 millions ou 59% de toutes les opérations dans ce secteur, ont été approuvés pour les pays du groupe cible. Pour la seule année 2011, le montant des approbations de projets a été de € 1 194 millions, soit 56% du total des projets approuvés.

Parallèlement, sur la période 2007-2011, les prêts décaissés en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté un montant cumulé de € 4 678 millions, soit 55% du total des décaissements réalisés depuis 2007. Les pays du groupe cible on reçu € 3 018 millions ou 65% des décaissements dans ce secteur pour la période 2007-2011. En 2011, la Banque a décaissé € 933 millions en faveur de l'intégration sociale, ou 50% de l'ensemble des décaissements effectués dans l'année.

Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées

L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est l'une des priorités statutaires de la CEB. Son action dans ce domaine s'attache de plus en plus à réintégrer les réfugiés de retour chez eux, les migrants ou les personnes déplacées dans leur pays au sein d'un État membre de la Banque et à contribuer à une intégration durable des migrants et réfugiés dans les pays hôtes.

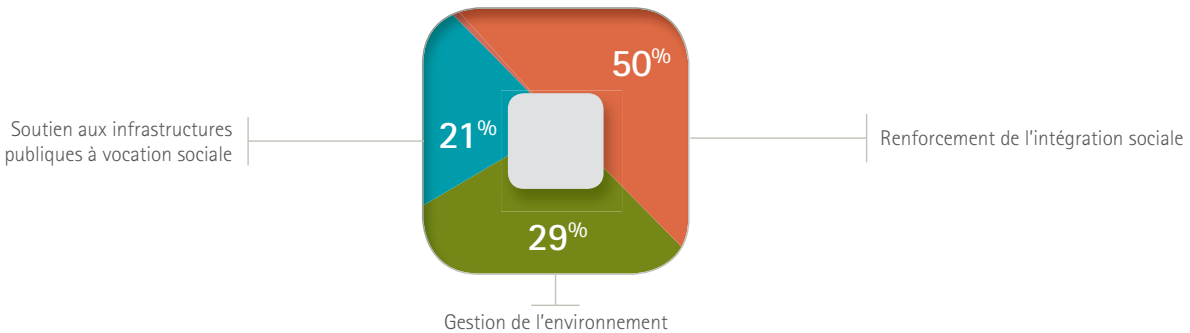
Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur :

- la reconstruction et la rénovation de structures d'accueil (centres d'accueil, logements sociaux provisoires et permanents)
- les programmes de médecine préventive et curative, d'éducation et de formation professionnelle
- les infrastructures techniques et d'équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

Depuis 2007, la CEB a approuvé un montant total de € 37 millions pour de nouvelles opérations dans ce secteur. Au cours de l'année 2011, les approbations de projets se sont élevées à € 10 millions tandis que les décaissements atteignaient € 5 millions.

Prêts décaissés en 2011

Répartition par ligne d'action sectorielle



RÔLE CLÉ POUR LA CEB DANS LE PROCESSUS DE SARAJEVO

Depuis 2011, la CEB contribue activement à une initiative régionale visant à trouver des solutions équitables, globales et durables à la question des personnes réfugiées ou déplacées dans les Balkans occidentaux.

En effet, les conflits armés survenus dans cette région dans les années 1990 ont entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes. Or, malgré d'importants efforts mis en œuvre, ni le retour volontaire et la réintégration, ni l'intégration sur place n'ont encore été possibles pour un nombre considérable de ces personnes.

La Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie se sont donc engagés conjointement à mettre fin au déplacement de ces personnes et à leur donner la possibilité de vivre dans chacun des quatre pays, en tant que citoyens à part entière, libres de toute discrimination. Cette initiative régionale est connue sous le nom de « Processus de Sarajevo » ou « Initiative de Belgrade ». Elle a été consacrée par la signature d'une Déclaration conjointe, lors d'une Conférence ministérielle qui s'est tenue à Belgrade le 7 novembre 2011.



Dans le cadre de cette initiative, les quatre pays ont notamment lancé un Programme régional de logement afin de reloger les plus vulnérables. Ce programme porte sur près de 74 000 personnes, réparties entre les quatre pays. D'après les premières estimations, son coût total devrait s'élever à près de € 600 millions.

L'initiative des quatre pays bénéficie du soutien politique et financier de la communauté internationale, notamment de la Commission européenne, du HCR, ainsi que de l'OSCE et des États-Unis. Le Programme régional de logement sera donc financé pour partie par des contributions de la communauté internationale levées lors d'une conférence des donateurs le 24 avril 2012 à Sarajevo. La Commission européenne s'est déjà engagée à octroyer une contribution importante à partir de ses programmes, en particulier des fonds IPA (Instrument d'Aide de Préadhésion).

Le rôle de la CEB dans le cadre de ce Programme sera triple :

- superviser l'assistance technique fournie aux pays tout au long du Programme. La CEB assistera les quatre pays dans la préparation et la mise en œuvre de leurs projets de logements

- administrer le fonds dans lequel seront versées les contributions de la Communauté internationale. La CEB gérera ces contributions et assurera un suivi de l'utilisation des dons

- octroyer, le cas échéant, des prêts aux pays. La Banque pourrait, en tant que de besoin, financer par des prêts la propre contribution des pays au Programme régional de logement.

La taille du Programme et la complexité des responsabilités confiées à la CEB représentent un défi majeur pour celle-ci. En même temps, la participation de la CEB à cette initiative régionale démontre à nouveau que la mission originelle de la Banque, définie il y a plus de cinquante-cinq ans, demeure d'actualité. La CEB a en effet été créée en 1956 pour faire face aux déplacements de populations survenus lors de la partition de l'Europe au début de la Guerre Froide. Depuis, son mandat s'est élargi à d'autres domaines sociaux mais l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées demeure une mission prioritaire.

En 2011, un programme de € 10 millions avec MicroBank - Banco Social de « La Caixa », en **Espagne,** destiné à faciliter l'accès aux microcrédits sur l'ensemble du territoire, constitue un outil important de réduction de la vulnérabilité des personnes défavorisées ne disposant que d'un accès limité au financement officiel, comme les immigrants ou les personnes handicapées. Le programme prolonge la relation efficace et fructueuse nouée avec MicroBank visant à promouvoir la création d'emplois et le travail indépendant et à améliorer le maintien et/ou la croissance des revenus ainsi que la cohésion sociale.

En 2011, sur proposition du Gouverneur, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé un don de € 616 000 pour permettre au **Monténégro** de financer un projet visant à améliorer les conditions de vie de familles de réfugiés. Le don sera versé au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de continuer à soutenir l'aide au logement financée dans le pays par le HCR et ses partenaires, ceci faisant partie intégrante de l'aide apportée au Gouvernement pour ses engagements à résoudre les problèmes des déplacées internes au Monténégro. Globalement, le projet fournira une base solide à l'intégration socio-économique des réfugiés dans la société monténégrine.

Logement pour les personnes à bas revenus

La mise à disposition de logements décents et abordables est un moyen efficace de soutenir la mission de la Banque, à savoir renforcer la cohésion sociale dans ses États membres et contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

Les projets financés par la CEB dans ce secteur portent sur la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements ainsi que la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation pour des personnes à bas revenus. Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la propriété, le logement locatif ou les infrastructures associées.

Plus largement, la Banque joue également un rôle dans la rénovation urbaine par l'intermédiaire du financement d'infrastructures municipales liées au logement, dont les investissements relatifs à la durabilité environnementale et à l'efficacité énergétique. À cet égard, la CEB finance des programmes de rénovation urbaine conçus pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux en milieu urbain.

Entre 2007 et 2011, la CEB est intervenue dans le secteur du logement pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de € 1 919 millions, soit 17% du total des approbations pour cette période. Pour la seule année 2011, la CEB a approuvé un montant total de € 319 millions dans ce secteur, soit 15% du total des projets approuvés dans l'année. Les décaissements se sont élevés à € 279 millions, soit 15% du total de l'année 2011.

En **Belgique,** la CEB a approuvé un nouveau programme de € 80 millions avec le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW), destiné à financer partiellement des investissements dans la Région wallonne, en accordant environ 1 500 prêts hypothécaires sociaux et quelque 500 écoprêts à taux zéro (« prêts verts ») à des familles nombreuses à bas revenus et à d'autres groupes vulnérables, pour l'achat, la construction, la rénovation ou la transformation de logements, ainsi que pour réaliser des travaux d'économie d'énergie. Ce projet vise à soutenir les politiques du Gouvernement de la Région wallonne de réduction des inégalités et de renforcement de la cohésion sociale.

Toujours en Belgique, la Banque a poursuivi sa coopération avec la Société Wallonne du Logement (SWL) et approuvé un programme de € 190 millions destiné au financement partiel de la dernière phase du Programme d'investissement extraordinaire de la Région wallonne, qui vise à financer des investissements permettant d'améliorer la sécurité, la stabilité et l'étanchéité du parc de logements sociaux, ainsi que l'équipement des logements sociaux et leur efficacité énergétique.

Dans le prolongement d'une coopération en cours en **Moldova,** la CEB a approuvé un programme de € 13,4 millions avec le Gouvernement.



FINLANDE
Logements sociaux

Dans un contexte national de taux de location élevés et de demandes de logements non satisfaites, l'objectif du projet est d'améliorer et d'augmenter le parc de logements locatifs et d'en faire bénéficier les familles issues des segments de la population à bas revenus et socialement vulnérables dans l'ensemble du pays, notamment les jeunes familles avec enfants.

Un programme avec Bank Ochrony Środowiska, en **Pologne**, permettra de cofinancer, à hauteur de € 4,5 millions, les investissements éligibles d'infrastructures publiques mis en oeuvre par les collectivités locales et d'autres entités du secteur public dans le domaine du logement social, dans le cadre de projets de revitalisation urbaine réalisés au titre de l'initiative JESSICA *(Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas)*. Le logement pour les personnes à bas revenus représente l'un des éléments interdépendants des programmes intégrés de développement urbain qui visent une amélioration durable des conditions économiques, physiques, sociales et environnementale d'une ville ou d'une zone urbaine.

La CEB a approuvé un programme de € 10 millions avec Československá obchodni banka en **République slovaque** pour le financement partiel de programmes d'investissements entrepris par les municipalités sur l'ensemble du territoire, afin de renforcer leur capacité à mieux répondre aux besoins de la population locale par le biais de la construction et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux.

La Banque a également approuvé un projet de € 21 millions avec le Gouvernement de **Serbie** pour le financement partiel d'investissements éligibles, destinés à mettre à la disposition des jeunes chercheurs des logements locatifs abordables, dans le cadre de la seconde phase de l'initiative serbe pour les

OPÉRATIONS DE LA CEB DANS LES PAYS DU GROUPE CIBLE

La CEB et les pays du groupe cible : un bilan

Début 2012, la CEB a publié une nouvelle étude intitulée *"Financing Social Projects in CEB Target Countries: Achievements and Challenges"*.

Cette étude répond avant tout à une logique géographique. Couvrant l'ensemble des secteurs d'intervention de la Banque, l'étude montre l'engagement progressif ainsi que la diversité de ses activités dans les 21 pays du groupe cible, situés en Europe centrale, orientale et du Sud-Est, zone géographique prioritaire pour les financements de la Banque. Plus de vingt ans après la chute du mur de Berlin, l'étude fait une rétrospective, à la fois quantitative et qualitative, de l'action de la CEB menée dans cette région.

Sur cette période, les activités de la Banque en faveur des pays du groupe cible totalisent € 17 milliards de projets approuvés, ventilés autour des trois lignes d'action sectorielle de la CEB : renforcement de l'intégration sociale (57% du total), gestion de l'environnement (28% du total) et soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale (15% du total).

La Banque continuera à renforcer son action en faveur des pays du groupe cible : le Plan de développement de la CEB prévoit que leur part dans l'encours de prêt atteindra 60% en 2014. La majorité des prêts de la CEB sera donc mobilisée au bénéfice de pays qui représentent 17% du capital.



L'étude s'inscrit dans une série de publications qui visent un objectif de communication, d'analyse et d'accessibilité à la mémoire institutionnelle de la Banque. Rappelons que trois études sectorielles ont été publiées : *Migration in Europe: the CEB's Experience* (2008, mise à jour envisagée), *Evaluation of Public Health Services in South Eastern Europe* (2009) *et Sustainable Housing and Urban Development: the CEB's Contribution* (2010).

Toutes ces études sont accessibles sur le site web de la CEB.

Opérations de crédit-bail dans les pays cibles

Les efforts pour stimuler la création d'emplois vont de pair avec la création de conditions favorables au développement du secteur des petites et moyennes entreprises (PME), important gisement d'emplois, qui représente invariablement la majorité des entreprises du secteur privé et une part importante du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée de toutes les économies nationales. Les PME ont également joué un rôle essentiel dans la transformation économique et sociale des pays du groupe cible. L'expérience montre que le secteur des PME, en favorisant l'initiative et l'esprit d'entreprise ainsi que les investissements, est essentiel à la création d'emplois et à la croissance des revenus, ce qui améliore le bien-être socio-économique général.

À son tour, l'accès au financement demeure une question essentielle pour le développement des PME, en particulier pour les micro et les petites entreprises qui en représentent une large part dans les pays cibles. La mise à disposition limitée de financement à long terme pour l'investissement constitue un obstacle majeur à la croissance et à la stabilité des PME. La crise financière mondiale a conduit les banques commerciales à limiter leurs prêts à ces dernières, en raison de facteurs tels que des coûts de financement plus élevés, un risque économique accru et des politiques de prêt plus strictes.

Le crédit-bail, par la sécurité que procure le maintien de la propriété des biens loués, permet aux sociétés qui le proposent de soutenir les petites entreprises sur une base financièrement saine et durable. Pour les micro et les petites entreprises en particulier, le crédit-bail est souvent la seule forme de financement des investissements auxquelles elles ont accès.

Conformément à son mandat social, le bien-fondé de l'implication de la CEB et la valeur ajoutée du soutien aux opérations de crédit-bail, en particulier dans les pays cibles, reposent sur les éléments suivants :
- une mise à disposition de ressources financières proportionnelles aux exigences de financement prévues de la part des emprunteurs pour la mise en œuvre de leurs activités en faveur des PME
- un savoir-faire confirmé dans l'évaluation et la mise en place de ce type de projets avec un certain nombre d'emprunteurs opérant dans le même secteur d'action
- une collaboration avec les emprunteurs, qui permet à la CEB de mieux répondre aux besoins d'un grand nombre de PME qu'autrement elle ne pourrait atteindre
- une amélioration de l'efficacité des programmes et de la réalisation d'objectifs sociaux durables à travers l'acceptation par les emprunteurs des exigences de la CEB concernant la mise en œuvre des projets en termes de suivi et de contrôle environnementaux, techniques et financiers.

investissements en infrastructures de recherche et développement. Au total, 583 nouveaux logements seront construits dans les villes de Belgrade, Kragujevac, Niš et Novi Sad et, sous réserve d'une occupation en location pendant au moins cinq ans, les logements seront proposés à la vente aux chercheurs concernés.

Création et maintien d'emplois viables

En facilitant l'accès au crédit, la CEB apporte son soutien à des programmes d'investissements productifs permettant la création et le maintien d'emplois viables. Ces projets s'adressent à des micro, petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des entités pratiquant une activité artisanale ou des entreprises familiales exerçant une activité économique régulière. Le secteur des PME est considéré comme un acteur important dans la promotion du développement économique et social durable en raison de son potentiel pour générer des emplois, renforcer la compétitivité, les transferts technologiques et la diversification des exportations, ainsi que pour réduire les disparités entre les régions.

Au cours des cinq dernières années, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de € 2 610 millions, soit 23% du total des approbations pour cette période. En 2011, le montant des projets approuvés a représenté € 586 millions (soit 28% du total des projets approuvés dans l'année). Les décaissements réalisés dans ce secteur se sont élevés à € 381 millions, soit 21% du total des décaissements de l'année.

En 2011, face aux conséquences de la crise, la CEB a continué à apporter son soutien aux programmes d'investissements mis en œuvre par les banques commerciales afin de promouvoir l'emploi et de renforcer le tissu productif des petites et moyennes entreprises. Au total, la CEB a approuvé 14 opérations en faveur de la création et du maintien d'emplois dans les PME. Une très forte majorité de ces programmes, à savoir 12 des 14 opérations d'un montant total de € 396 millions (ou 68% du total des opérations approuvées dans ce secteur), ont été approuvés dans les pays du groupe cible. Parmi ces opérations, cinq d'entre elles, représentant un total de € 200 millions, ont été approuvées afin de permettre le financement partiel de programmes de crédit-bail (voir encadré page 20).

CEB-ELENA : UNE NOUVELLE FACILITÉ POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Afin d'aider les collectivités publiques à mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique, la CEB a créé en 2011 une nouvelle facilité de dons, dénommée CEB-ELENA *(European Local Energy Assistance Facility)* et soutenue par les fonds de l'Union européenne.

La facilité a pour objet de prendre en charge les frais d'assistance technique des collectivités publiques qui souhaitent mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique et/ou d'énergies renouvelables mais qui ne disposent pas de capacités suffisantes pour les préparer dans le détail. CEB-ELENA finance ainsi, par des subventions, jusqu'à 90% des coûts des études de faisabilité, des audits énergétiques, des appels d'offres ou de l'unité en charge de la préparation et de la mise en œuvre de ces projets. Ces subventions peuvent être octroyées soit directement par la CEB, soit par l'intermédiaire de banques partenaires.

Cette facilité d'assistance technique est donc destinée en priorité aux projets d'efficacité énergétique dans les logements sociaux ou les bâtiments des collectivités publiques. Elle permet, par exemple, de financer par des dons les travaux préparatoires concernant le changement de fenêtres, la rénovation de façades et de toitures ou la modernisation de réseaux de chauffage urbain.

La facilité a été créée en partenariat avec la Commission européenne (DG ENERGY) qui a déjà mis en place des facilités similaires avec la BEI et KfW. Elle est financée par le programme européen *Intelligent Energy Europe* (IEE), qui a pour objet de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. À l'instar d'autres programmes de coopération avec l'Union européenne *(Western Balkan Investment Framework, Neighbourhood Investment Facility),* y sont éligibles les pays qui sont membres à la fois de la CEB et du programme IEE.

La dotation initiale de CEB-ELENA, qui sera déposée sur un compte fiduciaire à la CEB, se monte à € 5 millions. Cette dotation devra être utilisée d'ici fin 2014 avec un effet de levier de 20. Ainsi, le coût des investissements bénéficiant de ce soutien doit être au moins 20 fois plus important que le coût de l'assistance technique financée par CEB-ELENA. Ces investissements peuvent être financés à hauteur de 50% par des prêts de la CEB.

Au total, la facilité CEB-ELENA dote la Banque de moyens supplémentaires pour lutter, entre autres, contre la pauvreté énergétique (incapacité d'un ménage à chauffer son logement de manière adéquate) et contribuer ainsi à une croissance plus inclusive. Les collectivités publiques et les institutions financières intéressées par cette facilité sont invitées à contacter la Banque.

FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS LOCALES : PERSPECTIVE DE LA CEB

Le processus de décentralisation actuellement à l'œuvre en Europe attribue aux régions et collectivités locales la responsabilité du financement et de la gestion des projets liés aux infrastructures locales et aux investissements sociaux. Dans les pays du groupe cible de la CEB en particulier, des décennies de sous-financement, des disparités croissantes entre les régions et la nécessité de satisfaire aux exigences de l'UE dans un certain nombre de domaines mettent en évidence l'importance des investissements au niveau local.

Malgré des aides à l'investissement octroyées par le gouvernement central pour le co-financement de certains projets et la mise à disposition croissante de fonds de l'UE pour les autorités régionales et locales dans le cadre de programmes éligibles, la satisfaction de ces nouveaux impératifs de financement par les collectivités locales pourrait être freinée par leur base financière souvent limitée et un accès restreint aux marchés de capitaux. Cette situation est encore aggravée par les effets de la récente crise économique et financière qui a accru la difficulté d'accès à un financement à long terme.

En s'appuyant sur la vaste expérience acquise dans les prêts au secteur des collectivités locales et sur le soutien aux moyens flexibles pour le financement de projets d'infrastructures municipales qui favorisent le développement social, en particulier dans les pays cibles, la CEB est capable d'œuvrer dans un domaine où les collectivités locales ont un réel besoin d'assistance.

En termes de modalités de financement, et afin de mobiliser des ressources financières compatibles avec la viabilité budgétaire et les exigences de reporting de l'administration locale, la CEB a élaboré différents moyens d'atteindre ce type d'emprunteur. L'approche de la Banque autorise le co-financement des coûts d'investissement éligibles qui sont couverts par un ou plusieurs exercices budgétaires/financiers et qui, compte tenu des compétences étendues des autorités locales, lui permettent d'intervenir dans une grande variété de secteurs.

Soit le gouvernement central emprunte au nom des autorités locales soit, beaucoup plus fréquemment, le financement est consenti directement aux gouvernements locaux, en tant qu'emprunteurs indépendants ou, si nécessaire, avec une caution du gouvernement régional/souverain. Une entité du secteur public, habituellement dotée de la personnalité morale par les autorités régionales ou locales pour gérer et développer leurs biens et souvent majoritairement détenue par le gouvernement local, peut également faire office d'emprunteur, souvent avec la caution fournie par les autorités locales. Les opérations avec les banques de développement nationales ou les banques commerciales locales permettent à ces institutions financières d'octroyer des prêts de rétrocession au réseau de collectivités plus petites et de ce fait peu accessibles pour la Banque.

De plus, la Banque participe également à plusieurs accords de coordination qui permettent de préparer et de financer conjointement des projets sous l'égide de la coopération avec l'UE, tel que dans l'instrument financier JESSICA. En outre, la CEB travaille en relation avec la Commission européenne et KfW Bankengruppe pour mettre en œuvre plusieurs instruments de financement tripartites, notamment le Mécanisme de financement des collectivités locales consacré au financement des autorités locales.

Lorsqu'elle met à la disposition des administrations locales et régionales un financement stable et adapté à la création d'infrastructures sociales publiques, la CEB contribue à la qualité des projets ainsi financés en raison de son savoir-faire en matière d'évaluation, de création et de suivi des projets en coopération directe avec les collectivités locales et régionales. Tout en répondant aux attentes des populations concernées, les projets réalisés contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et à un développement économique durable.

Les opérations approuvées en 2011, listées ci-après, diffèrent dans leur taille et moyen d'intervention permettant ainsi à la Banque de contribuer au financement partiel de projets d'investissements productifs dans des petites et moyennes entreprises :

- en **Bulgarie,** un programme de € 30 millions avec Raiffeisenbank Bulgaria
- un projet de € 12 millions avec Privredna Banka Zagreb en **Croatie**
- un programme de € 90 millions avec MicroBank-Banco Social de La Caixa destiné à faciliter l'accès aux microcrédits dans toute l'**Espagne**
- un programme de € 100 millions avec OSEO Financement en **France**
- dans **« l'ex-République yougoslave de Macédoine »** un programme de € 4 millions avec ProCredit Bank Skopje
- 3 opérations en **Pologne** comprenant un programme de € 4,5 millions avec Bank Ochrony Środowiska, un programme de € 50 millions avec Bankowy Fundusz Leasingowy et un programme de € 35 millions avec SG Equipment Leasing Polska
- un programme de € 25 millions avec Vseobecna Uverova Banka en **République slovaque**
- un programme de € 95 millions avec UniCredit Leasing Corporation IFN en **Roumanie**
- 3 opérations en **Serbie,** incluant un programme de € 20 millions avec Banca Intesa Beograd, un programme de € 10 millions avec Intesa Leasing Beograd et un programme de € 10 millions avec Raiffeisen Leasing Beograd
- un programme de € 100 millions avec Türkiye Halk Bankası (Halkbank) en **Turquie.**

Un grand nombre de ces programmes représentent le résultat de la coopération établie de longue date entre la CEB et ses banques partenaires.

Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB intervient en milieu urbain en faveur des quartiers dégradés ou des villes manquant d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels. Parallèlement, en milieu rural, la Banque finance des projets situés dans des régions à faible densité de population et des activités dans des secteurs comme l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche.

Les projets financés peuvent porter sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures en milieu urbain et rural en faveur d'entités publiques au niveau national ou local, telles que :

- l'aménagement de zones industrielles
- les services tels que l'adduction d'eau potable, la fourniture d'électricité, de gaz, les égouts, le traitement des déchets solides et liquides
- la voirie
- les réseaux de transports locaux en milieu rural
- les équipements éducatifs et médicaux de base
- les centres socio-culturels ou sportifs tels que les aires de jeux, les espaces verts, les parcs d'expositions, les théâtres, les bibliothèques
- les réseaux d'irrigation en milieu rural.

Sur la période 2007-2011, la Banque a approuvé des projets visant à améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural pour un montant total de € 1 485 millions ou 13% des projets approuvés pendant cette période. En 2011, les projets approuvés dans ce secteur s'élèvent à € 279 millions (soit 13% du total des projets approuvés dans l'année). En 2011, les décaissements atteignent € 268 millions, soit 14% du total annuel.

Parmi ces opérations, la CEB a approuvé un projet de € 18 millions avec Privredna Banka Zagreb pour le financement partiel des investissements entrepris par collectivités locales et régionales ou d'autres entités associées du secteur public en **Croatie.** Les sous-projets éligibles incluront un large éventail d'infrastructures communales de petite et moyenne taille telles que les routes locales, les ponts, les réseaux et usines de traitement des eaux usées, le traitement des déchets solides, ainsi que les infrastructures sanitaires, éducatives et socio-culturelles de base.

En **Pologne,** la CEB a approuvé un nouveau programme avec la ville de Katowice, qui consacrera € 20 millions au financement de la rénovation de la ville. Sont notamment concernés : la revitalisation des zones de friche industrielle qui entravent le fonctionnement efficace du centre-ville, l'amélioration de la qualité des logements, la modernisation des systèmes de communication, et, de façon générale, le renforcement de la compétitivité de la ville.



HONGRIE
Amélioration de la qualité de vie

Toujours en Pologne, la CEB a approuvé un programme de € 50 millions dans la Région de Łódzkie pour le financement partiel d'investissements visant à rénover et à développer la voirie régionale et les infrastructures associées afin d'améliorer l'accessibilité et la compétitivité de la région grâce à de meilleures connexions avec les routes nationales et les corridors routiers transeuropéens.

Encore en Pologne, le programme de € 40 millions de la Banque avec la ville de Łódz soutiendra la planification urbaine et ses objectifs stratégiques à long terme visant à revitaliser le centre-ville. Le programme inclura des investissements tels que la reconversion d'un ancien complexe de chauffage en un centre culturel et artistique, l'extension du théâtre municipal, la création d'une exposition interactive dans le musée du textile, ou encore la rénovation d'un bâtiment historique comme la galerie d'art municipale.

Enfin, conformément aux opérations précédentes approuvées avec Bank Ochrony Środowiska, le programme de € 41 millions de la Banque servira à cofinancer les investissements dans les infrastructures publiques éligibles entrepris par les collectivités locales et d'autres entités du secteur public en Pologne. Les résultats escomptés dans le cadre de ce programme incluent d'importantes améliorations sur les réseaux routiers secondaires, des investissements destinés à la promotion de réseaux de transports écologiquement durables, ainsi que des améliorations en termes d'accessibilité aux services de transports publics pour les personnes âgées et les handicapés.

LA CEB ET LE WESTERN BALKANS INVESTMENT FRAMEWORK (WBIF) : ACTIVITÉS EN 2011

Le WBIF est un dispositif destiné à **faciliter l'accès des pays des Balkans occidentaux aux financements européens** afin de les soutenir dans leur processus d'adhésion à l'Union européenne. Il a été créé en décembre 2009 par la Commission européenne, la CEB, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

Les dons consentis par le WBIF servent à financer des dépenses d'assistance technique et d'investissement en relation avec des projets. Le WBIF aide ainsi la CEB à optimiser l'affectation des montants approuvés à la réalisation de ses projets dans la région, qui fait partie du groupe cible de la Banque. Le WBIF couvre cinq secteurs : Social, Énergie, Environnement, Transport et Développement du Secteur Privé (PME). Au cours de l'année écoulée, le WBIF a accru son rôle de coordinateur des actions de la Commission, des IFI, des donateurs et des bénéficiaires.

Ressources

Le WBIF dispose de plusieurs sources de financement :
- des fonds alloués par la Commission européenne dans le cadre des instruments d'assistance de pré-adhésion (IPA)

- des contributions des Institutions financières internationales (IFI) partenaires selon les procédures internes propres à chacune des institutions

- des dons versés par les pays donateurs au *European Western Balkans Joint Fund* (EWBJF).

Gouvernance

Le *Steering Committee*, organe décisionnaire du WBIF, est constitué de membres de la Commission, de représentants des IFI partenaires ainsi que des pays contributeurs au EWBJF. Il approuve les demandes de dons lors de ses deux réunions annuelles. À fin 2011, le total des contributions reçues sur le EWBJF s'élève à € 43,2 millions, dont € 33,2 millions en provenance de 19 pays donateurs et € 10 millions en provenance de l'UE.

Bilan de l'activité CEB-WBIF au 31 décembre 2011	*en millions d'euros*
Total des projets CEB bénéficiant de contributions du WBIF	337,8
Contributions du WBIF sur des projets CEB approuvés	56,4
Total des projets en cours d'instruction	126,3
Contribution WBIF sur projets en cours d'instruction	13,43

Le *Project Financiers' Group* (PFG) est le bras opérationnel du WBIF. Il a pour mission la sélection et l'évaluation des demandes de dons reçues des pays bénéficiaires initiateurs des projets, en vue de leur présentation éventuelle au *Steering Committee*. Le PFG est présidé à tour de rôle par la Commission et une des IFI participantes. Durant le 1er semestre 2011, la CEB a co-présidé le PFG. À ce titre, elle a coordonné l'activité du WBIF conjointement avec la Commission.

En 2011, 41 demandes de dons ont été approuvées par le *Steering Committee* représentant un total de € 41,3 millions. Le secteur social représente 17% des dons approuvés. En 2011, des contributions du WBIF ont été approuvées pour cinq projets de la CEB :

- **Albanie :** un projet de modernisation rurale et urbaine dans les Alpes albanaises en cours d'instruction bénéficiera d'un don de € 1 million en vue de financer l'assistance technique nécessaire à la préparation d'un master plan et des études de faisabilité

- **« l'ex-République yougoslave de Macédoine » :** 3 subventions d'investissement d'une valeur totale de € 6 millions en appui à 2 projets dans le secteur de l'éducation et 1 dans celui de la santé, actuellement en cours de réalisation

- **Bosnie-Herzégovine** : un projet en co-financement avec la BEI pour le traitement des eaux, assorti d'un don de € 0,5 million, est en cours d'instruction.

Perspectives

Le WBIF a démontré qu'il répondait à un réel besoin dans la région. Il donne chair de manière pragmatique et cohérente aux efforts de coopération des différents acteurs du développement.

Forte de l'expérience acquise au terme de ses deux premières années de coopération opérationnelle avec ses partenaires du WBIF, la CEB se félicite de son association à cette initiative. La Banque va poursuivre ses efforts afin qu'un nombre accru de projets sociaux puissent bénéficier de ce support financier. Une étude consacrée au financement de projets sociaux dans les Balkans occidentaux, à laquelle la CEB participe activement, sera publiée en juin 2012. Ce rapport devrait présenter un double avantage : fournir un état des lieux du secteur social dans la région et recommander des voies d'action possibles pour le WBIF.

La Banque a également approuvé un nouveau programme en **République slovaque** avec Československá obchodni banka. Dans le cadre de ce programme, un total de € 40 millions sera alloué au financement d'investissements entrepris par les petites et moyennes communes, les régions et d'autres entités publiques dans l'ensemble du pays dans le cadre de la modernisation des infrastructures environnementales municipales et de la réalisation d'améliorations durables des infrastructures sociales locales.

Un programme approuvé avec Komerční Banka permettra à la CEB de consacrer € 70 millions au co-financement de sous-projets impliquant la construction ou l'amélioration d'infrastructures urbaines et la modernisation des zones rurales sur tout le territoire de la **République tchèque.** L'objectif général du programme est d'améliorer les conditions permettant un développement économique durable et de créer une meilleure qualité de vie pour les habitants des petites et moyennes communes en facilitant l'accès au crédit en faveur de l'amélioration de l'infrastructure locale.



SERBIE
Dégâts causés par un tremblement de terre

2. Gestion de l'environnement

Pour la CEB, la gestion durable de l'environnement n'est pas seulement une ligne d'action sectorielle, mais bien une exigence constante. Ceci, dans le cadre des efforts consentis pour encourager un lien durable entre les populations et leur environnement, en intégrant pleinement les aspects environnementaux dans l'ensemble de ses activités de prêt. Dans cette optique, les interventions de la CEB ont progressivement évolué, depuis la réaction d'urgence à une catastrophe environnementale et la reconstruction qui s'ensuit immédiatement, jusqu'à la prévention pour lutter contre les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance qu'entraînent les catastrophes naturelles et écologiques, en passant par la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine historique et culturel.

Au cours de la période 2007-2011, cette ligne d'action sectorielle a représenté un montant cumulé de € 2 559 millions soit 23% en termes de projets approuvés les cinq dernières années. Un total de € 1 822 millions, ou 71% de toutes les approbations pendant la période, a été dédié aux opérations dans les pays du groupe cible. Pour la seule année 2011, le montant des approbations de projets s'élève à € 461 millions (soit 22% du total des projets approuvés).

Parallèlement, depuis 2007, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de € 1 960 millions, soit 23% du total des décaissements au cours des cinq dernières années. Les pays du groupe cible ont bénéficié d'un montant de € 1 576 millions, soit 80% de tous les décaissements dans ce secteur. En 2011, la Banque a décaissé € 528 millions pour la gestion de l'environnement, ou 29% de tous les décaissements de l'année.

Catastrophes naturelles ou écologiques

Avec l'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées, l'aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques constitue l'une des deux priorités statutaires de la CEB. Les interventions dans ce domaine ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées, d'autre part, de développer les moyens de prévention des catastrophes naturelles ou écologiques. Globalement, les projets de la Banque s'efforcent de permettre un développement durable dans ses États membres en apportant des solutions visant à réduire la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, en faisant reculer la dégradation de l'environnement et en encourageant l'adhésion aux normes environnementales.

Au cours de la période 2007-2011, la CEB a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de € 583 millions. Pour la seule année 2011, la Banque a approuvé des opérations d'un montant de € 270 millions. Les décaissements de 2011 s'élèvent à € 174 millions, tandis que, au cours des cinq dernières années, les décaissements s'établissent à € 431 millions.

En Espagne, la CEB a approuvé un projet de € 50 millions avec la Communauté autonome de la Région de Murcie pour le financement partiel de la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures publiques, logements et monuments touchés par le tremblement de terre qui s'est produit en mai 2011 à Lorca. Des terrains géologiquement instables ont aggravé les destructions, faisant de ce séisme l'accident le plus



«L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE»
Infrastructures sportives dans une école

dommageable de ce type à s'être produit en Espagne dans un passé récent (voir encadré ci-contre).

Toujours en Espagne, la Banque a approuvé une nouvelle opération avec la Junta de Castilla y León qui consacrera € 60 millions pour le financement partiel des infrastructures de prévention des incendies dans toute la région. Le prêt de la CEB financera les investissements destinés à empêcher les incendies de forêts par le biais d'un traitement sylvicole et de mesures permettant d'arrêter la propagation du feu au travers de la diversification des espèces d'arbres et de l'espacement de la végétation. Les conséquences environnementales positives proviendront non seulement de la protection des zones boisées naturelles contre les menaces d'incendies, mais également de la préservation de la biodiversité de la région et de sa plus grande capacité d'adaptation au changement climatique (voir encadré ci-contre).

En **Hongrie,** la Banque a approuvé un programme de € 150 millions avec le Gouvernement pour le financement partiel de travaux de reconstruction après les deux importantes catastrophes qui ont touché la Hongrie en 2010 : une catastrophe naturelle due aux inondations causées par des conditions météorologiques extrêmes et une catastrophe écologique due à un déversement de boue toxique après l'effondrement d'un réservoir dans une usine d'aluminium d'Ajka, dans l'ouest de la Hongrie. Le programme vise à réparer les graves dommages naturels, écologiques et économiques provoqués par ces catastrophes, étant donné qu'une grande partie des zones touchées sont parmi les moins économiquement développées.

La Banque a ainsi approuvé cette année un nouveau programme en **République tchèque** avec Komerční Banka, qui consacrera € 10 millions au financement d'investissements municipaux dans la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées par des inondations à répétition, en particulier les infrastructures de base telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'approvisionnement en gaz et électricité.

ESPAGNE

Aider les régions à faire face aux défis environnementaux

En 2011, la CEB a approuvé un montant de € 150 millions en faveur de deux opérations en Espagne dans le cadre de la ligne d'action sectorielle de la Banque «Gestion de l'environnement». Ce faisant, elle apporte son soutien à plusieurs régions d'Espagne confrontées à des défis environnementaux aussi importants que variés.

L'aide aux régions frappées par les catastrophes naturelles ou écologiques est l'un des domaines d'intervention statutaires de la CEB. Le projet de € 50 millions avec la Communauté autonome de la Région de Murcie financera l'une des plus importantes opérations post-séisme en Espagne, permettant au gouvernement régional de réhabiliter et de reconstruire les infrastructures endommagées dans les zones touchées par le tremblement de terre. Quelque 25 000 logements et 29 centres d'éducation devraient être remis en état, 31 bâtiments historiques seront restaurés et les infrastructures de base telles que l'électricité, le gaz, l'eau, les routes et d'autres infrastructures locales seront réparées.

Le projet de € 100 millions avec la Junta de Castilla y León présentera deux composantes. Une composante de € 60 millions dédiée aux investissements dans les infrastructures de prévention des incendies (secteur d'intervention de la CEB «Catastrophes naturelles ou écologiques») fait partie du programme spécifique du gouvernement régional visant à prévenir la déforestation due au feu en Castille-et-León. Le plan est en ligne avec la politique forestière nationale dont l'objectif est de préserver la forêt et les zones boisées des feux saisonniers et d'assurer leur protection, une meilleure qualité et leur durabilité.

La composante de € 40 millions, qui permettra le financement partiel de projets d'investissements dans l'eau et les eaux usées (secteur d'intervention de la CEB «Protection de l'environnement»), est centrée sur l'amélioration des conditions de vie de populations ciblées en modernisant les infrastructures hydrauliques locales et régionales dans toute la région. Gestion adaptée, traitement et offre d'une eau de qualité aux populations locales sont autant de conditions indispensables à un développement social et économique accru et aux progrès durables de la santé publique.

Protection de l'environnement

La CEB finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et par là même à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Ces projets concernent notamment :

- la réduction et le traitement des déchets solides et liquides
- l'assainissement et la protection des eaux de surface et souterraines
- la protection contre les nuisances sonores
- la production d'énergie renouvelable, sauf les installations à l'échelle industrielle, et la prévention de la pollution atmosphérique
- la protection et le développement de la biodiversité
- les moyens et réseaux de transport moins polluants.

Parallèlement à son action spécifique, la CEB tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit, quel que soit le secteur d'intervention concerné.

Les initiatives mises en œuvre dans le secteur de la protection de l'environnement présentent une large diversité, tant dans les domaines d'intervention qu'en termes géographiques. Au cours de la période 2007-2011, la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant cumulé de € 1 927 millions, soit 17% du total des projets approuvés pendant cette période. En 2011, les approbations dans ce secteur représentent € 180 millions.

Les décaissements effectués au cours des cinq dernières années s'élèvent à € 1 436 millions, soit 17% du total décaissé sur cette période. En 2011, les décaissements totalisent € 344 millions.

Parmi les nouvelles opérations approuvées par la CEB cette année se trouve un projet de € 75 millions en **Croatie** avec le Gouvernement. Le principal objectif du projet est de soutenir la mise en œuvre des investissements prioritaires destinés au développement et à la modernisation des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les localités où les installations existantes restent insuffisantes ou insuffisamment développées. Le projet permettra la modernisation des infrastructures, l'élargissement de l'accès aux services et l'amélioration de la qualité écologique des ressources en eaux de surface et souterraines. Le projet vise la réduction des risques pour la santé publique, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie et les perspectives économiques des populations bénéficiaires.

En **Espagne,** la Banque a approuvé un total de € 40 millions avec la Junta de Castilla y León pour le financement partiel de projets d'investissements liés à l'eau et aux eaux usées, tels que les infrastructures hydrauliques et les réseaux d'égouts, les collecteurs et les bassins ainsi que les installations de traitement des eaux usées dans toute la région. En outre, comme la politique régionale en matière de gestion de l'eau encourage la réutilisation des eaux usées, des projets de recyclage des eaux de pluie et de mesures visant à économiser l'eau pourront aussi être financés.

En **Pologne,** la Banque a approuvé un programme de € 20 millions avec Bank Ochrony Środowiska (BOŚ) pour le financement partiel des investissements d'infrastructures publiques éligibles entrepris par les collectivités locales et d'autres entités du secteur public. Le programme suit les traces de trois projets antérieurs en faveur de BOŚ et servira à financer des sous-projets afférents à la prévention de risques écologiques grâce à la récupération et à la modernisation de locaux hydrotechniques, des investissements dans les sources d'énergie renouvelable et d'autres destinés à améliorer l'efficacité énergétique et l'efficience des établissements publics.

Dans le cadre d'un nouveau programme approuvé en **République slovaque** avec Vseobecna Uverova Banka, la CEB consacrera € 25 millions au soutien de coopératives de logements et d'associations de propriétaires d'appartements pour la réhabilitation de lotissements afin d'en améliorer l'efficacité énergétique. Des investissements pour améliorer l'isolation devraient permettre une baisse de 30% de la consommation d'énergie pour chaque bâtiment réhabilité.

Enfin, la CEB a approuvé un programme de € 20 millions avec Komerční Banka en **République tchèque** pour le financement partiel d'investissements entrepris par des petites et moyennes collectivités locales dans l'ensemble du pays et autres entités reliées, telles que les écoles, les centres médicaux et les entreprises de service public. Les sous-projets éligibles de ce programme relèveront du cadre global du Traité d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, qui l'engage à agir en faveur de la protection de l'environnement.

Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel

La CEB peut financer la restructuration et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel, classé comme tel par l'UNESCO ou par l'État membre concerné.

Sur la période 2007-2011, la Banque a approuvé un montant total de € 49 millions en faveur de ce secteur. En 2011, la CEB a approuvé de nouvelles opérations dans ce secteur pour un total de € 11 millions, et les décaissements se sont également élevés à € 11 millions.

Le programme approuvé en **Pologne** avec la Ville de Łódz apportera € 6 millions pour financer des dépenses d'investissement entreprises dans ce domaine par les autorités municipales dans la région.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Élargir le champ d'action des services médicaux primaires

La Bosnie-Herzégovine s'est engagée dans une réforme complète de son modèle de santé. Au-delà de l'amélioration des infrastructures, de la modernisation de l'équipement et du renforcement de la gestion, les autorités cherchent des moyens de résoudre la question de l'encombrement des soins secondaires et tertiaires par des patients nécessitant des soins primaires. Pour soulager cette pression, les autorités ont cherché à introduire le modèle de médecine familiale dans l'ensemble du pays, entre autres en rénovant les unités de soins primaires obsolètes, et par des investissements pour la formation des médecins et du management.

Le projet précédent cofinancé par la CEB avait déjà pour objectif l'amélioration de l'efficacité du système de santé en introduisant le modèle de médecine familiale pour les soins primaires. Et ce, par la rénovation des infrastructures, l'introduction d'équipements modernes, la formation du personnel, le perfectionnement du management et le renforcement des processus d'élaboration des politiques. Alors que la médecine familiale était, auparavant, très rarement pratiquée en Bosnie-Herzégovine, près de la moitié de la population devrait désormais y avoir accès. Avec ce nouveau projet, la proportion des bénéficiaires potentiels devrait augmenter et la couverture atteindre quelque 70% de la population.

Les nouveaux fonds seront utilisés pour développer les trois composantes d'origine. Les objectifs du nouveau projet sont ainsi rationalisés et consistent à : (1) élargir et améliorer le modèle de médecine familiale des soins primaires par l'éducation et la formation, les systèmes d'information et l'équipement, ainsi que la rénovation, la reconstruction et la nouvelle construction d'unités de soins de santé primaires ; (2) renforcer les capacités de gestion dans le secteur et (3) renforcer le processus d'élaboration des politiques par le développement et la mise en œuvre d'un système de suivi et d'évaluation des performances du secteur.

Toujours en Pologne, un programme avec Bank Ochrony Środowiska consacrera € 4,5 millions au financement partiel des investissements en infrastructures publiques éligibles entrepris par les administrations locales et d'autres entités du secteur public pendant la mise en œuvre des plans de revitalisation de la ville.



ALBANIE
Hôpital de Tirana

3. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

L'approche intégrée de la CEB en matière de soutien au développement des infrastructures publiques à vocation sociale dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires favorise à terme une croissance économique plus dynamique et améliore la cohésion sociale. De fait, des services publics modernes constituent un outil essentiel pour promouvoir un développement régional et national plus équilibré en Europe et réduire les inégalités.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté au cours des cinq dernières années un montant cumulé de € 2 706 millions, ou 24% du total des projets approuvés pendant cette période. Sur la période 2007-2011, les projets approuvés en faveur des pays du groupe cible ont atteint € 931 millions. En 2011, le montant des approbations de projets a atteint € 456 millions, soit 22% du total des projets approuvés.

Parallèlement, les prêts décaissés en faveur de cette ligne d'action ont représenté un montant cumulé de € 1 900 millions, soit 22% du total des décaissements effectués sur la période 2007-2011, et dont les pays du groupe cible ont reçu € 682 millions. Pour la seule année 2011, la Banque a décaissé € 394 millions ou 21% du total décaissé pour l'année.

■ Santé

La CEB procure les moyens de financer divers types de projets qui concernent la santé et les infrastructures qui y sont liées, notamment ceux qui impliquent la construction, la rénovation et la modernisation d'infrastructures telles que : des hôpitaux, des centres de soins de proximité (y compris ceux spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables), des centres hospitaliers universitaires et des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.

FRANCE

Programme de soins pour personnes âgées dépendantes

Les soins aux personnes âgés dépendantes sont devenus une source de préoccupation majeure pour les autorités françaises. La population de la France devrait compter près de 15% de personnes âgées de plus de 75 ans en 2050, principalement en raison de l'augmentation continue de l'espérance de vie et de l'entrée prochaine des premières générations du baby-boom dans cette catégorie d'âge. Or, ce sont les personnes très âgées qui présentent le plus de risques de devenir dépendantes.

Longtemps limités aux aspects purement médicaux, les soins aux personnes âgées dépendantes sont aujourd'hui davantage pluridimensionnels et impliquent des changements et des adaptations de l'offre des soins en établissement, ainsi que des soins et de l'assistance apportés localement et à domicile.

Le projet permettra de fournir des ressources supplémentaires aux entités des secteurs public et bénévole qui opèrent dans ce domaine afin de soutenir leurs investissements dans le secteur médical et de l'assistance sociale, notamment ceux axés sur la réduction du risque de dépendance des personnes âgées. En développant des solutions qui permettent aux personnes de rester chez elles et en construisant des résidences pour les personnes âgées dépendantes qui nécessitent une assistance permanente, le projet devrait contribuer à améliorer de façon durable la qualité de vie des personnes dépendantes, en particulier en milieu rural.

Les investissements soutiendront directement, entre autres, le plan «Solidarité grand âge» du Gouvernement français, qui vise à offrir 5 000 nouvelles places par an d'ici 2012. Selon des estimations de coûts moyens, le projet, financé par la CEB, devrait contribuer à une offre de quelque 1 200 nouveaux lits.

En outre, la CEB peut contribuer au financement de programmes de formation technique et de gestion pour le personnel spécialisé dans les domaines de l'aide sociale et des soins de santé.

Au cours de la période 2007-2011, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de € 803 millions dans ce secteur d'intervention, et en 2011, € 129 millions, alors que les décaissements pour l'année s'élèvent à € 72 millions.

Parmi les opérations approuvées cette année, un projet avec le Gouvernement de **Bosnie-Herzégovine** fournira € 9,2 millions pour assurer le financement partiel d'infrastructures de soins de santé primaires dans tout le pays. Constituant la suite de la coopération précédente dans ce domaine, le projet soutiendra les efforts du Gouvernement pour introduire le modèle de médecine familiale des soins de santé primaires au travers de la réhabilitation et de la construction d'infrastructures ainsi que de la fourniture d'équipements médicaux et de traitement de l'information (voir encadré page 28).

En **France,** la CEB a également approuvé un programme avec le Crédit Agricole qui destinera € 100 millions au financement partiel des installations d'infrastructures sociales dans tout le pays. Les projets financés concerneront notamment les infrastructures et les installations nécessaires au développement des services à domicile, des structures de soins de jour et d'accueil temporaire, ainsi que l'ouverture de nouvelles places et l'extension et la rénovation des places existantes dans les foyers et les foyers de soins pour les personnes âgées dépendantes nécessitant une assistance permanente (voir encadré ci-contre).

Un programme approuvé avec SG Equipment Leasing Polska consacrera € 15 millions au financement partiel de baux pour des équipements médicaux dans le secteur de la santé dans toute la **Pologne.** La participation de la CEB offrira un financement souple et économique à des bénéficiaires que la Banque ne pourrait autrement pas atteindre et pour lesquels le crédit-bail constitue souvent la seule forme de financement des investissements.

Une autre opération de crédit-bail, cette fois en **Roumanie** avec UniCredit Leasing Corporation, contribuera pour un montant de € 5 millions au financement partiel par le crédit-bail d'équipement médical destiné aux entités du secteur des soins de santé, telles que des cabinets médicaux, des cliniques et des hôpitaux dans tout le pays. Globalement, le projet vise à contribuer à augmenter l'offre de services de soins en améliorant l'éventail et la qualité des services médicaux et en les rendant plus accessible à la population.

Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient à tous les niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles maternelles, primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction et la modernisation d'infrastructures scolaires, universitaires et de formation professionnelle, les investissements en équipements pédagogiques, ainsi que les infrastructures éducatives qui y sont liées telles que les équipements sportifs et culturels ou les logements pour les élèves et les étudiants. Elle peut également financer les investissements dans la recherche et le développement scientifiques.



CHYPRE
Université

La formation professionnelle, caractérisée par l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise, constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de celles et ceux qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail. Dans ce cadre, la CEB finance des programmes d'assistance à la formation de personnels spécialisés dans les secteurs sociaux et de l'éducation, des programmes de reconversion professionnelle hors des secteurs économiques en déclin, et divers programmes de formation destinés aux fonctionnaires et aux agents gouvernementaux.

Sur la période 2007-2011, la CEB a approuvé des opérations dans cette ligne d'action sectorielle représentant un montant cumulé de € 1 514 millions. En 2011, les approbations dans ce secteur ont atteint € 208 millions dans ce secteur, tandis que les décaissements s'élevaient à € 318 millions.

En **Espagne,** la CEB a approuvé € 100 millions avec la Communauté autonome de Madrid pour le financement partiel de la construction, de la rénovation et de l'extension d'écoles pré-universitaires et des infrastructures associées. Le projet vise à créer un meilleur environnement d'apprentissage pour les élèves de la Communauté autonome et une amélioration des conditions de travail pour les enseignants et le personnel. Il a en outre pour but d'étendre les capacités des écoles pré-universitaires à s'adapter aux évolutions démographiques dans la région.

La CEB accordera € 30 millions au Gouvernement de **« l'ex-République yougoslave de Macédoine »** pour le financement partiel de la construction d'installations d'éducation physique dans des écoles primaires et la réhabilitation d'écoles primaires et secondaires dans l'ensemble du pays (voir encadré ci-contre).

La CEB a également approuvé un nouveau programme en **Serbie** avec le Gouvernement. Cette opération consacrera € 49 millions au financement partiel de projets visant à améliorer et à moderniser les infrastructures scientifiques et éducatives du pays. Le projet proposé représente la seconde phase de l'initiative serbe de recherche et développement scientifiques et inclura la création de plusieurs Centres d'excellence dans les domaines de recherche prioritaire et la création d'un parc scientifique et technologique à Novi Sad.

« L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »

Installations d'éducation physique et réhabilitation d'écoles

Le projet s'inscrit dans une démarche plus large pour améliorer le système éducatif du pays. Elle consiste, entre autres, à : allonger l'enseignement de base de huit à neuf ans, rendre l'enseignement secondaire obligatoire, augmenter le nombre d'heures d'éducation physique dans les écoles, améliorer l'accès des étudiants aux technologies de l'information et augmenter les ratios de dotations budgétaires en faveur de l'éducation pour atteindre ceux de l'UE.

La coopération de la CEB avec le Gouvernement dans le secteur éducatif remonte à un projet précédent qui visait à contribuer au financement de la construction et de l'équipement de 33 complexes d'éducation physique (PEF, *Physical Education Facilities*) pour des écoles secondaires. Si la coopération précédente consacrait également un volet du financement aux travaux de réparation dans les écoles concernées par les nouveaux PEF, une part importante des besoins restants sera prise en compte dans le nouveau projet approuvé en 2011.

La première composante de ce projet concerne la construction et l'équipement de 70 PEF dans des écoles primaires afin d'améliorer la condition physique des élèves et, par conséquent, leur capacité d'apprentissage. La seconde composante se concentre sur la réhabilitation d'écoles primaires et secondaires afin de garantir un cadre d'enseignement approprié pour les élèves.

Il convient de noter que ce projet bénéficie par ailleurs d'une subvention d'investissement de la part du *Western Balkans Investment Framework* (WBIF) laquelle sera gérée par la CEB afin de financer les travaux additionnels de réhabilitation des écoles.

Conséquences attendues de ce projet, l'état de santé et la condition physique ainsi que les performances d'apprentissage des bénéficiaires devraient s'améliorer. La population locale devrait également bénéficier des installations des PEF pour les activités de loisirs en dehors des heures d'ouverture de l'école, et les équipes sportives pourront s'entraîner régulièrement dans des installations de pointe et bien équipées.

Toujours en Serbie, avec le soutien du Compte espagnol pour la cohésion sociale géré par la CEB, un nouveau programme approuvé avec le Gouvernement consacrera € 28,5 millions en investissements de financement dans le cadre de la première phase du projet gouvernemental « Éducation pour l'insertion sociale » (ESI) qui identifie comme prioritaire le besoin de proposer des logements adéquats pour les élèves du secondaire et les étudiants. Le projet ESI cherche également à mettre à niveau les compétences des enseignants et des professionnels travaillant en relation avec l'éducation préscolaire et contribue à intégrer les enfants issus de groupes vulnérables et ceux présentant des besoins particuliers en préparant les enseignants et le personnel qui travaille avec eux.

Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

La modernisation d'infrastructures destinées à des services administratifs et judiciaires est venue s'ajouter en 2006 au champ d'activité de la Banque. En effet, la CEB a introduit ce secteur d'intervention conformément au Plan d'action du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe de Varsovie (2005). Ainsi, la CEB peut financer des projets de construction ou de réhabilitation d'infrastructures et la reconversion de bâtiments en vue de leur affectation à un service public, en particulier pour améliorer l'organisation et le fonctionnement de services publics administratifs et judiciaires.

Les projets éligibles dans ce domaine peuvent concerner des infrastructures pénitentiaires, des commissariats, des casernes de pompiers, des centres de formation ou des bâtiments rattachés à l'administration municipale, locale ou régionale. Concernant plus particulièrement les prisons, les projets financés par la CEB doivent respecter les principes des Recommandations formulées en 2006 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe dans le cadre des Règles pénitentiaires européennes.

Depuis 2007, la CEB a approuvé un montant total de € 389 millions dans ce secteur. Pour la seule année 2011, un total de € 119 millions a été approuvé pour quatre nouvelles opérations. La mise en œuvre de ces projets complexes est lancée et les décaissements effectués dans ce secteur en 2011 se sont élevés à € 4 millions.

Ainsi, en **Croatie,** la CEB a approuvé un projet de € 50 millions avec le Gouvernement afin de procéder au financement partiel de la construction d'un nouveau complexe pénitentiaire sur la côte Dalmate. Le projet vise à développer des conditions de vie décentes pour quelque 1 300 détenus tout en allégeant les contraintes pesant sur les infrastructures existantes.

En outre, le projet remédiera aux déséquilibres régionaux en termes de répartition des infrastructures pénitentiaires et offrira de meilleures conditions pour une éventuelle resocialisation des détenus et, par conséquent, une sécurité accrue pour la communauté au sens large.

Un nouveau projet en **Géorgie,** avec le Gouvernement, consacrera € 60 millions au co-financement, avec le soutien du Compte espagnol pour la cohésion sociale géré par la CEB, de la construction d'un complexe pénitentiaire pour 2 000 détenus dans le village Laituri, au Sud-ouest du pays. Le projet devrait significativement améliorer la capacité et le fonctionnement des services publics judiciaires de Géorgie, non seulement directement, en augmentant la capacité carcérale, mais aussi indirectement, en établissant de nouvelles normes pour la construction des établissements pénitentiaires, les programmes pour les prisonniers et la formation du personnel.

Un programme avec la Ville de Katowice, en **Pologne,** consacrera € 5 millions au financement partiel des dépenses d'investissements entreprises par les municipalités de l'agglomération concernant la modernisation des infrastructures des services publics administratifs. Le projet devrait améliorer les services, pour les habitants de la ville, et les conditions de travail pour les fonctionnaires municipaux.

Toujours en Pologne, un programme avec la Ville de Łódz consacrera € 4 millions à offrir des normes plus élevées et un meilleur accès aux infrastructures et services municipaux. En particulier, ce programme apportera des fonds destinés à la modernisation d'un bâtiment qui accueillera l'administration géodésique et cartographique municipale et régionale.

En 2011, la ventilation des projets approuvés et des prêts décaissés témoigne de la fidélité de la CEB à ses trois principales lignes d'action, à savoir *le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.*

Les financements réalisés cette année ont porté l'encours de prêts à € 12 075 millions et le stock de projets en attente de financement à € 5 270 millions (y compris € 3 518 millions pour les pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est). À la fin de la seconde année de mise en œuvre du Plan de développement à moyen terme pour 2010-2014, ces derniers chiffres constituent naturellement pour la CEB une réserve solide de projets en faveur de ses États membres pour les années à venir.

PROJETS APPROUVÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle

en milliers d'euros

Pays	2011		2010		Total cumulé 2007-2011	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Albanie					66 000	0,6
Allemagne (*)			57 500	2,6	727 400	6,4
Belgique	270 000	12,8	275 000	12,1	645 000	5,7
Bosnie-Herzégovine	9 200	0,4			138 500	1,2
Bulgarie	30 000	1,4	25 000	1,1	100 000	0,9
Chypre			265 000	11,7	455 523	4,0
Croatie	155 000	7,3	6 480	0,3	261 480	2,3
Danemark					100 000	0,9
Espagne	350 000	16,6	108 000	4,8	888 000	7,8
Estonie					35 000	0,3
Finlande			100 000	4,4	375 000	3,3
France	200 000	9,5	250 000	11,0	1 000 000	8,8
Géorgie	60 000	2,8			60 000	0,5
Hongrie	150 000	7,1	125 000	5,5	904 000	8,0
Irlande			125 000	5,5	335 000	3,0
Islande					224 000	2,0
Italie					352 000	3,1
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	34 000	1,6	46 000	2,0	152 850	1,4
Lettonie					150 000	1,3
Lituanie					140 000	1,2
Moldova	13 400	0,6			27 400	0,2
Monténégro			25 000	1,1	25 000	0,2
Pologne	300 000	14,2	302 400	13,3	1 553 100	13,7
Portugal			100 000	4,4	665 000	5,9
Roumanie	100 000	4,7			100 000	0,9
République slovaque	100 000	4,7	50 000	2,2	150 000	1,3
République tchèque	100 000	4,7			195 000	1,7
Serbie	138 500	6,6	67 000	3,0	255 500	2,3
Slovénie			40 000	1,8	140 000	1,2
Suède					209 000	1,8
Turquie	100 000	4,7	300 000	13,2	887 100	7,8
TOTAL	2 110 100	100,0	2 267 380	100,0	11 316 853	100,0

() Dont € 7,5 millions pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible en 2010.*

NB : Les informations relatives aux montants approuvés se réfèrent au pays où se situe le siège social de l'emprunteur de la Banque et non pas à celui du bénéficiaire final, ce dernier pouvant être établi dans un autre pays. En conséquence, les chiffres du tableau renseignent sur le profil risque des emprunteurs de la Banque et non pas sur celui des bénéficiaires finaux de ses opérations de prêts.

Lignes d'action sectorielle (**)	2011		2010		Total cumulé 2007-2011	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**1 193 650**	**56,6**	**1 125 830**	**49,7**	**6 051 772**	**53,5**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	10 000	0,5			37 000	0,3
Logement pour les personnes à bas revenus	318 900	15,1	342 000	15,1	1 919 170	17,0
Création et maintien d'emplois viables	585 500	27,7	400 000	17,7	2 610 420	23,1
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	279 250	13,2	383 830	16,9	1 485 182	13,1
Gestion de l'environnement	**460 750**	**21,8**	**570 000**	**25,1**	**2 559 107**	**22,6**
Catastrophes naturelles ou écologiques	270 000	12,8	250 000	11,0	582 696	5,1
Protection de l'environnement	180 250	8,5	315 000	13,9	1 927 373	17,0
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	10 500	0,5	5 000	0,2	49 038	0,4
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale (*)**	**455 700**	**21,6**	**571 550**	**25,2**	**2 705 974**	**23,9**
Santé	129 200	6,1	162 810	7,2	802 534	7,1
Éducation et formation professionnelle	207 500	9,8	228 200	10,0	1 514 250	13,4
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	119 000	5,6	180 540	8,0	389 190	3,4
TOTAL	2 110 100	100,0	2 267 380	100,0	11 316 853	100,0

*(**) Montants tels qu'estimés lors de l'approbation des projets.*

*(***) Suite à l'adoption de la Résolution 1522 (2009), la ligne d'action sectorielle « Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale » reprend les composantes de la ligne d'action sectorielle « Développement du capital humain », intégrant de plus le secteur « Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires ».*

NB : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des arrondis.

PROJETS APPROUVÉS
par contrepartie, en 2011

en milliers d'euros

Pays	Emprunteurs	Secteurs	Montants
Belgique	Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie	Logement pour les personnes à bas revenus	80 000
	Société Wallonne du Logement	Logement pour les personnes à bas revenus	190 000
Bosnie-Herzégovine	Gouvernement	Santé	9 200
Bulgarie	Raiffeisen Bank Bulgaria	Création et maintien d'emplois viables	30 000
Croatie	Gouvernement	Protection de l'environnement	75 000
		Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	50 000
	Privredna Banka Zagreb (PBZ)	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	18 000
		Création et maintien d'emplois viables	12 000
Espagne	Communauté Autonome de Madrid	Éducation et formation professionnelle	100 000
	Communauté Autonome de Murcia	Catastrophes naturelles ou écologiques	50 000
	Junta de Castilla y León	Catastrophes naturelles ou écologiques	60 000
		Protection de l'environnement	40 000
	MicroBank	Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées	10 000
		Création et maintien d'emplois viables	90 000
France	Crédit Agricole SA	Santé	100 000
	OSEO S.A.	Création et maintien d'emplois viables	100 000
Géorgie	Gouvernement	Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	60 000
Hongrie	Gouvernement	Catastrophes naturelles ou écologiques	150 000
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	Gouvernement	Éducation et formation professionnelle	30 000
	ProCredit Bank (Skopje)	Création et maintien d'emplois viables	4 000
Moldova	Gouvernement	Logement pour les personnes à bas revenus	13 400
Pologne	Bank Ochrony Środowiska S.A. (BOŚ)	Protection de l'environnement	20 250
		Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	41250
		Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	4 500
		Création et maintien d'emplois viables	4 500
		Logement pour les personnes à bas revenus	4 500
	Bankowy Fundusz Leasingowy (BFL)	Création et maintien d'emplois viables	50 000
	Région de Łódzkie	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	50 000
	SG Equipment Leasing Polska	Création et maintien d'emplois viables	35 000
		Santé	15 000
	Ville de Katowice	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	20 000
		Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	5 000
	Ville de Łódz	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	40 000
		Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	6 000
		Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	4 000
Roumanie	UniCredit Leasing Corporation IFN SA	Création et maintien d'emplois viables	95 000
		Santé	5 000
Serbie	Banca Intesa A.D. Beograd	Création et maintien d'emplois viables	20 000
	Intesa Leasing d.o.o. Beograd	Création et maintien d'emplois viables	10 000
	Raiffensen Leasing Serbia	Création et maintien d'emplois viables	10 000
	Gouvernement	Éducation et formation professionnelle	77 500
		Logement pour les personnes à bas revenus	21 000
République slovaque	Československá obchodni banka a.s. (ČSOB)	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	40 000
		Logement pour les personnes à bas revenus	10 000
	Vseobecna Uverova Banka a.s. (VUB)	Protection de l'environnement	25 000
		Création et maintien d'emplois viables	25 000
République tchèque	Komerční Banka	Catastrophes naturelles ou écologiques	10 000
		Protection de l'environnement	20 000
		Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	70 000
Turquie	Türkiye Halk Bankasi A.S.	Création et maintien d'emplois viables	100 000
TOTAL			**2 110 100**

PRÊTS DÉCAISSÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle

en milliers d'euros

Pays	2011		2010		Total cumulé 2007-2011	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Albanie	25 137	1,4	21 303	1,2	92 078	1,1
Allemagne (*)	131 863	7,1	252 500	14,2	742 363	8,7
Belgique	235 000	12,7	35 000	2,0	295 000	3,5
Bosnie-Herzégovine	547	0,03	1 718	0,1	101 056	1,2
Bulgarie	12 000	0,6	7 500	0,4	32 928	0,4
Chypre	71 274	3,8	114 562	6,5	394 485	4,6
Croatie	10 000	0,5	31 053	1,7	152 413	1,8
Danemark					100 000	1,2
Espagne	164 000	8,8	124 000	7,0	551 532	6,5
Estonie	16 542	0,9	5 000	0,3	21 542	0,3
Finlande			100 000	5,6	380 000	4,5
France	87 500	4,7	100 000	5,6	637 500	7,5
Grèce					52 719	0,6
Hongrie	204 257	11,0	160 726	9,0	946 445	11,1
Irlande					74 870	0,9
Islande			32 003	1,8	195 439	2,3
Italie (**)	16 000	0,9	20 000	1,1	378 100	4,4
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	3 700	0,2	9 500	0,5	30 930	1,6
Lettonie					136 500	0,4
Lituanie					39 448	0,5
Moldova	1 024	0,1	300	0,02	8 337	0,1
Monténégro	10 000	0,5			10 000	0,1
Norvège					65 000	0,8
Pologne	202 044	10,9	395 717	22,2	1 043 287	12,2
Portugal	100 000	5,4	105 000	5,9	306 730	3,6
République slovaque	29 126	1,6	4 126	0,2	33 252	0,4
République tchèque			5 000	0,3	27 000	0,3
Roumanie	146 364	7,9	147 767	8,3	694 169	8,1
Serbie	32 500	1,8			75 583	0,9
Slovénie			54 000	3,0	134 130	1,6
Suède	56 200	3,0			207 254	2,4
Turquie	300 086	16,2	55 375	3,1	578 094	6,8
TOTAL	1 855 164	100,0	1 782 150	100,0	8 538 184	100,0

() dont € 24,5 millions pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible en 2011 et € 22,5 millions en 2010.*

*(**) en faveur des pays du groupe cible en 2011 et € 20 millions en 2010.*

NB : Les informations relatives aux montants approuvés se réfèrent au pays où se situe le siège social de l'emprunteur de la Banque et non pas à celui du bénéficiaire final, ce dernier pouvant être établi dans un autre pays. En conséquence, les chiffres du tableau renseignent sur le profil risque des emprunteurs de la Banque et non pas sur celui des bénéficiaires finaux de ses opérations de prêts.

Lignes d'action sectorielle (**)	2011		2010		Total cumulé 2007-2011	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**933 126**	**50,3**	**1 023 629**	**57,4**	**4 678 031**	**54,8**
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	5 000	0,3	15 197	0,9	123 418	1,4
Logement pour les personnes à bas revenus	279 297	15,1	254 590	14,3	1 347 482	15,8
Création et maintien d'emplois viables	380 956	20,5	428 427	24,0	2 165 833	25,4
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	267 873	14,4	325 415	18,2	1 041 298	12,2
Gestion de l'environnement	**528 189**	**28,5**	**340 905**	**19,2**	**1 960 429**	**23,0**
Catastrophes naturelles ou écologiques	173 690	9,4	33 845	1,9	431 458	5,1
Protection de l'environnement	343 826	18,5	295 001	16,6	1 435 561	16,8
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	10 673	0,6	12 059	0,7	93 410	1,1
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale (*)**	**393 849**	**21,2**	**417 616**	**23,4**	**1 899 724**	**22,2**
Santé	71 548	3,9	113 712	6,4	604 585	7,1
Éducation et formation professionnelle	318 130	17,1	302 035	16,9	1 225 121	14,3
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	4 171	0,2	1 869	0,1	70 018	0,8
TOTAL	1 855 164	100,0	1 782 150	100,0	8 538 184	100,0

*(***) Suite à l'adoption de la Résolution 1522 (2009), la ligne d'action sectorielle « Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale » reprend les composantes de la ligne d'action sectorielle « Développement du capital humain », intégrant de plus le secteur « Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires ».*

NB : Le total des pourcentages ne correspond pas à 100 en raison des arrondis.



Évaluation ex post

Département Évaluation Ex Post (DEP) Principales évolutions en 2011

La CEB a confié au DEP la fonction première d'évaluer les projets et les programmes financés par la Banque. Une évaluation indépendante de 44 opérations a été réalisée entre 2004 et 2011, au travers de la parution de 27 rapports, couvrant des décaissements de la CEB de près de € 2 milliards.

Le principal rôle de l'évaluation indépendante à la CEB est de renforcer l'apprentissage institutionnel afin d'améliorer la performance et l'impact des interventions de la CEB en tant que banque de développement, concurremment à l'augmentation du nombre de ses États membres et du volume de ses opérations, au cours des deux dernières décennies.

Tout en reconnaissant les spécificités de la CEB, le DEP s'est engagé à harmoniser la fonction d'évaluation à la CEB avec celle des banques multilatérales de développement (BMD) au sein du Groupe de coopération sur l'évaluation (ECG), auquel la CEB participe en tant qu'observateur. À cet égard, le DEP s'est plus particulièrement concentré sur les normes des bonnes pratiques de l'ECG concernant les investissements du secteur public, compte tenu des caractéristiques de l'activité de prêt de la CEB.

Le DEP s'attache continuellement à affiner les modalités de suivi de la mise en application, par les directions opérationnelles de la CEB, des recommandations issues des évaluations, afin d'appuyer le processus d'apprentissage institutionnel.

Le DEP participe à la visibilité de la CEB par divers moyens : outre une exposition au travers du travail de terrain et de la publication de résumés d'évaluation, la nouvelle politique d'information publique de la CEB permet désormais la publication intégrale des rapports d'évaluation, dans certaines conditions.

Avec un nouveau recrutement en 2011, le DEP a retrouvé son niveau antérieur d'effectif.

Évaluation de projets et programmes

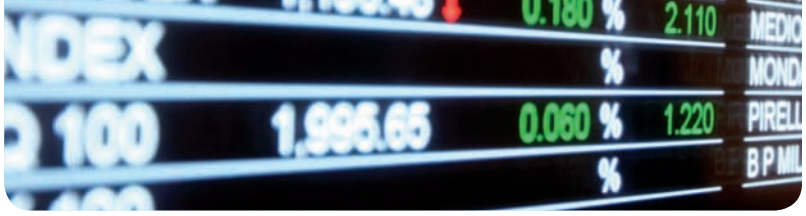
Le travail du DEP est organisé par cycles d'évaluation, structurés autour des secteurs d'intervention de la Banque ou sur des sujets spécifiques. Les évaluations individuelles constituent les éléments de base qui, ensemble, font émerger les thèmes transversaux présentés dans les Rapports de synthèse. En 2011, le DEP a produit sept rapports d'évaluation portant sur douze interventions de la CEB dans cinq pays.

Création d'emplois : Le Rapport de synthèse sur les évaluations dans le secteur de la création d'emplois sera achevé lorsque les directions opérationnelles et le management de la CEB auront fait part de leurs observations. Le Rapport souligne toute l'importance stratégique pour la CEB de déterminer son positionnement dans ce secteur, avec pour objectif le renforcement de la pertinence sociale de ses interventions.

Dons : Le cycle d'évaluation des projets financés par des dons de la CEB s'est achevé avec la parution du dernier rapport de la série, qui a confirmé le relogement réussi de ménages vulnérables tout en recommandant de mieux rendre compte des critères d'éligibilité appliqués. Un Rapport de synthèse suivra, fondé sur l'évaluation de huit projets financés par des dons de la Banque, par le biais de son Compte Fiduciaire Sélectif.

Environnement : Trois évaluations portant sur des investissements en faveur de *l'adduction et de l'assainissement d'eau* ont souligné un impact positif considérable sur l'environnement, mais ont également mis en évidence l'importance de l'efficience de la gestion et de la performance financière, auxquelles il faudrait accorder plus d'attention lors de l'approbation des projets. En effet, tous les programmes jugés très réussis étaient fondés sur des politiques de gestion fiscale saine, incluant le principe de l'utilisateur-payeur. L'élaboration d'un document de travail du DEP relatif à *l'efficacité énergétique* a été entreprise pour définir les indicateurs et les critères de performance pour les évaluations à venir, étant donné l'absence de lignes directrices précisant les attentes en matière de performance des programmes, lors de l'approbation. Une évaluation conjointe de projets relatifs à l'efficacité énergétique est planifiée avec une autre BMD.

Logement : Deux cycles d'évaluation distincts ont été établis. Le premier, axé sur les interventions en faveur du ***logement social,*** se termine. Les trois rapports d'évaluation produits en 2011 indiquent des performances globalement satisfaisantes, tout en soulignant la nécessité pour la CEB de réfléchir aux implications fiscales des programmes de logement social, en particulier si ces opérations se soldent par un niveau d'endettement local croissant et des résultats limités en termes de développement social. Un Rapport de synthèse est en cours de préparation et les conclusions préliminaires ont été présentées aux agents de la CEB. Le second cycle concerne ***le logement pour l'intégration sociale.*** Il s'intéresse aux opérations de logement de la CEB visant à l'intégration sociale des migrants, des Roms et des rapatriés ; et vient de démarrer avec la préparation d'un Cadre analytique.



Activités financières

I CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN 2011

En 2011, la reprise économique s'est essoufflée en raison de l'augmentation des craintes générales concernant les dettes souveraines et les marchés financiers en Europe. Plus qu'à l'habitude, les perspectives pour 2012 s'annoncent incertaines et sujettes à une action politique propre à instaurer la confiance ("*confidence building policy action*"), comme le souligne l'OCDE.

Les marchés émergents ont été les principaux moteurs de la croissance mondiale, et devraient le rester, même à un rythme susceptible de se ralentir. Les économies chinoise et indienne ont continué de croître en 2011 à un rythme élevé ; les marchés émergents ont dans l'ensemble enregistré une augmentation significative de leur PIB.

La plupart des pays développés ont vu leur économie stagner et leur faible croissance a fait de la reprise des marchés du travail un objectif difficile à atteindre. Au sein du G9, par exemple, seuls l'Allemagne et le Canada ont enregistré une augmentation de l'emploi supérieure aux niveaux observés avant la crise. L'amélioration de la croissance et la création d'emplois restent dans l'immédiat une question importante pour la plupart des pays européens ainsi que pour les États-Unis.

En Europe, la crise de la dette souveraine s'est aggravée en 2011 et a eu des conséquences économiques et financières importantes dans de nombreux pays.

Le crédit et la confiance accordés à la zone euro ont été ébranlés. Le ralentissement pèse sur les finances publiques dans les économies touchées, et la crise européenne demeure un obstacle à la reprise mondiale. La plupart des grandes économies de la zone euro se sont engagées à réduire leur déficit public à moins de 3% de leur PIB d'ici à 2013.

L'intensification de la crise de la dette souveraine dans la zone euro est également liée aux difficultés du secteur bancaire. Les problèmes de financement des banques sont devenus patents au cours de l'année, tandis que les décideurs et acteurs des marchés sont de plus en plus préoccupés par les problèmes de solvabilité des banques. Comme en 2010, les marchés primaires de capitaux ont relativement bien fonctionné au premier semestre 2011, et les émissions ont été absorbées par les investisseurs. En revanche, le second semestre a été dominé par une forte volatilité qui a conduit de nombreux acteurs à adopter une attitude d'extrême aversion au risque. Durant cette période, de nombreuses institutions financières européennes ont rencontré des difficultés à trouver des financements sur le marché. La pression des marchés et des agences de notation sur les pays européens s'est accentuée. La forte hausse des *spreads* de crédit et des primes d'émission après l'été ont surtout affecté les coûts de financement pour des emprunteurs moins bien notés. La volatilité en 2011 a également eu pour conséquence une baisse de l'intérêt des investisseurs pour les transactions à long terme.

Les fluctuations de l'euro face au dollar US ont été très importantes durant l'année, compte tenu de l'aversion au risque associée aux pressions financières dans la zone euro. Les différentiels de taux d'intérêt favorables ont poussé l'euro à la hausse face au dollar US durant les quatre premiers mois de 2011. Mais avec la résurgence des craintes relatives à la soutenabilité de la dette souveraine européenne, cette tendance s'est inversée au second semestre et le cours de l'euro a ainsi fluctué entre 1,29 dollar et 1,48 dollar durant l'année. À partir du second semestre, l'aversion au risque s'est accrue et a fait émerger des pressions baissières sur les marchés émergents et plusieurs devises.

En 2011, la Banque centrale européenne a continué de fournir des liquidités aux institutions financières de la zone euro. Elle a par ailleurs annoncé des mesures pour améliorer ses efforts de liquidité, notamment la réouverture des lignes de swap en dollar avec les banques centrales étrangères ; les opérations de mise en pension à long terme (les banques de la zone euro ont souscrit à hauteur de € 489 milliards l'offre de refinancement à trois ans proposée par la BCE, ce qui a pu à son tour fluidifier la demande pour les obligations d'État de la zone euro) ; le programme de rachat de dette (*Securities Market Programme*) ; et l'assouplissement des conditions d'acceptation des collatéraux. Après avoir augmenté de 50 points de base son principal taux de refinancement en début d'année, pour atteindre 1,5%, la réunion de politique monétaire de novembre a débouché sur une baisse de 25 pb. La BCE a de nouveau réduit ce taux de 25 points de base le 8 décembre, à 1%, dans un effort visant à encourager la croissance.

II PORTEFEUILLES DE TITRES

Deux portefeuilles de titres figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- **Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans.**

Afin de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap d'actifs. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP (*Euro Commercial Paper*), et constituent une autre solution aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à la date d'achat. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2011, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élevait à € 1 795 millions.

- **Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe classiques *(plain vanilla)*, libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans.**

Les titres admissibles à ce portefeuille doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à la date d'achat. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte fiduciaire sélectif et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2011, l'encours total de ce portefeuille s'élevait à € 2 243 millions.

III PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par le Conseil d'administration. La Banque, en tant qu'utilisateur final (*end user*), ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2011, la distribution des produits dérivés par type de couverture était de 80% pour les émissions obligataires, 17% pour les prêts et 3% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses, dont les principes sont présentés dans la partie « Contrôle et gestion intégrée des risques », page 41.

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec toutes ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2011, la totalité de l'encours de swaps de la CEB était collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

IV FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2011

1. Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB a contracté des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2011, la Banque a emprunté un montant total de € 3,95 milliards, réparti en 11 opérations de financement dont 6 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant est supérieur au volume de financement en 2010, qui avait atteint € 3 milliards, réparti en 12 opérations de financement, dont 7 réouvertures d'opérations existantes. Le programme de financement 2011 a répondu à deux principaux objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts, et
- permettre à la Banque d'honorer ses échéances de remboursement de dettes.

Le volume de ressources levées en 2011 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient disponibles en liquidité. Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans.

Afin de s'assurer durablement des ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels, et des emprunts dans une devise, ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

LES ÉMISSIONS BENCHMARK GLOBALES DE LA CEB EN USD EN 2011

Depuis 2010, la CEB peut émettre des émissions de benchmark en USD dans le cadre de la documentation du programme global. À cette fin, la CEB a déposé un "*Shelf Registration Statement*" auprès de la commission boursière américaine (*Securities and Exchange Commission*). En 2010, avec son émission de USD 1 milliard à cinq ans, la CEB a lancé sa première émission benchmark en USD sous le format global.

En 2011, trois émissions benchmark de USD 1 milliard chacune ont été exécutées dans un format global. La première de ces émissions a été lancée en février avec une maturité de cinq ans et un coupon fixe de 2,625%. La seconde a suivi en mai avec une maturité à mai 2015 et un coupon fixe de 1,5%. La troisième de ces émissions benchmark, lancée en septembre avec un coupon fixe de 1,25%, constitue la seconde émission benchmark en dollars US à cinq ans de l'année.

Malgré l'incertitude financière et économique et la forte volatilité qui en résultait sur les marchés de capitaux internationaux, les émissions benchmark en USD effectuées par la CEB en 2011 ont été caractérisées par une qualité élevée des investisseurs et par leur diversité, tant géographique qu'en termes de catégorie d'investisseurs.

L'émission en dollars US de la CEB, avec 54% du total des fonds levés, représentait le principal marché d'émission en 2011.

En 2011, 54% des fonds levés par la Banque étaient libellés en dollars américains, 25% en euros, 12% en dollars australiens, 5% en reals brésiliens et 4% en livres sterling. Ces opérations ont permis à la CEB de diversifier les marchés sur lesquels elle se finance et d'augmenter sa base d'investisseurs.

La CEB est intervenue sur le marché du dollar US avec trois émissions obligataires benchmark de 1 milliard de dollars US chacune. Ces transactions ont été lancées en « format global », deux d'entre elles arrivant à échéance en 2016 et la troisième en 2015. Le dollar US a représenté le plus important marché de la CEB en 2011, en termes de volumes de financement.

Concernant le marché de l'euro en 2011, la CEB a réalisé une transaction benchmark de € 1 milliard à échéance 2021. Cette opération a fait de l'euro la deuxième devise de la Banque en termes de volume de financement.

Dans le cadre de son programme Euro Medium Term Note (EMTN), la CEB a rouvert la ligne en dollars australiens à échéance février 2015 en l'augmentant de 50 millions de dollars australiens.

En Australie, la CEB a rouvert deux lignes existantes en 2011, via son programme domestique Kangaroo. Une première transaction de 250 millions de dollars australiens a été lancée en février (échéance décembre 2015), une deuxième de 125 millions de dollars australiens en mai (échéance septembre 2014) et enfin une troisième de 200 millions de dollars australiens en juin (échéance septembre 2014 également).

Sur le marché du dollar australien, la CEB compte quatre lignes avec des volumes suffisants pour être considérés comme des émissions benchmark. Ces opérations contribuent à la construction de la courbe benchmark de la CEB sur ce marché et ont fait du dollar australien, en 2011, la troisième devise en termes de volume de financement et la deuxième pour l'encours de dette totale de la CEB.

Une transaction Uridashi, destinée aux investisseurs nationaux japonais, a été lancée en juillet 2011. D'un montant de 409 millions de réals brésiliens, cette transaction est la première de la CEB dans cette devise et arrivera à échéance en juillet 2015.

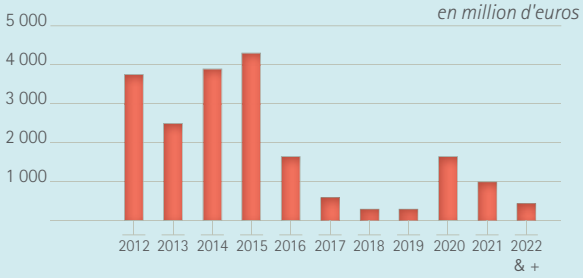
La CEB a clôturé son activité de financement 2011 avec deux transactions réalisées sur le marché de la livre sterling. La ligne existante à échéance novembre 2015 a été rouverte à deux reprises en janvier, une première fois par une transaction de 50 millions de livres sterling, et une seconde fois par une opération de 100 millions de livres.

Emprunts lancés en 2011

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
14/01/2011	29/11/2015	GBP	4 ans et 10 mois (*)	50	HSBC
28/01/2011	29/11/2015	GBP	4 ans et 10 mois (*)	100	Deutsche Bank / Royal Bank of Canada
10/02/2011	14/12/2015	AUD	4 ans et 10 mois (*)	250	HSBC
16/02/2011	16/02/2016	USD	5 ans	1 000	HSBC / BNP Paribas / JP Morgan / Royal Bank of Canada
17/03/2011	10/02/2015	AUD	3 ans et 11 mois (*)	50	Deutsche Bank
11/05/2011	15/01/2015	USD	3 ans et 11 mois (*)	1 000	HSBC / JP Morgan / Credit Suisse / Goldman Sachs
01/06/2011	16/09/2014	AUD	3 ans et 4 mois (*)	125	Goldman Sachs
28/06/2011	16/09/2014	AUD	3 ans et 4 mois (*)	200	JP Morgan
15/07/2011	23/07/2015	BRL	4 ans	409	Daiwa
31/08/2011	31/08/2021	EUR	10 ans	1 000	Credit Suisse / Deutsche Bank / Crédit Agricole / Rabobank
22/09/2011	22/09/2016	USD	5 ans	1 000	HSBC / Goldman Sachs / JP Morgan / UBS

() Opérations d'abondement de souche existante.*

Encours de la dette par maturité au 31 décembre 2011



Ces transactions font du marché de la livre sterling le cinquième en termes de volumes de financement en 2011.

Toutes les opérations de financement effectuées en 2011 ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après ces swaps, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2011 était de 6 ans, contre 7 ans en 2010. Le tableau page 38 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

En 2011, 71% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale supérieure ou égale à cinq ans, contre 93% en 2010, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gap de trésorerie sur les exercices à venir.

Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en novembre 2010 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux évolutions réglementaires des marchés financiers. Le programme dollars australien et néozélandais MTN (programme domestique australien) a été mis à jour en juillet 2010, et le programme ECP (*Euro Commercial Paper*) de la CEB en décembre 2011.

2. Évolution de la dette

Au 31 décembre 2011, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élevait à € 19,8 milliards, contre € 18,8 milliards l'année précédente.

En 2011, la Banque n'a pas procédé au rachat de sa propre dette à long terme, alors qu'elle l'avait fait à hauteur de € 28 millions en 2010. En revanche, elle a effectué des remboursements anticipés pour € 32 millions, contre € 6 millions en 2010. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le schéma ci-dessus.

V RÉSULTAT ET BILAN

Les états financiers de la CEB sont élaborés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1. Évolution du résultat

Dans un environnement très difficile, marqué par les effets persistants de la crise économique et financière, le résultat net de l'exercice 2011 ressort à € 106,4 millions contre € 115,9 millions en 2010. Hors profit exceptionnel de € 16,1 millions en 2010 (enregistré au poste «coût du risque»), suite au règlement final du litige avec un agent payeur, le bénéfice augmente de € 6,6 millions, soit + 6,6%. Cette variation s'explique par les évolutions suivantes :

■ Une augmentation du produit net bancaire de + € 9,3 millions, soit + 7,0%, compte tenu :

- d'une variation positive des primes et décotes sur les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (AFS), suite à la mise en place de l'amortissement de ces éléments de + € 4,3 millions
- d'une variation positive de la valeur de marché des dérivés de couverture non reconnue comme telle par la norme IAS 39 de + € 5.0 millions.

■ Une augmentation des charges générales d'exploitation (y compris amortissement) de + € 2,7 millions, soit + 7,9%, compte tenu :

- de la progression des charges de personnel, y compris les avantages postérieurs à l'emploi, + € 2,2 millions, conformément aux dispositions statutaires d'une part et de l'augmentation de l'effectif (171 agents fin 2011 contre 159 fin 2010) d'autre part
- d'une progression des frais de fonctionnement de + € 0,5 million.

En conséquence, le coefficient d'exploitation (frais généraux / produit net bancaire) s'établit à 25,6% en 2011 contre 25,4% en 2010.

Évolution du résultat

en millions d'euros

	2011	2010	Variation	%
Produit net bancaire	143,0	133,7	+ 9,3	+ 7,0%
Frais généraux	*- 36,6*	*- 33,9*	*- 2,7*	*+ 7,9%*
Résultat brut d'exploitation	106,4	99,8	+ 6,6	+ 6,6%
Coût du risque		+ 16,1	- 16,1	
Résultat net	106,4	115,9	- 9,5	- 8,2%

2. Évolution du bilan

Au 31 décembre 2011, le total du bilan s'élève à € 26 083 millions contre € 24 721 millions au 31 décembre 2010, soit une augmentation de + 5,5%.

À l'actif

L'encours de prêts est en légère augmentation (+ 1,4%) d'un exercice à l'autre. Les décaissements s'élèvent à € 1 855 millions, en hausse de + 4,1% par rapport à 2010 (€ 1 782 millions), dont 60% en faveur des pays du groupe cible. Dans le même temps les remboursements pour 2011 s'élèvent à € 1 714 millions.

Le volume des emplois de trésorerie progresse à € 8 612 millions contre € 7 885 millions fin 2010, soit + 9,2%, principalement du fait de l'augmentation des collatéraux reçus sur instruments financiers dérivés (voir «Autres passifs»). Cette évolution permet de maintenir un niveau de réserves de liquidité dans un contexte de crise sévère des marchés financiers.

Au passif

Les dettes représentées par un titre augmentent de € 1 102 millions, soit + 5,5%, compte tenu d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an pour € 4 159 millions (€ 3 938 millions au cours de change du jour de l'émission), de remboursements pour € 4 103 millions et d'une variation de change positive pour € 557 millions.

Le poste «autres passifs» enregistre une très forte augmentation de + € 892 millions, soit + 98,5%, au titre des collatéraux reçus sur instruments financiers dérivés.

Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice (avant affectation du résultat), s'élèvent à € 2 112 millions, en hausse de 2,6% par rapport à 2010. Cette variation est la conséquence, d'une part du résultat 2011 (€ 106,4 millions) et d'autre part d'une diminution des gains ou pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente, soit - € 162 millions à fin 2011 contre - € 114 millions à fin 2010. La 6ème augmentation de capital, qui a pris effet au 31 décembre 2011, est sans incidence sur les capitaux propres, celle-ci ayant consisté à augmenter le capital souscrit de € 1 649 millions dont une incorporation de € 185 millions des réserves au capital libéré, lequel est porté à € 554 millions en vue de maintenir le niveau de capital appelé à 11,19%.

Enfin, le bilan fait ressortir une forte variation des postes «Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture», respectivement + € 440 millions (+ 18%) et - € 658 millions (- 38%). Ces postes représentent principalement la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) de la composante change des contrats de swaps CIRS dont la contrepartie se trouve dans la réévaluation en devises des différents postes au bilan (progression de l'USD contre l'EUR).

Évolution du bilan

en millions d'euros

ACTIF	2011	2010	Variation	%
Prêts	12 284	12 115	+ 169	+1,4%
Emplois de trésorerie	8 612	7 885	+ 728	+ 9,2%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 268	2 242	+ 26	+ 1,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	2 882	2 443	+ 440	+ 18,0%
Autres actifs	37	36	+ 1	+ 1,4%
Total	**26 083**	**24 721**	**+ 1 362**	**+ 5,5%**

PASSIF	2011	2010	Variation	%
Dettes représentées par un titre	20 958	19 856	+ 1 102	+ 5,5%
Ressources de trésorerie	151	180	- 29	- 16%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	1 064	1 722	- 658	- 38%
Autres passifs	1 798	906	+ 892	+ 99%
Total dettes	*23 971*	*22 662*	*+ 1 309*	*+ 5,8%*
Capitaux propres	2 112	2 059	+ 53	+ 2,6%
Total	**26 083**	**24 721**	**+ 1 362**	**+ 5,5%**



Contrôle et gestion intégrée des risques

La CEB dispose d'une gestion des risques intégrée et indépendante des activités opérationnelles avec des standards de supervision solides. La gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité ainsi que du risque opérationnel bénéficie ainsi d'un cadre clairement défini. Une attention particulière a été portée à l'application des meilleures pratiques de la profession *(best banking practices)* dans le domaine de la gestion des risques. Le Management de la Banque a analysé les meilleures pratiques de la profession mises en place par les institutions financières internationales et a évalué les contrôles et les procédures recommandés dans le cadre des programmes KYC (*Know Your Customer*).

Au sein de la Direction Centrale des Systèmes d'Information et du Contrôle (DCSIC), direction totalement indépendante des activités opérationnelles de la Banque, le Département de la Gestion des Risques est responsable de l'identification, l'évaluation et la gestion de tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB. Dans ce contexte, le Directeur de la Gestion des risques (*Chief Risk Officer*) rapporte directement au Gouverneur.

En accord avec les meilleures pratiques de la profession, des notations internes sont assignées à toutes les contreparties/transactions sur la base de modèles développés par le Département, appuyés par les évaluations des agences de notation internationales et, si nécessaire, par des missions de *due diligence* de ce même Département. Ces évaluations permettent aux analystes des risques de la CEB de disposer de la meilleure compréhension des activités et risques des emprunteurs. Les missions de *due diligence* reposent sur des questionnaires détaillés, envoyés préalablement et discutés sur place. Les conclusions de ces travaux font partie intégrante du processus d'approbation des projets. Les décisions hebdomadaires en matière de risque de crédit sont prises par le Comité des Risques suite aux analyses et recommandations préparées par le Département de la Gestion des Risques.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, ni aux directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB a décidé d'appliquer ces réglementations comme cadre de référence de sa politique de contrôle et de gestion des risques.

Jusqu'à présent, la CEB a fait face à la crise financière de façon satisfaisante. La politique prudente de gestion des risques s'est avérée efficace. Une évaluation et un suivi exhaustifs, assortis d'un cadre de gestion conservatrice, constituent la pierre angulaire de cette politique (notation minimum exigée pour les portefeuilles d'actifs «disponibles à la vente» et «détenus jusqu'à l'échéance» ainsi que pour les banques d'Europe occidentale, dans le cadre des financements de projets).

I UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE

1. Des départements dédiés

■ Le **Département de la Gestion des Risques** identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et hors bilan. Pour chaque nouveau projet, le Département procède à une analyse de l'opération, en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays, et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques. Un rapport sur la gestion des risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel) est adressé chaque trimestre aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction.

■ Le **Département ALM** assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de *stress tests,* divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque ; il présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

■ Le **Département de l'Organisation** est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce département recense tous les événements susceptibles de provoquer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le plan d'archivage de l'Institution et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels. Concrètement, le Département est engagé dans la mise en œuvre d'une politique en matière de risque opérationnel et, dans cet objectif, dresse une cartographie des processus et des risques opérationnels associés. De plus, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du personnel à la sécurité, différentes actions de formation ont été dispensées au cours de l'année.

2. Des instances décisionnaires

Le Gouverneur a créé, outre le Comité de Direction Générale, différents comités décisionnaires chargés de développer et contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs (voir note B des états financiers). Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le *Comité des Risques* se trouve au cœur du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Ce comité hebdomadaire prend des décisions s'appuyant sur les analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.
- Le *Comité Financier* examine, sur une base hebdomadaire, tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le *Comité de Financement* définit la stratégie de financement et la politique de pricing trimestrielle.
- Le *Comité ALM* décide de la stratégie trimestrielle de gestion actif-passif de la Banque.
- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* (CORO) valide la politique annuelle de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB.

3. Des instances de contrôle

■ **Contrôle interne :** chaque Direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation).

- L'*Office of the General Counsel* valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés, etc.) afin de contrôler tous les risques juridiques inhérents à l'activité bancaire et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.
- L'*Inspection Générale* (voir encadré)

L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'Inspection Générale (IG) est une fonction indépendante et supérieure de surveillance, qui joue un rôle important dans l'ensemble du système de contrôle de la CEB. Indépendant de toute fonction managériale et opérationnelle ainsi que de toute activité bancaire, l'IG a pour objectif de garantir aux dirigeants exécutifs et aux organes de contrôle que les politiques et procédures établies sont respectées et que les contrôles inhérents aux processus sont réellement effectués.

L'IG, qui existe sous sa forme actuelle depuis 2009, se compose de deux départements : l'*Audit interne* et le *Contrôle de la sécurité des systèmes*. Tous deux effectuent des contrôles de deuxième et troisième niveau sans exercer de responsabilités managériales et opérationnelles, ce qui garantit l'impartialité de leurs rapports d'activité périodiques. Les deux unités suivent leurs objectifs individuels indépendamment l'une de d'autre afin d'éviter tout conflit dans les questions de politique et de processus dans le cadre de leur travail.

Les missions périodiques de l'*Audit interne* se basent sur un plan d'audit quadriennal composé des entités pouvant être auditées (processus, unités organisationnelles) et qui sont auditées sur la base de cycles prédéterminés déclenchés par les niveaux de risque opérationnel attribués. En outre, l'Audit interne effectue des missions spécifiques si nécessaire et procède à un suivi annuel des encours de transactions et des soldes. L'Audit interne gère également l'outil de suivi de la direction de la CEB concernant les recommandations d'amélioration des audits et fournit une expertise de contrôle durant la planification de la mise en œuvre des processus et des activités dans un rôle d'orientation proactive, sans prendre part aux décisions de la Direction.

Le *Comité de surveillance*, l'un des quatre organes de direction de la CEB, garantit l'indépendance de l'Audit interne, telle que décrite dans le cahier des charges de l'audit interne et le Statut de la Banque.

Le *Responsable de la Sécurité des Systèmes* (RSSI) effectue des contrôles de deuxième niveau afin de veiller à ce que les contrôles informatiques inhérents aux processus soient activés et exécutés. L'accès aux systèmes et aux applications accordé par la direction aux utilisateurs est contrôlé afin de vérifier la plausibilité et la conformité du profil de l'utilisateur. Les incidents de sécurité des systèmes sont étudiés et étroitement suivis, tandis que les pistes d'audit relatives aux applications informatiques sont consultées. Le responsable du Contrôle de la sécurité des systèmes administre et met régulièrement à jour les chartes utilisateurs des systèmes d'information de la Banque, ainsi que leur mise en œuvre effective.

- Le *Département du Contrôle de la Conformité* (*Compliance*) est responsable des procédures établies afin de limiter l'exposition de la Banque aux risques juridique et administratif, aux sanctions réglementaires, aux pertes financières ou au risque de réputation. Le Département porte une attention particulière au respect des standards plus élevés en matière de gouvernance et d'éthique pour prémunir la Banque contre le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ou d'autres domaines pouvant porter atteinte à la réputation de la CEB.

- Enfin, le *Comité de surveillance*, constitué selon un schéma de rotation de trois représentants issus des pays membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude, conformément au Statut. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait figure dans les états financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation annuelle des comptes.

Contrôle externe : en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux meilleures pratiques de la profession, elle est assujettie aux évaluations externes suivantes :

- L'*Auditeur externe* est nommé pour un mandat de trois ans sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de surveillance et recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne et des risques. À l'issue de chaque exercice, l'audit externe examine les comptes et émet un rapport d'opinion (voir les états financiers). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne, et un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice et la situation en matière de risques.

- Par ailleurs, la Banque se soumet à l'examen rigoureux des *Agences de notation internationales*, Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent chaque année à une analyse approfondie de la situation financière de la Banque afin d'en vérifier la solidité à long terme et de lui attribuer une notation. Au second semestre 2011, elles ont toutes confirmé la notation maximale (AAA/Aaa) qu'elles accordent à la CEB depuis de nombreuses années. Standard & Poor's a placé la CEB sous surveillance négative pour sa notation à long terme AAA le 7 décembre 2011, avant de confirmer la note AAA avec surveillance négative le 19 janvier 2012. Fitch Ratings a placé la CEB sous surveillance négative pour sa note à long terme AAA le 19 décembre 2011. Ces actions de rating n'ont pas d'impact opérationnel.

II EXPOSITION AUX RISQUES

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à différents types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte potentielle qui survient en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des activités de prêts et des activités financières. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte. L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque (prêts, engagements de prêts, titres, dépôts et dérivés) au 31 décembre 2011 est présentée dans le schéma 1.

Schéma 1 - Exposition par produit

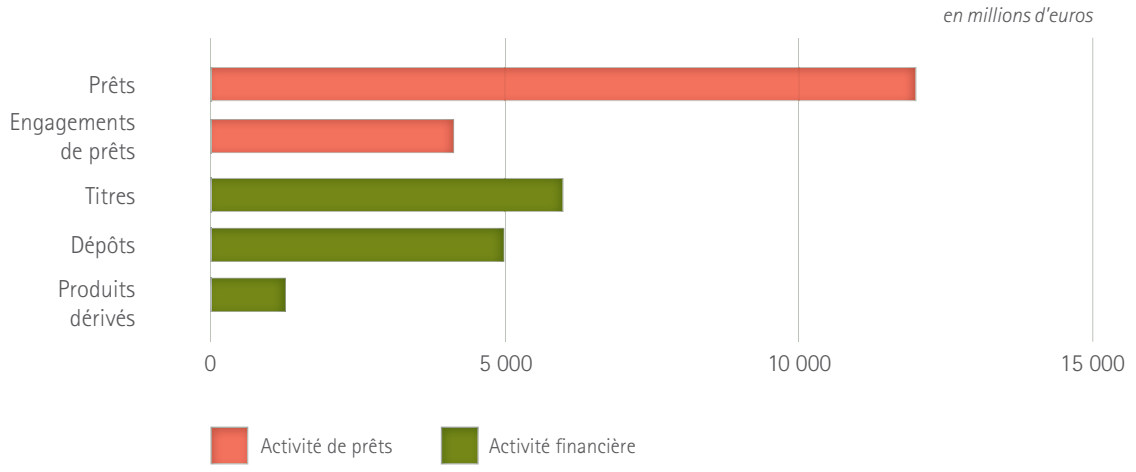
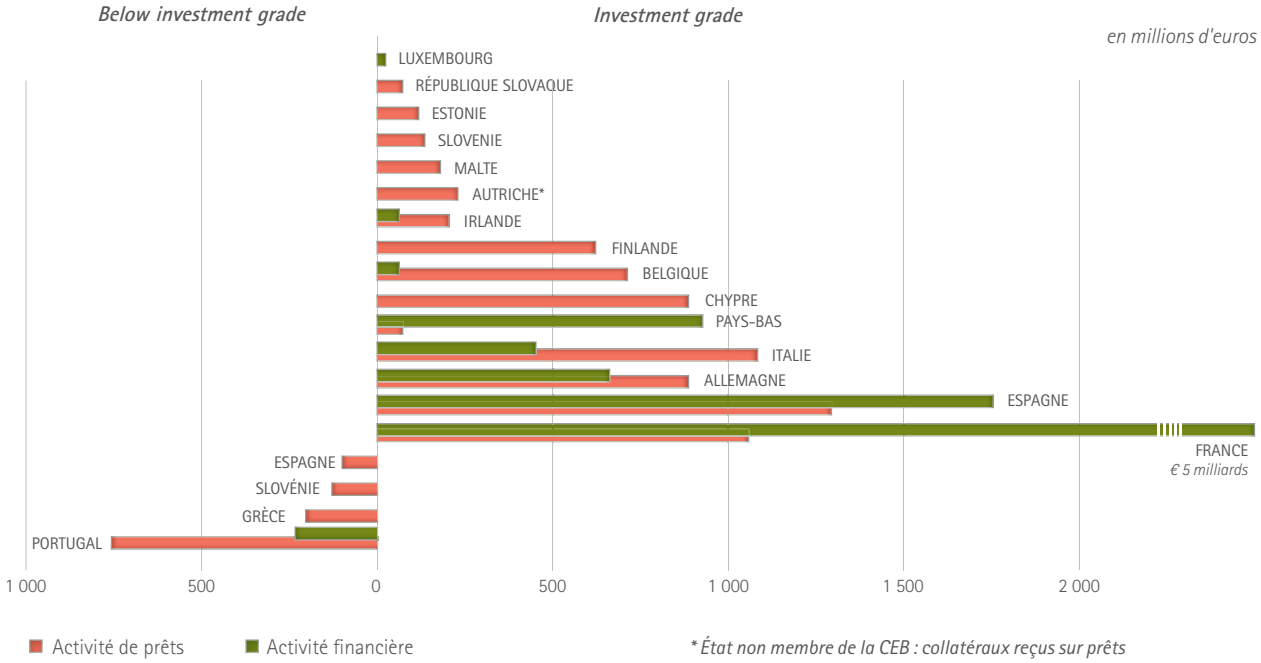


Schéma 2 - Exposition dans la zone euro



** État non membre de la CEB : collatéraux reçus sur prêts*

Les risques financiers ont considérablement augmenté au cours de l'année. Conséquence de la crise de la dette en Europe et des abaissements de notes qui ont suivi, la qualité moyenne des contreparties, tant pour l'activité de prêts que pour l'activité financière, a baissé. Cependant, une gestion du risque prudente a permis à la CEB de conserver un profil de risque satisfaisant à la fin de l'exercice 2011. Il est à noter qu'au 31 décembre 2011, l'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque dans la zone euro a représenté 61% de l'exposition totale (voir schéma 2).

Un **grand risque** s'entend comme une exposition globale, majorée des engagements de financement, vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% du capital solide. La CEB retient comme définition du capital solide : le capital appelé, les réserves et les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majoré du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon la seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital. En sa qualité d'institution financière internationale, la CEB exclut de son analyse les risques « souverains » des pays membres de l'OCDE.

Au 31 décembre 2011, neuf contreparties étaient considérées comme un grand risque, représentant un encours total de € 5,8 milliards, soit 121% du capital solide de la CEB (voir note B des états financiers et schéma 3).

Schéma 3 - Exposition aux grands risques

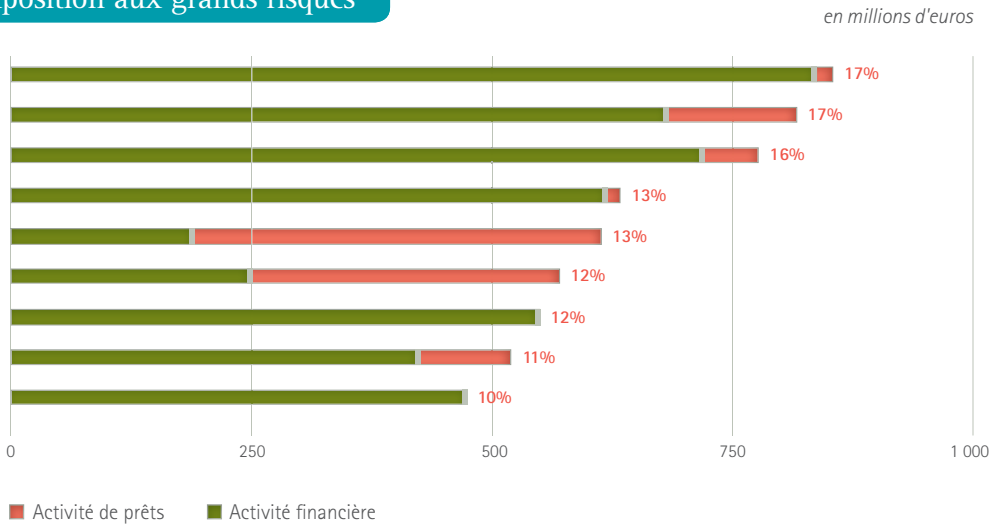
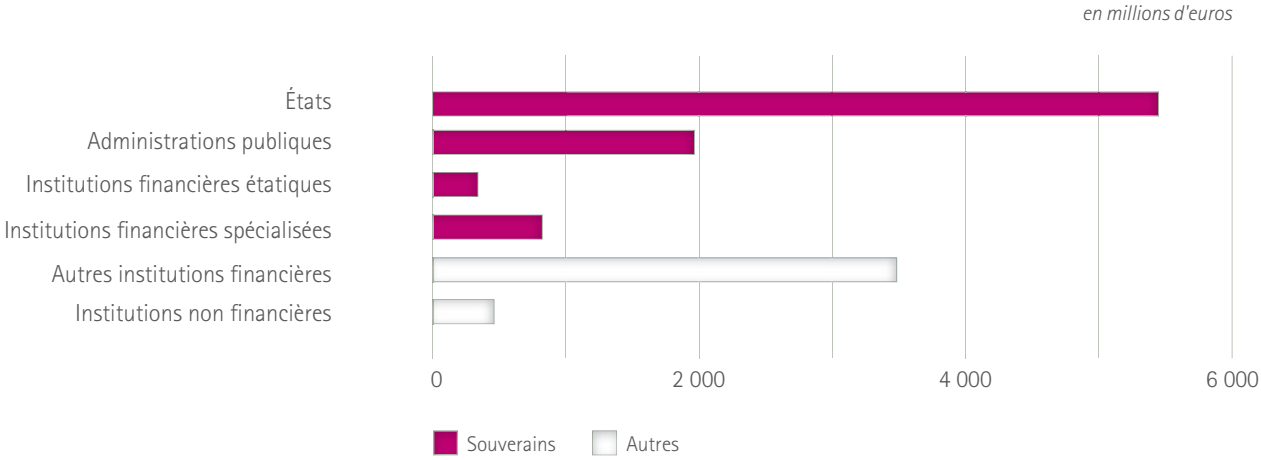


Schéma 4 - Exposition par type de contrepartie



■ L'**encours de prêts** est resté stable au cours de l'année et s'est établi à € 12,1 milliards à la fin de l'exercice 2011. En ce qui concerne la répartition des risques de crédit par type de contrepartie en 2011, 68,8% du portefeuille de prêts ont été alloués à des États ou à des administrations publiques (63,0% en 2010), 28,8% à des institutions financières (34,3% en 2010) et 2,4% à d'autres contreparties, (2,7% en 2010) (schéma 4).

L'encours de prêts noté *investment grade* représente 71,3% du portefeuille de prêts contre 82,3% à la fin de l'exercice 2010. Cette baisse de la qualité du crédit reflète la détérioration générale résultant de la crise de la dette en Europe et des abaissements de notes qui ont suivi. Le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 3,8 milliards (€ 3,2 milliards en 2010), dont € 3,3 milliards de garanties et € 0,5 milliard de collatéraux (voire note B des états financiers et schéma page 46).

■ Les **engagements de prêts** correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année, les engagements de prêts ont légèrement baissé, passant de € 4,0 milliards au 31 décembre 2010 à € 3,9 milliards au 31 décembre 2011. L'augmentation de la part des contreparties notées *investment grade* (68% du total des engagements de financement en 2011 contre 63% en 2010) résulte principalement de la prise en compte des rehaussements de crédit à compter de 2011 (voir note B des états financiers et schéma page 46).

■ La CEB gère deux **portefeuilles obligataires** : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières page 36). La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2011 est représentée dans le schéma 6 page 47 (voir note B des états financiers).

■ La CEB a recours aux **produits dérivés** : pour couvrir les risques d'intérêt et de change principalement sur ses opérations de prêt et d'emprunt (voir Produits dérivés page 37).

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée au préalable par le Comité des risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB. L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge si nécessaire.

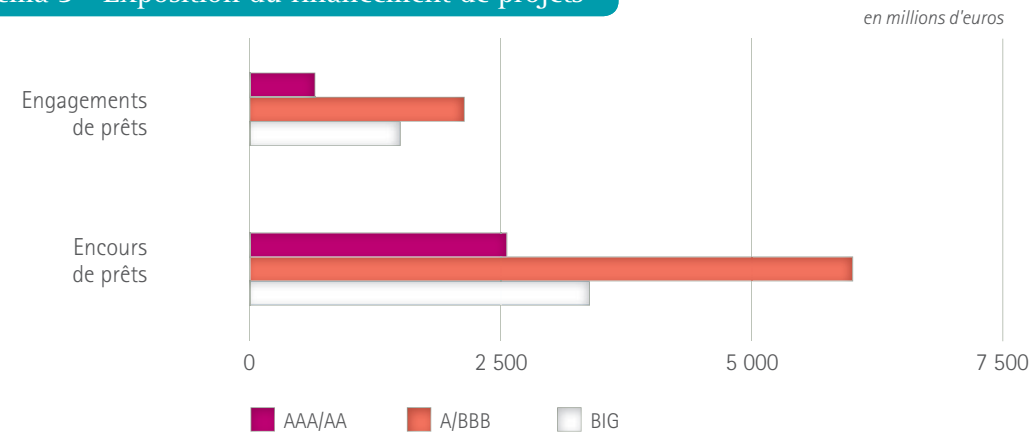
Au 31 décembre 2011, l'exposition aux produits dérivés inclut l'*add-on* pour € 920 millions et la VAN (Valeur Actuelle Nette) non couverte après rehaussements de crédit pour € 189 millions. Les collatéraux reçus, 84% en « *cash* » et 16% en collatéraux (bons du Trésor américain et OAT françaises), ont permis de réduire la position de € 1 791 millions. La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2010 (voir note B des états financiers).

2. Risque de marché

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change. Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêt et d'emprunt, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant pas d'activité de trading, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle.

■ En matière de **risque de taux d'intérêt,** la stratégie adoptée par les organes de direction repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Schéma 5 - Exposition du financement de projets



Le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque, majoré du montant des liquidités du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) et des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

- En matière de **risque de taux de change,** la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2011, la position ouverte nette est proche de zéro (voir note B des états financiers).

3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité se traduit par l'insuffisance de liquidité pour couvrir ses besoins futurs. Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio de liquidité renforcé. La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à trois ans. La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés (voir note B des états financiers).

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes/systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs, y compris le risque juridique et le risque d'image.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. Le dispositif est revu lors de la réunion annuelle du CORO (Comité Organisation et Risques Opérationnels) et la mesure du risque opérationnel est présentée dans le rapport trimestriel des risques.

La méthode de l'indicateur de base BIA (*Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années.

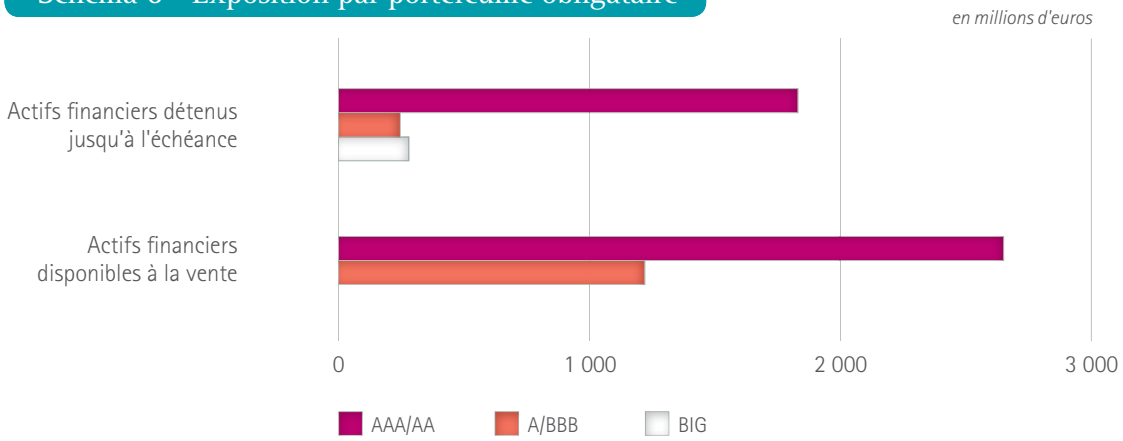
Au 31 décembre 2011, le risque opérationnel s'élève à € 20,8 millions, contre € 20,0 millions à fin 2010 (voir note B des états financiers).

III DISPOSITIF PRUDENTIEL

En sa qualité d'institution financière internationale, la CEB n'est soumise ni au cadre réglementaire de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Le cadre prudentiel est interne à la Banque. Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios. Par conséquent, les ratios ne sont pas requis statutairement ou réglementairement, ni d'aucune autre façon et peuvent ne pas correspondre à des ratios similaires utilisés par d'autres institutions financières internationales.

Les ratios et les *stress tests* de ces ratios fonctionnent comme des indicateurs « d'alerte précoce ». Toute variation d'une période à l'autre est analysée par les départements en charge. En cas de dégradation d'un ou de plusieurs ratios, les départements responsables analysent les raisons identifiant les facteurs sous-jacents. Le résultat de ces analyses est présenté aux comités décisionnaires qui peuvent proposer des actions correctives au Comité de Direction Générale.

Schéma 6 - Exposition par portefeuille obligataire



■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres** est une mesure du portefeuille de prêts pondéré en risque exprimée sous forme de pourcentage du capital utilisable de la CEB. La CEB définit et suit ce ratio afin de s'assurer que son capital utilisable pourra absorber un montant raisonnable d'une éventuelle perte découlant de son activité de prêts. La CEB définit le capital utilisable comme le capital appelé, les réserves et les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la Banque, à savoir € 2,0 milliards. Le ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 23,5% au 31 décembre 2010 à 30,4% au 31 décembre 2011, suite à une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts et à une augmentation des probabilités de défaut.

■ Le ***risk asset coverage ratio*** mesure la part du portefeuille de prêts nominal noté *below investment grade*, à savoir l'exposition de la Banque sur ses actifs les plus risqués, par rapport à son capital solide. Il constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume et s'utilise conjointement à d'autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB. Le capital solide de la CEB se définit comme le capital appelé, les réserves et les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon la seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings) (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3.2 milliards. Ce ratio a augmenté pendant l'année, passant de 50,7% au 31 décembre 2010 à 72,1% au 31 décembre 2011 en conséquence de la détérioration globale du crédit influant à la fois sur le portefeuille noté *below investment grade* et sur le capital solide de la CEB. Le *risk asset coverage ratio* dépasse à présent sa limite, malgré l'augmentation du capital solide de la CEB faisant suite à la 6ème augmentation de capital. Ceci n'a pas d'impact financier. Les Conseils ont été informés et les décaissements de prêts sont très surveillés.

■ Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock de projets en attente de financement et les *cash-flows* nets à l'horizon de trois ans. Le ratio de liquidité est «renforcé» par l'inclusion du montant du risque de défaut à l'horizon de trois ans sur le portefeuille de prêts noté *below investment grade* dans le besoin net de liquidité. Les actifs liquides de la Banque sont : les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois (voir note B des états financiers).

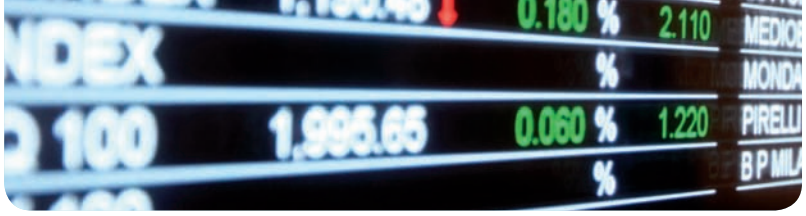
La trésorerie ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à trois ans. Au 31 décembre 2011, le ratio de liquidité renforcé est de 128,8%, s'approchant de son niveau de 2010 de 121,1%. Cet excédent de liquidité reflète la décision de la Banque d'augmenter ses réserves de liquidité suite à la grave crise que connaissent actuellement les marchés financiers, et la nécessité d'anticiper d'importants remboursements d'émissions.

■ Le **ratio d'endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l'encours total de la dette après swap aux fonds propres. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 4 fois les fonds propres de la CEB, soit € 26 milliards. Ce ratio s'est sensiblement amélioré de 3,78 au 31 décembre 2010 à 2,89 au 31 décembre 2011, sous l'effet conjugué de la stabilité de la dette et de la croissance des fonds propres de la Banque, consécutive à la 6ème augmentation de capital.

■ Le **ratio de portefeuille** est un indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*). Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année (voir note B des états financiers).

La limite est fixée à 2 fois les fonds propres de la CEB, soit € 13 milliards. Ce ratio s'est sensiblement amélioré de 1,86 au 31 décembre 2010 à 1,41 au 31 décembre 2011, sous l'effet conjugué de la stabilité des actifs financiers et de la croissance des fonds propres de la Banque consécutive à la 6ème augmentation de capital.



Le contrôle de la conformité

Le Contrôle de la Conformité (*Compliance*) a pour mission «de s'assurer que la Banque agit conformément à ses propres règles, à la législation en vigueur, au code de conduite ainsi qu'aux *bonnes pratiques,* afin d'éviter tout risque d'irrégularité dans le fonctionnement de l'Institution, de ses organes et de son personnel». La *Compliance* a été constituée en février 2008 avec la prise de fonction du Directeur du Contrôle de la Conformité (*Chief Compliance Officer*) à la CEB.

Dans le cadre de l'exercice de son activité courante :

La *Compliance* a élaboré et mis en œuvre les *Integrity Due Diligence Guidelines and Procedures* en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La CEB applique ainsi les critères d'identification de sa clientèle et d'évaluation du risque pris en compte dans les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), reprises par la législation de l'Union européenne (UE) et utilisées en tant que meilleurs standards par un bon nombre d'institutions financières internationales (IFI).

Ce contrôle, qui concerne les opérations de prêt et les activités financières de la CEB, est effectué grâce à l'utilisation de bases de données internationales. À l'instar d'autres IFI et banques multilatérales de développement (BMD), une coopération de la CEB avec les différentes instances internationales chargées de la lutte contre la corruption, la fraude et le blanchiment d'argent (OLAF, Office européen de lutte anti-fraude, Moneyval, Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au Conseil de l'Europe, et GRECO, Groupe d'États contre la corruption, au Conseil de l'Europe, etc.) a également été mise en place, et a permis d'établir une coopération renforcée et de participer aux travaux de ces institutions du Conseil de l'Europe et de l'UE.

Trois Codes de conduite (un pour le Management, le personnel et les prestataires de services, un autre pour les organes collégiaux, un dernier pour le Comité de surveillance) approuvés par les Conseils fin 2009, constituent les documents principaux du cadre éthique de la CEB.

Suite à la signature en 2006 par les principales BMD d'un *Joint Statement on the Uniform Framework for preventing and combating fraud and corruption*, et à la Déclaration du Gouverneur de la CEB d'adhésion à ce cadre commun, la CEB partage les principes et les actions communes exposés dans le *Joint Statement* et participe aux efforts conjoints des autres IFI dans ce domaine.

La *Compliance* a élaboré et applique les «Procédures pour le traitement des requêtes provenant de l'extérieur en matière de marchés publics concernant les projets financés par la CEB», visant à permettre à la CEB de disposer d'un cadre assez complet pour traiter les demandes qui lui parviennent de la part des participants aux appels d'offres lancés par les promoteurs des projets financés par la Banque et assurer un règlement correct des plaintes en provenance de l'extérieur.

Les activités de la *Compliance* font l'objet d'un Rapport annuel de la *Compliance*, destiné aux organes de la CEB.



Gestion des ressources humaines

Développement d'outils Ressources Humaines

Guidée par les principes et les idéaux que promeut le Conseil de l'Europe, la politique générale des ressources humaines à la CEB vise à créer un environnement de travail favorable à l'épanouissement des agents et à la mise en œuvre du mandat de l'Institution.

Les projets de ressources humaines ont ainsi été organisés autour de trois grands axes :

- promouvoir la communication interne

- accroître les actions de développement professionnel

- améliorer les conditions de travail.

Dans ce cadre, la Direction des Ressources Humaines s'est concentrée sur l'exercice de classification des emplois afin de définir des emplois de référence pour tout le personnel la Banque. En parallèle, des règlementations pour la mise en place d'une médiation au sein de la CEB ont été élaborées. Un appel à manifestation d'intérêt lancé en janvier permettra à la CEB de pourvoir la fonction de médiateur courant 2012.

Enfin, pour renforcer le développement professionnel, outre les formations linguistiques et techniques habituelles, une série de formations sur le thème du *leadership* a été proposée aux agents. Ces formations ont pour objectif de permettre aux Directeurs et Responsables de Département de développer leurs connaissances et de les accompagner dans la gestion de leurs équipes

Renforcement, diversité et parité des effectifs

Au cours des années, la CEB a étoffé son effectif, en phase avec l'évolution de ses activités. Ainsi, fin 2011, la Banque comptait au total 175 agents permanents et hors-cadre.

Dans le même temps, la Banque a également fait en sorte que son effectif puisse refléter au mieux les différentes nationalités représentées par ses États membres. Le nombre des nationalités représentées au sein de la Banque s'est ainsi élargi de 14 en 1994 à 27 fin décembre 2011.

Il est à noter que la Banque bénéficie d'un personnel expérimenté en raison à la fois d'une moyenne d'âge s'élevant à 47 ans, d'un taux moyen d'ancienneté atteignant 10 ans et d'un faible taux de rotation, se situant à 3%.

Une attention particulière est également portée à la question de la parité hommes-femmes. Fin décembre 2011, la répartition de l'effectif s'établissait à 53% de femmes et 47% d'hommes. Parmi les cadres affectés aux activités d'étude, de conception et de leadership, la représentation des femmes s'élevait à 43%.

NOUVELLE CLASSIFICATION DES EMPLOIS

Parmi les grands projets Ressources Humaines entrepris en 2011, ressort l'exercice de classification des emplois.

L'objectif de cet exercice est d'assurer la conformité entre le grade d'un emploi et son niveau de responsabilités et par conséquent de veiller à ce que la gestion des emplois à la CEB soit équitable, cohérente et actualisée.

Pour mener à bien cet exercice, la Direction des Ressources Humaines s'est dotée de l'expertise d'une consultante spécialisée dans ce domaine, qui a proposé une méthodologie sur mesure et adaptée aux emplois de la Banque.

La participation des agents, qui ont pu s'exprimer librement sur le contenu de leur emploi, a été fondamentale dans ce projet. Dans l'ensemble, 77% des agents ont participé activement à cet exercice, sachant que tous les emplois de la Banque sont étudiés.

Chaque emploi de référence est analysé selon des critères spécifiques qui englobent le niveau des rôles et des responsabilités relatifs au poste, le niveau d'expérience professionnelle et de formation requis, le niveau de risque et d'impact des activités, les compétences managériales et la gestion des équipes, la gestion financière, l'autonomie, la complexité des situations et la résolution des problèmes, le développement des relations et contacts internes et externes, les connaissances linguistiques, les capacités rédactionnelles requises ainsi que les conditions de travail.

Il est important de relever que cet exercice reste fondé sur l'analyse des emplois et non sur la performance individuelle des titulaires.

À terme, la Direction des Ressources Humaines disposera d'un référentiel-métiers et compétences, ce qui facilitera la gestion des carrières.



Communication

En qualité de banque multilatérale de développement, qui plus est à vocation sociale et placée sous la haute autorité du Conseil de l'Europe, la CEB s'attache à rendre compte de son action auprès du public. À ce titre, la Banque enrichit régulièrement son site web www.coebank.org avec un large éventail d'informations susceptibles de permettre à chacun d'apprécier la mission et l'efficacité de la contribution de l'Institution.

La CEB structure cet engagement dans une Politique d'information publique, actualisée en tant que de besoin, fondée elle-même sur les principes de transparence, de responsabilité et d'équilibre. En complément du rapport annuel (Rapport du Gouverneur), la publication chaque année depuis 2009 d'un rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise traduit l'attention portée par la Banque à la transparence et aux mérites d'un dialogue constructif avec l'ensemble de ses parties prenantes (*stakeholders*).

Dans le même temps, la CEB poursuit une stratégie de communication qui valorise le positionnement original d'une banque de développement à vocation sociale et donne la priorité aux parties prenantes les plus liées à son activité, pour mieux consolider la réputation de l'Institution. Ce faisant, la Banque s'emploie, avec des moyens dédiés somme toute modestes, à faire fructifier le capital de confiance acquis auprès de ses prêteurs, de ses emprunteurs et des organisations internationales avec lesquelles elle a noué des liens de coopération.

Dans ce cadre, est mise en avant une démarche générale de communication institutionnelle, relayée par des actions de communication ciblées à visée plus opérationnelle qui concernent, au premier chef, les projets financés par la CEB. Une attention particulière est ainsi accordée à la concrétisation des clauses contractuelles convenues avec l'emprunteur au titre de la « visibilité », en particulier « sur site » de projet, le suivi faisant l'objet d'un des vingt-huit grands indicateurs de la performance *corporate* de l'Institution. À l'avenir, les efforts porteront aussi sur l'amélioration de la visibilité de la Banque.

Pratiquement, la communication de la Banque se déploie à travers une gamme d'instruments et de supports diversifiés. Ceux-ci vont des sites d'information – site web vis-à-vis de l'extérieur, site Intranet des Ressources Humaines dédié aux Agents de la CEB – à l'organisation d'événements, en passant par la production de revues dont notamment la revue trimestrielle CEB *info*, de brochures et études.



En guise d'illustration, on peut notamment citer au cours de l'exercice 2011 :

- des événements fédérateurs comme la Réunion Commune de la Banque, qui s'est déroulée en Albanie les 10 et 11 juin et qui a donné lieu à des rencontres officielles avec les principales autorités gouvernementales du pays hôte



- plusieurs séminaires et conférences que la Banque a organisés ou auxquels elle a été pleinement associée.

La CEB a entre autres participé au Sommet des maires sur les Roms, qui s'est tenu le 22 septembre sous l'égide du Conseil de l'Europe, et organisé un séminaire sur les systèmes de contrôle et d'évaluation de la CEB, ouvert aussi bien aux actionnaires qu'aux agents de la Banque, le 17 novembre

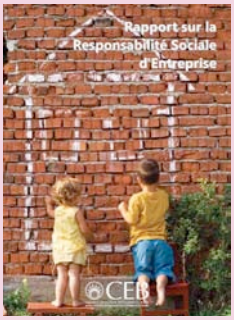




- l'élaboration de plusieurs brochures, toutes accessibles en ligne sur le site web de l'Institution, concernant « Les activités de la CEB en faveur des Roms » ou « Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ». Par ailleurs, les trois brochures présentant l'activité de la Banque par ligne d'action sectorielle ont été réactualisées.



LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE À LA CEB



Depuis 2009, la Banque rend compte au sein d'un document dédié, qui est approuvé par les organes collégiaux avant d'être mis en ligne sur le site web de l'Institution, de sa contribution globale à un développement socialement et écologiquement durable. Le Rapport annuel sur la responsabilité sociale d'entreprise à la CEB, répond ainsi aux principes de redevabilité et de transparence devant les actionnaires (*shareholders*) et, plus largement, l'ensemble des parties prenantes (*stakeholders*) de la Banque.

À l'image des années passées, il est articulé autour de trois grands volets qui présentent successivement, au crible du développement durable, la spécificité d'une institution financière multilatérale à vocation sociale telle que la CEB - « Partie 1 : CEB : La Banque du développement social en Europe », la manière d'agir de la Banque dans son activité de financement - « Partie 2 : Des financements socialement responsables » et sa manière de fonctionner - « Partie 3 : Une gestion durable de l'Institution ». Dans ce cadre, le document offre un éclairage complémentaire à celui du Rapport du Gouverneur, en s'efforçant de restituer aussi bien la logique au long cours propre à la CEB que les avancées réalisées d'une année sur l'autre. C'est pourquoi l'accent est mis sur les évolutions les plus significatives enregistrées depuis la publication précédente.

Or, l'environnement économique et financier difficile auquel l'Europe, et notamment la zone euro, demeure confrontée met en évidence l'utilité du mandat social de la CEB, la nécessité dans le même temps que soit préservée sa solidité financière et l'exigence d'inscrire, au total, l'action de la Banque au service d'un développement social résolument durable. En 2011, La CEB a pu conforter son rôle et ses grands équilibres, affichant à la fois des résultats solides et des niveaux d'activité élevés, en faveur notamment des pays du groupe cible d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. Le tout, en ligne avec les objectifs du Plan de développement à moyen terme, qui couvre la période 2010-2014.

Outre l'impératif général de bonne gestion pour assurer la pérennité de l'entreprise, plusieurs mesures importantes ont été mises en œuvre en 2011. Au premier chef, on peut relever la prise d'effet de la 6ème augmentation de capital qui a permis, au 31 décembre, de porter les fonds propres de la Banque de € 5 à € 6,5 milliards.

S'agissant du fonctionnement même de l'Institution, on notera en particulier : l'entrée en fonction du nouveau Gouverneur de la CEB, M. Rolf Wenzel, le 18 décembre ; l'organisation d'un séminaire sur les systèmes de contrôle et d'évaluation de la CEB destiné aux organes collégiaux ; la réalisation d'un premier bilan carbone, lequel sera actualisé début 2012 et suivi de plans d'action destinés à améliorer l'ancrage du développement durable au sein de la Banque ; les projets conduits par la Direction des Ressources Humaines, dont la mise en place d'un médiateur, la préparation d'une *staff engagement survey* en complément des enquêtes de satisfaction déjà existantes ou encore l'avancement de l'exercice de classification des emplois. Par ailleurs, l'accent a continué d'être mis sur la diversification des nationalités – 27 à fin décembre 2011 – et une représentation à l'avenir plus équilibrée des femmes aux postes d'encadrement et de direction.

S'agissant de l'activité de la Banque, la Politique environnementale fait désormais l'objet d'une application systématique, avec mention d'une première publication sur le site web, pour consultation publique, d'un projet dit de catégorie A, dont l'impact environnemental est potentiellement significatif. La politique de partenariats tissée par la Banque a été confortée par le renouvellement des accords-cadres de coopération avec le PNUD et l'Unicef, ainsi que la signature d'un *Memorandum of Understanding* avec la Banque asiatique de développement. Parmi les initiatives à forte valeur ajoutée sociale et environnementale, ressortent la création d'une nouvelle facilité « CEB-ELENA » alimentée par les fonds de l'Union européenne pour aider les collectivités publiques à mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétiques, et le rôle clé de la CEB dans le Processus de Sarajevo, au sein notamment du « Programme Régional de Logement » lancé par les quatre pays concernés, en vue de résoudre la question des personnes réfugiées ou déplacées dans les Balkans occidentaux.

Naturellement, la responsabilité sociale d'entreprise demeure un défi au quotidien et un engagement sans cesse à renouveler, tout autant qu'une perspective de long terme. Si la dynamique est désormais bien engagée, les efforts doivent être poursuivis pour progresser dans cette voie, dans l'intérêt bien compris de la CEB et de ses parties prenantes.

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

États financiers 2011



Sommaire

53 ÉTATS FINANCIERS
56 Objectifs de la Banque
56 Secteurs d'intervention
57 Bilan
58 Compte de résultat
59 État du résultat global
59 État de variations des capitaux propres
60 Tableau des flux de trésorerie

61 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS
61 Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)
67 Note B - Gestion des risques financiers et du capital
78 Note C - Actifs et passifs financiers
79 Note D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture
79 Note E - Portefeuille-titres
80 Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle
83 Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles
84 Note H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers
84 Note I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre
86 Note J - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)
89 Note K - Provisions pour risques et charges
91 Note L - Capital
92 Note M - Marge d'intérêts
94 Note N - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
94 Note O - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente
94 Note P - Commissions et autres charges nettes d'exploitation
95 Note Q - Charges générales d'exploitation
95 Note R - Coût du risque
95 Note S - Événements postérieurs à la date de clôture

96 RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE
98 RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE
99 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
99 APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION
100 BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

« La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales ».

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la résolution 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		242 980	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	D	1 658 168	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	D	1 224 143	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	E	3 649 876	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 283 910	12 115 390
Autres créances	F	4 719 503	1 322 336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	2 267 665	2 241 862
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	31 896	31 297
Comptes de régularisation et actifs divers	H	5 041	5 125
Total de l'actif		**26 083 182**	**24 721 006**
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	D	587 231	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	D	477 267	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	I	70 794	100 809
Dettes représentées par un titre	I	20 958 367	19 855 536
Comptes de régularisation et passifs divers	H	1 705 262	823 133
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	J	80 285	78 733
Provisions pour risques et charges	K	92 311	82 548
Total dettes		**23 971 517**	**22 662 351**
Capital	L		
Souscrit		4 952 513	3 303 450
Non appelé		(4 398 245)	(2 933 712)
Appelé		554 268	369 738
Réserve générale		1 612 971	1 686 636
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	E	(161 925)	(113 584)
Résultat de l'exercice		106 351	115 865
Total capitaux propres		**2 111 665**	**2 058 655**
Total du passif		**26 083 182**	**24 721 006**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2011	2010
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		62 133	40 007
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		241 103	135 696
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		90 969	92 580
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(12 555)	(6 592)
Dettes représentées par un titre		(236 631)	(120 701)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 347)	(4 405)
Marge d'intérêts	M	**140 672**	**136 585**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	N	3 788	(1 050)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	O	54	62
Commissions et autres charges nettes d'exploitation	P	(1 556)	(1 941)
Produit net bancaire		**142 958**	**133 656**
Charges générales d'exploitation	Q	(34 614)	(32 062)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 993)	(1 838)
Résultat brut d'exploitation		**106 351**	**99 756**
Coût du risque	R		16 109
Résultat net		**106 351**	**115 865**

État du résultat global

En milliers d'euros

	2011	2010
Résultat net	**106 351**	**115 865**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(48 341)	(9 982)
Autres éléments du résultat global	**(48 341)**	**(9 982)**
Total	**58 010**	**105 883**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2010	**369 738**	**1 692 636**	**(103 602)**	**1 958 772**
Affectation du résultat de l'exercice 2009		(6 000)		(6 000)
Résultat de l'exercice 2010		115 865		115 865
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(9 982)	(9 982)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	**369 738**	**1 802 501**	**(113 584)**	**2 058 655**
Augmentation du capital	184 530	(184 530)		
Affectation du résultat de l'exercice 2010		(5 000)		(5 000)
Résultat de l'exercice 2011		106 351		106 351
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(48 341)	(48 341)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	**554 268**	**1 719 322**	**(161 925)**	**2 111 665**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2011	2010
Résultat de l'exercice		106 351	115 865
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 993	1 838
+/- Dotations nettes aux provisions			15
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		16 074	26 198
+/- Autres mouvements		29 086	(1 717)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		*47 153*	*26 334*
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(151 399)	329 702
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		3 414 678	(1 161 266)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(8 228)	(4 048)
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		*3 255 051*	*(835 612)*
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**3 408 555**	**(693 413)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(38 002)	(123 212)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(2 510)	(1 920)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(40 512)**	**(125 132)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		3 642	3 452
+/- Flux nets de trésorerie provenant des dettes représentées par un titre		53 626	677 708
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**57 268**	**681 160**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**885**	**1 041**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**3 426 196**	**(136 344)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 532 173**	**1 668 517**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*230 316*	*386 883*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*1 301 857*	*1 281 634*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**4 958 369**	**1 532 173**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*242 980*	*230 316*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*4 715 389*	*1 301 857*
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie		**3 426 196**	**(136 344)**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) ont été appliquées aux comptes de la Banque à compter du 1er janvier 2005 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne (*). Celles-ci excluent certaines dispositions de la norme IAS 39 approuvée par l'IASB concernant la comptabilité de couverture.

Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel », d'application obligatoire au 1er janvier 2013 (et non encore approuvés par l'Union européenne) se traduiront notamment pour la Banque par la reconnaissance en capitaux propres des écarts actuariels actuellement non reconnus (voir note K - Provisions pour risques et charges).

Les autres normes et amendements publiés par l'IASB, qui ne sont pas encore d'application obligatoire et qui ne sont pas encore approuvés par l'Union européenne (IFRS 10, 11, 12, 13, amendements à IAS 1, amendements à IFRS 7 et IAS 32) ne devraient pas avoir d'effet significatif pour la Banque.

Le projet instruments financiers (en remplacement de l'IAS 39) est par ailleurs toujours en cours à l'IASB. La date d'application de la norme IFRS 9 (un de ses composants) a été reportée au 1er janvier 2015. D'autre part, l'Union européenne a différé l'approbation de cette norme.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si cet actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Prêts

La catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste « Prêts » de la catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste « Autres créances » de la catégorie « Créances sur les établissements de crédit et la clientèle » inclut les comptes à vue détenus auprès d'établissement de crédit (hors banques centrales), et les prêts interbancaires consentis par la CEB. Les comptes à vue détenus auprès d'établissement de crédit permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

() Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm*

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre. Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Toute donnée observable afférente aux événements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les provisions relatives à un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de marché du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories « Instruments financiers à la juste valeur par résultat », « Instruments dérivés de couverture » et « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les titres détenus sont cotés sur un marché actif. Les prix cotés sont utilisés pour déterminer leurs valeurs de marché.

Les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation).

2.8. Revenus et charges d'intérêt

Les revenus et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations nettes de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations nettes relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie « construction » des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

- Gros œuvre	50 ans
- Façades et toitures	50 ans
- Installations générales techniques	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

- Aménagements et mobilier	10 ans
- Véhicules de transport	4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite «du corridor» pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

5. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont confirmées par la Résolution 1522 (2009) approuvée le 20 novembre 2009 par le Conseil d'administration.

Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires :	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables :	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- Bonifications d'intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration de la Banque.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en «Intérêts et produits assimilés» et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (note J).

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par deux autres Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois [1], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2011	2010
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [2]	1,5	
Président du Conseil d'administration [3]	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [4]	6	0,5
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur Alomar (jusqu'au 17 décembre 2011) [5]	319	331
Gouverneur Wenzel (à compter du 18 décembre 2011) [6]	12	
Vice-Gouverneur Délégué Ruiz-Ligero	251	252
Vice-Gouverneur Guglielmino	267	267
Vice-Gouverneur Tarafás	251	252

(1) Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.
(2) Le poste de Président du Conseil de direction est resté vacant jusqu'au 17 décembre 2011. Le Président du Conseil de direction a renoncé à ses indemnités de fonction pour la période du 18 au 31 décembre 2011, à sa demande ce montant a été directement transféré par la CEB au CFS sous forme de contribution volontaire.
(3) Le titulaire du poste a changé le 28 juin 2011. L'indemnité de fonction pour 2011 a été répartie à parité entre les deux titulaires.
(4) Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Trois titulaires se sont succédés en 2011. La Vice-Présidente du Conseil de direction, dont le mandat a couru entre juillet et novembre 2011, a renoncé à percevoir ses indemnités, lesquelles ont été versées à sa demande à une organisation caritative.
(5) Gouverneur jusqu'au 17 décembre 2011, a perçu un montant complémentaire de € 65 900 (congés payés non pris).
(6) Gouverneur à compter du 18 décembre 2011, a perçu un montant complémentaire de € 24 400 (indemnité d'installation statutaire).

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Par ailleurs, le Conseil de direction, par sa résolution 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB et bénéficient d'autres indemnités au même titre que les agents (congés payés, congés dans les foyers, indemnité d'installation et autres indemnités liées à l'expatriation).

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de prêts et de ses activités financières, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque assurent la responsabilité d'ensemble pour la définition et la supervision du cadre de la gestion des risques.

■ Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Le Gouverneur préside tous ces comités.

- Le **Comité des Risques** constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, ainsi que pour surveiller le respect de ces limites. Ce comité hebdomadaire prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.
- Le **Comité Financier** examine sur une base hebdomadaire tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le **Comité de Financement** décide une fois par trimestre de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration sur proposition du Gouverneur.
- Le **Comité ALM** décide une fois par trimestre de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** se réunit une fois par an pour valider la politique de sécurité de la Banque et prendre les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB.

Communication sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel) est adressé aux membres du Conseil d'administration et Conseil de direction. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1. Risque de crédit

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des activités de prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit émanant des activités de la CEB : prêts, dépôts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande, si nécessaire, l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le **processus d'autorisation d'encours** est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et détermine sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration approuve chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration en établit le cadre au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, attribue des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le **processus d'octroi de limites :** sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

Le **processus de notation :** deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques de la profession, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou en interne. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque échelon correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

La méthodologie retenue pour la notation interne de contrepartie repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring*, développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales, entités financières, entreprises). Des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences internationales.

La notation interne de transaction, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures, qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux échelons donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est classée *below investment grade* (BIG).

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser, que concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

En millions d'euros

	2011				2010			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	2 543	6 071	3 461	12 075	4 706	5 154	2 128	11 988
Engagements prêts	410	2 204	1 237	3 852	603	1 920	1 480	4 003
Dépôts	3 549	1 409		4 958	1 215	368		1 583
Titres	4 364	1 288	200	5 852	6 496	1 977		8 473
Swap - add on	610	310		920	679	205		884
Forex	38			38	11			11
Swap coll - VAN non couverte	129	60		189	122	19		141
Total	**11 644**	**11 341**	**4 898**	**27 884**	**13 832**	**9 643**	**3 608**	**27 084**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Concentration – Grand risque

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de prêts) vis-à-vis d'une contrepartie ou groupe de contreparties dépassant 10% du capital solide.

La CEB retient comme définition du capital solide, le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital.

Au 31 décembre 2011, de même qu'en 2010, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital solide et sept groupes et deux contreparties individuelles dépassent 10% de ce même capital. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 5,8 milliards, soit 121% du capital solide pour une limite de 800% contre € 4,8 milliards et 114% fin 2010. En sa qualité d'institution financière internationale, la CEB exclut de son analyse les risques «souverains» des pays membres de l'OCDE.

Exposition souveraine[1] de la CEB sur les portefeuilles de prêts et de titres

En millions d'euros

	2011		
	Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE (a)	**6 976**	**1 802**	**8 778**
France	140	920	1 060
Allemagne	735	153	888
Espagne	416	348	765
Chypre	652		652
Portugal	198	200	398
Belgique	369	10	379
Italie	209	160	369
Finlande	256		256
Grèce	196		196
Malte	68		68
Irlande	45	10	55
Estonie	23		23
République slovaque	18		18
Autriche[2]	14		14
Slovénie	1		1
Sous-total zone euro	3 339	1 802	5 141
Hongrie	1 228		1 228
Pologne	972		972
Roumanie	889		889
Danemark	257		257
Suède	191		191
Lituanie	42		42
Lettonie	35		35
Bulgarie	23		23
Sous-total Autres	3 637		3 637

	2011		
	Prêts	Titres	Total
Non-membres de l'UE (b)	**1 331**		**1 331**
Turquie	823		823
Croatie	247		247
Albanie	101		101
Serbie	46		46
Islande	45		45
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	30		30
Bosnie-Herzegovine	19		19
Moldova	10		10
Monténégro	10		10
Saint-Marin	1		1
Total (a)+(b)	**8 306**	**1 802**	**10 108**

(1) Exposition souveraine : États, Administration publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées
(2) État non membre de la CEB : collatéraux reçus sur prêts

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2011, l'encours de prêts s'élève à € 12 milliards, stable par rapport au 31 décembre 2010. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2011. La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2011				2010			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
États	93	2 603	2 612	5 308	919	2 203	1 852	4 974
Administrations publiques	1 002	982	33	2 017	1 037	543	9	1 589
Institutions financières étatiques	247	3		250	228			228
Institutions financières spécialisées	610	33	88	731	617	100	43	760
Autres institutions financières	586	2 350	538	3 474	1 882	2 208	24	4 114
Institutions non financières	5	100	190	294	23	100	200	323
Total	**2 543**	**6 071**	**3 461**	**12 075**	**4 706**	**5 154**	**2 128**	**11 988**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Le montant des rehaussements de crédit, assurant un transfert de risque à 100% est passé de € 3,2 milliards au 31 décembre 2010 à € 3,8 milliards au 31 décembre 2011; ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 3,3 milliards (fin 2010 : € 2,7 milliards) et de collatéraux pour € 0,5 milliard (stable par rapport à fin 2010).

L'impact de ces rehaussements sur le profil de risque du portefeuille de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2011				2010			
	avant		*après*		*avant*		*après*	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 991	16%	2 543	21%	3 532	29%	4 706	39%
A/BBB	6 016	50%	6 071	50%	6 180	52%	5 154	43%
BIG	4 068	34%	3 461	29%	2 276	19%	2 128	18%
Total	**12 075**	**100%**	**12 075**	**100%**	**11 988**	**100%**	**11 988**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Au 31 décembre 2011 l'encours de prêts noté *investment grade* représente 71,3% du portefeuille total, contre 82,3% fin 2010. Les techniques de rehaussements de crédit sont à l'origine d'une modification de l'exposition par type de contrepartie. Ainsi, l'exposition souveraine a augmenté de +34%. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 6% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 1,5 et 9,5.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix emprunteurs principaux :

En millions d'euros

	2011						2010				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%
1. Hongrie			1 228	1 228	10%	Hongrie		1 136		1 136	9%
2. Roumanie		889		889	7%	Roumanie			765	765	6%
3. Turquie			823	823	7%	Chypre	639			639	5%
4. Chypre		652		652	5%	Turquie			616	616	5%
5. Pologne		456		456	4%	Pologne		529		529	4%
6. Crédit Agricole		338		338	3%	Crédit Agricole	463			463	4%
7. Intesa Sanpaolo		299		299	2%	Unicredit		285		285	2%
8. Caixabank		258		258	2%	Kommunekredit	280			280	2%
9. Kommunekredit	257			257	2%	Grèce			271	271	2%
10. Unicredit		254		254	2%	Croatie		267		267	2%
Sous-total	**257**	**3 146**	**2 051**	**5 454**	**45%**	**Sous-total**	**1 382**	**2 216**	**1 652**	**5 251**	**44%**
Autres	2 287	2 925	1 410	6 621	55%	Autres	3 324	2 938	476	6 737	56%
Total	**2 543**	**6 071**	**3 461**	**12 075**	**100%**	**Total**	**4 706**	**5 154**	**2 128**	**11 988**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Engagements de prêts

Les engagements de prêts correspondent à la fraction de projets approuvés encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Au cours de l'année, les engagements de prêts ont légèrement baissé, passant de € 4,0 milliards au 31 décembre 2010 à € 3,9 milliards au 31 décembre 2011. L'augmentation de la part des contreparties notées *investment grade* (68% du total des engagements de financement en 2011 contre 63% en 2010) résulte principalement de la prise en compte des rehaussements de crédit à compter de 2011.

Le tableau ci-suivant détaille les engagements de prêts en faveur des contreparties de la zone euro :

En millions d'euros

	2011				2010			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Pays de la zone euro								
Belgique	75	250		325		40		40
Italie		259		259	135	100		235
Chypre		251		251	48	275		322
Portugal			245	245		345		345
Espagne	50	115	30	195	70	89		159
Allemagne	145	20		165	292			292
France		163		163		100		100
Finlande	100			100				
Irlande		50		50		50		50
Slovénie	40			40				
Autriche[1]		18		18				
Estonie		7		7		24		24
République slovaque						54		54
Sous-total	**410**	**1 133**	**275**	**1 818**	**545**	**1 077**		**1 622**
Autres		1 071	962	2 033	58	843	1 480	2 381
Total	**410**	**2 204**	**1 237**	**3 852**	**603**	**1 920**	**1 480**	**4 003**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

(1) État non membre de la CEB : collatéraux à recevoir

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 95% du total des portefeuilles obligataires.

Le tableau ci-dessous détaille les portefeuilles obligataires en faveur des contreparties de la zone euro et donne la répartition de l'encours en valeur nominale par notation de chacun de ces portefeuilles :

En millions d'euros

	2011				2010			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance								
France	1 237			1 237	1 237	80		1 317
Espagne	245			245	245			245
Portugal			200	200		200		200
Italie		160		160	161			161
Allemagne	115			115	145			145
Pays-Bas	110			110	10			10
Belgique	10			10	20			20
Irlande		10		10		10		10
Autres pays	55			55	5			5
Sous-total	**1 772**	**170**	**200**	**2 142**	**1 823**	**290**		**2 113**
Actifs financiers disponibles à la vente								
Pays-Bas	793			793	925			925
France	557	187		744	846	200		1 021
Allemagne	366			366	674			923
Espagne	303	10		313	289	100		389
Italie		50		50	49			49
Portugal						300		300
Belgique					66			66
Autres pays	573	871		1 444	1 826	1 087		2 689
Sous-total	**2 593**	**1 118**		**3 710**	**4 674**	**1 687**		**6 361**
Total	**4 364**	**1 288**	**200**	**5 852**	**6 496**	**1 977**		**8 473**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales

Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, de titres et d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB. L'ensemble des opérations de swaps est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué pour procéder aux appels de marge, si nécessaire.

Au 31 décembre 2011, l'exposition aux produits dérivés est composée des swaps *add-on* pour € 920 millions et VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit pour € 189 millions. La Banque a reçu des collatéraux sous forme de « *cash* » : 84% et de titres souverains : 16% (*bons du Trésor américain et OAT françaises*). La CEB a signé un contrat de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, de même qu'en 2010.

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2011					2010				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**3 540**	**13 128**	**5 220**	**2 014**	**23 903**	**4 205**	**12 174**	**5 092**	**1 408**	**22 878**
Swaps de devises	3 458	12 654	1 654	709	18 475	3 402	11 550	2 617	662	18 231
Swap d'intérêts	82	474	3 566	1 305	5 428	803	623	2 475	746	4 647
dont : collatéralisés (b)	3 540	13 128	5 220	2 014	23 903	4 205	12 174	5 092	1 408	22 878
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

2. Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un swap de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2011 et 2010, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse notamment les conséquences d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur économique de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. À cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. À chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euro toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2011	Actif	Passif	Instruments dérivés	Position nette 2010
Euro	23 603 780	8 269 950	(14 283 676)	1 050 154	22 508 945	7 160 149	(15 415 139)	(66 343)
Dollar des États-Unis	1 055 368	10 210 106	9 155 505	767	787 270	10 762 415	9 975 375	230
Yen japonais	104 927	137 055	32 809	681	135 645	168 345	33 791	1 091
Dollar canadien	213 770	120 074	(93 536)	160	210 916	117 742	(93 147)	27
Franc suisse	175 316	646 922	471 654	48	194 341	629 017	434 741	65
Autres	930 021	6 699 075	5 769 275	221	883 889	5 883 338	4 999 790	341
Total	**26 083 182**	**26 083 182**	**1 052 032**	**1 052 032**	**24 721 006**	**24 721 006**	**(64 589)**	**(64 589)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le risque de taux peut affecter la rentabilité ou la valeur économique de la Banque au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Il provient principalement de désynchronisation de nature (fixe/révisable) ou de base (Euribor/Libor...) des taux entre actifs et passifs.

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions :

- l'exposition de la CEB au risque de taux est faible
- elle provient du résiduel des opérations non couvertes et présentant un risque de taux, soit principalement les dépôts à très court terme.

L'ALM mesure ce risque en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la marge nette d'intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La marge de la CEB est très peu exposée aux fluctuations de marché parce qu'elle adosse en taux l'actif et le passif. Notamment, les capitaux propres disponibles sont investis dans des titres à revenu fixe détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Appréciation de la couverture du risque de taux

En milliers d'euros

Type de taux	Avant couverture			Instruments de couverture			Après couverture		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	13 083 096	98 688	13 181 784	(3 136 206)	409 375	(2 726 831)	9 946 890	508 063	10 454 953
Encours échéancés	10 304 746	98 688	10 403 434	(3 136 206)	409 375	(2 726 831)	7 168 540	508 063	7 676 603
Encours non échéancés	2 778 350		2 778 350				2 778 350		2 778 350
Taux variable	12 446 899	28 296	12 475 195	3 143 363	9 671	3 153 034	15 590 262	37 967	15 628 229
Total de l'actif	**25 529 995**	**126 984**	**25 656 979**	**7 157**	**419 046**	**426 203**	**25 537 152**	**546 030**	**26 083 182**
Passif									
Taux fixe	(24 135 410)	(409 204)	(24 544 614)	18 718 477	(41 245)	18 677 232	(5 416 933)	(450 449)	(5 867 382)
Encours échéancés	(19 124 090)	(409 204)	(19 533 294)	18 718 477	(41 245)	18 677 232	(405 613)	(450 449)	(856 062)
Encours non échéancés	(5 011 320)		(5 011 320)				(5 011 320)		(5 011 320)
Taux variable	(2 505 050)	(586)	(2 505 636)	(17 658 479)	(51 685)	(17 710 164)	(20 163 529)	(52 271)	(20 215 800)
Encours échéancés	(734 916)	(564)	(735 480)	(17 658 479)	(51 685)	(17 710 164)	(18 393 395)	(52 249)	(18 445 644)
Encours non échéancés	(1 770 134)	(22)	(1 770 156)				(1 770 134)	(22)	(1 770 156)
Total du passif	**(26 640 460)**	**(409 790)**	**(27 050 250)**	**1 059 998**	**(92 930)**	**967 068**	**(25 580 462)**	**(502 720)**	**(26 083 182)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 13 083 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 9 947 millions.

Cette exposition de € 9 947 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 7 169 millions), principalement les dépôts à très court terme (€ 4 713 millions), insensibles aux variations de marché et considérés comme du taux fixe, les titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 242 millions) adossés aux capitaux propres et, marginalement, les prêts à taux fixe non couverts (€ 202 millions).
- des encours non échéancés (€ 2 778 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

En conséquence, la couverture du risque de taux à l'actif est hautement efficace : elle réduit considérablement les risques associés aux opérations à taux fixe et respecte les principes de gestion ALM de la Banque (titres détenus jusqu'à l'échéance adossés aux capitaux propres).

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 24 135 millions, avant couverture, est réduite à € 5 417 millions, après couverture.

Cette exposition de € 5 417 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 5 011 millions), principalement les capitaux propres (€ 2 112 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe et des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.
- des encours échéancés (€ 406 millions), principalement des *Euro Commercial Papers* (ECP) à taux fixe.

En conséquence, la couverture du risque de taux au passif est hautement efficace : elle annule la totalité des risques associés aux opérations d'emprunts à long terme et respecte les principes de gestion ALM de la Banque.

Sensibilité au risque de taux

Le Département ALM étudie le niveau de la marge nette d'intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pb, +/- 100 pb, +/- 200 pb).

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

Au 31 décembre 2011, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont bas. Le *stress test* présenté ci-dessous repose sur une translation uniforme de 10 pb. Cependant, en raison de la faible utilisation de produits non linéaires, un doublement du choc appliqué engendre un doublement de l'impact sur la marge nette d'intérêts.

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pb	Translation parallèle – 10 pb
31/12/2011	(803)	779

La sensibilité de la marge nette d'intérêts mesure l'exposition de la CEB au risque de taux qui provient d'asymétrie marginale entre les natures de taux et les périodes de révision de l'Actif et du Passif.

Elle est calculée en quantifiant la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur l'année glissante qui suit la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pb à la hausse ou à la baisse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Cette simulation de +/- 10 pb est réalisée au niveau de chaque poste du bilan par les algorithmes d'un logiciel dédié. La sensibilité de la marge nette d'intérêts est mesurée dynamiquement sur le périmètre du bilan : on évalue la marge d'intérêts escomptée (en statique ajouté des productions à venir) mois par mois sur l'année future après la date d'arrêté. En conséquence, la sensibilité de la marge nette d'intérêts tient compte à la fois des écoulements des produits du stock d'opérations et d'hypothèses de renouvellement d'encours des principaux postes du bilan effectuées de manière agrégée. Ces renouvellements sont indexés sur des taux FWD calculés pour la simulation.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2011 et des hypothèses de renouvellement, la marge nette d'intérêts augmenterait de € 0,8 million si les taux diminuaient de 10 pb. À l'inverse, elle baisserait de € 0,8 million si les taux augmentaient de 10 pb. L'effet de l'ampleur du *stress test* de taux sur la sensibilité de la marge nette d'intérêts est quasiment linéaire. Comme en 2010, la CEB est donc légèrement exposée à la hausse des taux.

3. Risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcé (voir ratios prudentiels).

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité prévisionnelle avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

En milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	242 980			242 980				242 980
Actifs financiers disponibles à la vente	605 694	619 482	1 053 485	2 278 660	1 087 031	562 284	1 649 315	3 927 976
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	37 356	123 532	1 676 325	1 837 213	5 500 479	6 571 354	12 071 833	13 909 046
Autres créances	4 725 682	242 263		4 967 945				4 967 945
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 320	14 194	150 574	181 088	1 140 044	1 720 605	2 860 649	3 041 736
Total de l'actif	**5 628 032**	**999 471**	**2 880 383**	**9 507 886**	**7 727 554**	**8 854 243**	**16 581 797**	**26 089 683**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 794			70 794				70 794
Dettes représentées par un titre	2 297 191	992 271	1 273 914	4 563 376	13 721 033	4 518 174	18 239 207	22 802 583
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	80 285			80 285				80 285
Total du passif	**2 448 270**	**992 271**	**1 273 914**	**4 714 454**	**13 721 033**	**4 518 174**	**18 239 207**	**22 953 661**
Hors-bilan								
Engagement de financement	281 280	369 200	1 119 520	1 770 000	1 554 519	526 996	2 081 515	3 851 515
Instruments financiers à terme								
A recevoir	2 439 574	752 985	1 467 428	4 659 987	14 646 903	2 942 788	17 589 691	22 249 678
A livrer	(2 293 211)	(712 928)	(1 176 851)	(4 182 990)	(12 970 897)	(2 711 210)	(15 682 107)	(19 865 097)
Total du hors-bilan	**427 642**	**409 258**	**1 410 096**	**2 246 997**	**3 230 525**	**758 573**	**3 989 098**	**6 236 095**
Position de liquidité 2011	**3 607 404**	**416 458**	**3 016 566**	**7 040 428**	**(2 762 954)**	**5 094 642**	**2 331 688**	**9 372 117**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316			230 316				230 316
Actifs financiers disponibles à la vente	381 422	1 973 917	2 245 740	4 601 079	900 221	1 118 526	2 018 747	6 619 826
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	81 033	300 085	1 519 076	1 900 194	5 745 111	5 705 221	11 450 331	13 350 525
Autres créances	1 540 477	5 019	7 537	1 553 033				1 553 033
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 258	99 094	108 978	222 330	971 071	1 880 728	2 851 799	3 074 128
Total de l'actif	**2 247 505**	**2 378 115**	**3 881 332**	**8 506 952**	**7 616 403**	**8 704 474**	**16 320 877**	**24 827 828**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	88 287	5 016	7 529	100 832				100 832
Dettes représentées par un titre	1 559 572	79 476	3 138 274	4 777 322	13 710 601	3 484 850	17 195 450	21 972 772
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 733			78 733				78 733
Total du passif	**1 726 592**	**84 492**	**3 145 803**	**4 956 887**	**13 710 601**	**3 484 850**	**17 195 450**	**22 152 338**
Hors-bilan								
Engagement de financement	88 063	300 000	1 223 937	1 612 000	1 990 533	400 281	2 390 814	4 002 814
Instruments financiers à terme								
A recevoir	1 373 349	101 930	2 981 160	4 456 440	14 533 412	2 774 714	17 308 125	21 764 565
A livrer	(1 734 034)	(45 944)	(2 509 421)	(4 289 399)	(13 119 631)	(2 491 017)	(15 610 648)	(19 900 047)
Total du hors-bilan	**(272 622)**	**355 986**	**1 695 677**	**1 779 041**	**3 404 313**	**683 978**	**4 088 291**	**5 867 332**
Position de liquidité 2010	**248 291**	**2 649 608**	**2 431 205**	**5 329 105**	**(2 689 885)**	**5 903 602**	**3 213 717**	**8 542 822**

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes, y compris le risque juridique et le risque d'image, ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de prévention appropriées. Le dispositif est revu lors de la réunion annuelle du CORO (Comité Organisation et Risques Opérationnels) et la mesure du risque opérationnel est calculée chaque trimestre et présentée dans le rapport trimestriel des risques.

La méthode de l'indicateur de base BIA (*Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années.

Au 31 décembre 2011, la charge des risques opérationnels s'élève à € 20,8 millions, contre € 20,0 millions à fin 2010.

5. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

6. Dispositif prudentiel

Bien que la CEB suive les recommandations du Comité de Bâle (cadre Bâle II), son cadre prudentiel s'organise autour de ses propres ratios. Par conséquent, les ratios peuvent ne pas correspondre à des ratios similaires utilisés par d'autres institutions financières internationales.

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres** permet de s'assurer que le capital utilisable de la CEB pourra absorber un montant raisonnable d'une éventuelle perte découlant de son activité de prêts. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\text{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\text{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : Σ [(principal + intérêts) x probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

La limite est fixée à 100% du capital utilisable de la CEB, à savoir € 2,0 milliards. Le ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 23,5% au 31 décembre 2010 à 30,4% au 31 décembre 2011, suite à une détérioration de la qualité du portefeuille de prêts et à une augmentation des probabilités de défaut.

■ Le ***risk asset coverage ratio*** constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts noté *below investment grade* et s'utilise conjointement à d'autres ratios prudentiels de façon à obtenir une vision plus claire des forces et des faiblesses financières de la CEB. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textit{Risk asset coverage ratio} = \frac{\text{Encours de prêts noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital solide}}$$

- *Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des pays actionnaires notés AAA/AA*

La limite est fixée à 66% du capital solide de la CEB, soit € 3,2 milliards. Ce ratio a augmenté au cours de l'année, passant de 50,7% au 31 décembre 2010 à 72,1% au 31 décembre 2011, conséquence de la détérioration globale du crédit influant à la fois sur le portefeuille noté *below investment grade* et sur le capital solide de la CEB. Le *risk asset coverage ratio* dépasse à présent sa limite, malgré l'augmentation du capital solide de la CEB résultant de la 6ème augmentation de capital.

■ Le **ratio de liquidité renforcé** est conçu pour mesurer la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Ce besoin net de liquidité prend en compte le stock de projets en attente de financement et les cash-flows nets à l'horizon de trois ans. Le ratio de liquidité est « renforcé » par l'inclusion dans le besoin net de liquidité du montant du risque de défaut à l'horizon de trois ans sur le portefeuille de prêts noté *below investment grade*. Les actifs liquides de la Banque sont : les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

La trésorerie ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à trois ans. Au 31 décembre 2011, le ratio de liquidité renforcé est de 128,8%, s'approchant de son niveau de début 2011 de 121,1%. Cet excédent de liquidité reflète la décision de la Banque d'augmenter ses réserves de liquidité suite à la grave crise que connaissent actuellement les marchés financiers et la nécessité d'anticiper d'importants remboursements d'émissions.

■ Le **ratio d'endettement** est un indicateur supplémentaire qui compare l'encours total de la dette après swap aux fonds propres. Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

La limite est fixée à 4 fois les fonds propres de la CEB, soit € 26 milliards. Au cours de l'année ce ratio s'est sensiblement amélioré passant de 3,78 fin 2010 à 2,89 fin 2011, sous l'effet conjugué de la stabilité de la dette et de la croissance des fonds propres de la Banque consécutive à la 6ème augmentation de capital.

■ Le **ratio de portefeuille** constitue un autre indicateur supplémentaire qui compare le total des actifs financiers après swap aux fonds propres. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*). Les fonds propres de la CEB sont constitués du capital souscrit, des réserves, des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et du résultat de l'année.

La limite est fixée à 2 fois les fonds propres de la CEB, soit € 13 milliards. Au cours de l'année, ce ratio s'est sensiblement amélioré passant de 1,86 fin 2010 à 1,41 fin 2011, sous l'effet conjugué de la stabilité des actifs financiers et de la croissance des fonds propres de la Banque consécutive à la 6ème augmentation de capital.

Note C Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leur valeur comptable et leur juste valeur.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les États membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

En milliers d'euros

	Valeur comptable	Juste valeur
31 décembre 2011		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	242 980	242 980
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 658 168	1 658 168
Instruments dérivés de couverture	1 224 143	1 224 143
Actifs financiers disponibles à la vente	3 649 876	3 649 876
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	17 003 413	17 240 687
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 267 665	2 288 856
Total de l'actif	**26 046 245**	**26 304 710**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	587 231	587 231
Instruments dérivés de couverture	477 267	477 267
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 794	70 794
Dettes représentées par un titre	20 958 367	21 693 869
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	80 285	80 285
Total du passif	**22 173 944**	**22 909 446**
31 décembre 2010		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 216 278	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	1 226 344	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	6 332 058	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 437 726	12 325 684
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 241 862	2 316 154
Total de l'actif	**24 684 584**	**23 646 834**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 923	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	445 669	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	100 809	100 809
Dettes représentées par un titre	19 855 536	20 003 788
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 733	78 733
Total du passif	**21 756 670**	**21 904 922**

Note D Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» ou «Passifs financiers à la juste valeur par résultat».

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de «juste valeur» (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan «Instruments dérivés de couverture». Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Le tableau suivant présente la juste valeur, incluant les intérêts, de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	603	(596)	210	(3 248)
Instruments dérivés de change	1 657 565	(586 635)	1 216 068	(1 272 675)
Total	**1 658 168**	**(587 231)**	**1 216 278**	**(1 275 923)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	248 818	(321 070)	149 537	(248 431)
Instruments dérivés de change	975 325	(156 197)	1 076 807	(197 238)
Total	**1 224 143**	**(477 267)**	**1 226 344**	**(445 669)**

Note E Portefeuille-titres

En milliers d'euros

	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur au bilan (*)	*dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*	Valeur au bilan (*)	*dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres*
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	150 455	(18 932)	967 094	
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 498 469	(143 420)	5 364 019	(114 003)
Actions et autres titres à revenu variable	1 379		1 380	
Provisions pour dépréciation	(427)	427	(435)	419
Total	**3 649 876**	**(161 925)**	**6 332 058**	**(113 584)**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	1 089 511		1 230 872	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 178 154		1 010 990	
Total	**2 267 665**		**2 241 862**	
Total du portefeuille titres	**5 917 541**	**(161 925)**	**8 573 920**	**(113 584)**

() y compris les créances rattachées*

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2011 et en 2010.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés selon leur prix de cotation.

Note F Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2011	31/12/2010
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	6 821 882	7 040 588
Créances rattachées	21 504	15 680
Echéances impayées	657	436
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (Note R)	(1 859)	(1 837)
Sous-total	**6 842 184**	**7 054 867**
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 253 107	4 947 375
Créances rattachées	30 409	25 976
Sous-total	**5 283 516**	**4 973 351**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	158 210	87 172
Total des prêts consentis	**12 283 910**	**12 115 390**
Autres créances		
Comptes à vue	2 391	4 405
Dépôts à terme	4 712 998	1 317 420
Sous-total	**4 715 389**	**1 321 825**
Créances rattachées	4 114	511
Total des autres créances	**4 719 503**	**1 322 336**

Au 31 décembre 2011, les prêts sont garantis à hauteur de € 3 802 millions (31 décembre 2010 : € 3 215 millions). Ces garanties, peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte Fiduciaire Sélectif, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif sont détaillés dans la note J.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2011**	**%**	**31/12/2010**	**%**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Pologne	1 354 364	11,22	1 304 019	10,88	502 604	514 767
Hongrie	1 242 756	10,29	1 168 614	9,75	185 134	114 390
Espagne	1 145 901	9,49	1 213 110	10,12	195 000	159 000
Roumanie	888 863	7,36	765 403	6,38	332 929	479 953
France	824 881	6,83	951 224	7,93	162 500	100 000
Turquie	822 782	6,81	615 970	5,14	550 196	749 733
Allemagne [1]	746 696	6,18	678 008	5,66	165 400	292 400
Italie [2]	732 219	6,06	1 010 316	8,43	218 900	234 900
Chypre	651 662	5,40	639 268	5,33	251 049	322 323
Portugal	552 098	4,57	471 598	3,93	245 000	345 000
Finlande	483 042	4,00	673 042	5,61	100 000	
Belgique	349 750	2,90	120 750	1,01	325 000	40 000
Suède [3]	290 545	2,41	234 022	1,95		57 774
Danemark	256 667	2,13	280 000	2,34		
Croatie	246 965	2,04	266 640	2,22	53 596	64 146
Islande	233 626	1,93	237 535	1,98	10 173	10 173
Grèce	195 707	1,62	270 858	2,26		
Lettonie	159 967	1,32	173 735	1,45	25 000	25 000
Slovénie	145 830	1,21	156 391	1,30	40 000	
Albanie	100 550	0,83	76 164	0,64	15 622	40 743
Irlande	97 823	0,81	106 189	0,89	50 000	50 000
Serbie	73 166	0,61	50 923	0,42	53 600	21 100
Bulgarie	72 682	0,60	71 667	0,60	28 000	2 903
Bosnie-Herzégovine	68 625	0,57	85 477	0,71	19 364	25 647
Malte	68 150	0,56	78 250	0,65		
Norvège	65 000	0,54	126 500	1,06		
Lituanie	50 618	0,42	54 029	0,45	102 000	102 000
République slovaque	41 460	0,34	20 151	0,17	25 000	54 126
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	38 753	0,32	39 099	0,33	118 650	92 350
République tchèque	30 257	0,25	31 333	0,26	45 000	45 000
Estonie	22 667	0,19	7 435	0,06	7 258	23 800
Moldova	10 337	0,09	9 313	0,08	9 540	10 587
Monténégro	10 000	0,08			15 000	25 000
Saint-Marin	581	0,01	930	0,01		
Total	**12 074 990**	**100,00**	**11 987 963**	**100,00**	**3 851 515**	**4 002 815**

(1) dont € 247 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : € 223 millions)
(2) dont € 459 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : € 505 millions)
(3) dont € 100 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2011 (31 décembre 2010 : € 100 millions)

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par ligne d'action sectorielle	**31/12/2011**	**%**	**31/12/2010**	**%**	**31/12/2011**	**31/12/2010**
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	110 304		131 228		5 000	8 000
Logement pour les personnes à bas revenus	2 381 164		2 575 277		561 192	310 512
Création et maintien d'emplois viables	2 541 085		2 443 803		640 864	553 102
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 480 723		1 534 222		431 102	519 949
Sous-total	**6 513 276**	**54**	**6 684 530**	**56**	**1 638 158**	**1 391 563**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	723 649		812 654		518 286	535 223
Protection de l'environnement	1 983 695		1 574 498		846 048	1 101 529
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	208 207		224 808		54 879	60 376
Sous-total	**2 915 551**	**24**	**2 611 960**	**22**	**1 419 213**	**1 697 128**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Education et formation professionnelle	1 676 413		1 566 271		502 340	631 886
Santé	953 432		1 111 538		220 894	234 368
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	16 318		13 664		70 910	47 870
Sous-total	**2 646 163**	**22**	**2 691 473**	**22**	**794 144**	**914 124**
Total	**12 074 990**	**100**	**11 987 963**	**100**	**3 851 515**	**4 002 815**

Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	**2009 et avant**	**2010**	**2011**	**Total**
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	2 028 702	1 272 651	537 949	**3 839 302**
Avec au moins un décaissement de prêt	12 213			**12 213**
Total	**2 040 915**	**1 272 651**	**537 949**	**3 851 515**

La Banque garantit des prêts accordés par une institution financière à hauteur de € 56 milliers (€ 129 milliers en 2010). En contrepartie, elle bénéficie de la contre-garantie d'un État membre pour un montant identique.

Note G Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements et mobiliers	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2010	23 748	15 011	6 244	5 869	**50 872**
Acquisitions		520	288	1 112	**1 920**
Cessions					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2010	**23 748**	**15 531**	**6 532**	**6 981**	**52 792**
Valeur brute					
Au 1er janvier 2011	23 748	15 531	6 532	6 981	**52 792**
Acquisitions		1 383	661	548	**2 592**
Cessions			(82)		**(82)**
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2011	**23 748**	**16 914**	**7 111**	**7 529**	**55 302**
Amortissements					
Au 1er janvier 2010		(10 515)	(5 131)	(4 011)	**(19 657)**
Dotations de l'exercice		(798)	(476)	(564)	**(1 838)**
Cessions					
Au 31 décembre 2010		**(11 313)**	**(5 607)**	**(4 575)**	**(21 495)**
Amortissements					
Au 1er janvier 2011		(11 313)	(5 607)	(4 575)	**(21 495)**
Dotations de l'exercice		(845)	(475)	(673)	**(1 993)**
Cessions			82		**82**
Au 31 décembre 2011		**(12 158)**	**(6 000)**	**(5 248)**	**(23 406)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2011	**23 748**	**4 756**	**1 111**	**2 281**	**31 896**
Au 31 décembre 2010	23 748	4 218	925	2 406	**31 297**

Note H Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de régularisation et actifs divers		
Débiteurs divers	2 823	1 613
Charges constatées d'avance	1 881	1 614
Autres comptes de régularisation	337	1 898
Total	**5 041**	**5 125**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	1 700 006	816 989
Créditeurs divers	4 179	3 407
Autres comptes de régularisation	1 077	2 737
Total	**1 705 262**	**823 133**

() Les dépôts de garantie reçus sont afférents aux opérations de swap dites « collatéralisées ». En effet, la Banque bénéfice de contrats de collatéralisation avec la quasi-totalité de ses contreparties pour les contrats en cours au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.*

Note I Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	70 794	80 784
dont Communauté européenne	*65 170*	*76 592*
Emprunts et comptes à terme		19 968
Dettes rattachées		57
Total	**70 794**	**100 809**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	19 453 393	18 840 958
Euro Commercial Paper	390 067	
Dettes rattachées	387 753	426 967
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	727 154	587 611
Total	**20 958 367**	**19 855 536**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de l'Union européenne ont été ouverts à la Banque :

- Cinq comptes destinés à recevoir les contributions de l'Union européenne (Accord de contribution pour les facilités de financement destinées aux PME phase 2 fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize États membres de la CEB en Europe centrale et orientale.

 - En 2001, création du « *EC-Contribution Fund Phare Account* »
 - En 2004, augmentation du « *SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account* »
 - En 2005, augmentation du « *SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account* »
 - En 2006, augmentation du « *SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey* »
 - En 2007, augmentation du « *SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey* ».

 Les comptes « *EC-Contribution Fund MEDA Account* » ouvert en 2002 et « *SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account* » ouvert en 2004 ont été fermés fin 2011.

 Le solde de ces comptes s'élève à € 30 010 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 36 422 milliers).

- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme « *EU Municipal Finance Facility* ».

 - En 2004, création du « *EU Municipal Finance Facility Special Account* »
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme « *EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account* »
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme, « *EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey* » et « *EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey* »

 Le solde de ces comptes s'élève à € 8 048 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 8 897 milliers).

- Les deux comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit « *Preparatory Action Programme* ».

 - En 2007, augmentation du « *Preparatory Action Special Account 2005* »
 - En 2008, augmentation du « *Preparatory Action Special Account 2006* »

 Ces comptes ont été fermés en 2011 (2010 : € 1 951 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie dit « *Energy Efficiency Finance Facility* ».

 - En 2007, création du « *Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account* »
 - En 2008, augmentation avec focus sur les pays dans le cadre de l'Instrument d'Aide de pré-adhésion (IPA) de la Commission européenne, « *Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account* »

 Le solde de ces comptes s'élève à € 13 140 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 14 911 milliers).

- Un compte destiné au financement partiel de projets d'investissement municipal en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'« Instrument d'aide de préadhésion (IPA) » de la Commission européenne et intitulé « *IPF 2008 Municipal Window Special Account* ».

 Le solde de ce compte s'élève à € 2 787 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 3 240 milliers).

- Deux autres comptes pour recevoir des dons de la part de l'Union européenne pour le financement des projets prioritaires : un dans le « Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux » et un autre dans le cadre du « Facilité d'investissement de voisinage ».

 Le solde de ces comptes s'élève à € 2 610 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 2 577 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel des projets de routes rurales et d'adduction et d'assainissement d'eau en Albanie dans le cadre de l'« Instrument d'aide de préadhésion (IPA) » de la Commission européenne.

 - « *IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account* »

 - « *IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account* »

 Le solde de ces comptes s'élève à € 8 576 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 8 594 milliers).

- Un « Compte spécial Suède » a été ouvert en 2010 pour recevoir un don de l'Ambassade de Suède pour le financement d'un projet prioritaire en Bosnie-Herzégovine.

 Le solde de ce compte s'élève à € 1 057 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : nil).

De plus, la CEB gère les trois comptes fiduciaires suivants :

- Le Compte Fiduciaire Norvégien, un mécanisme mis en place en 2003 à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de financer des activités d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux. Les contributions norvégiennes s'élèvent à € 3 000 milliers (quatre versements : un en 2004, un en 2005 et deux en 2007).

 Le solde de ce compte s'élève à € 535 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 549 milliers).

- Le Fonds fiduciaire pour les Droits de l'Homme, un instrument d'assistance destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe a été mis en place en 2008 en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ce compte fiduciaire est alimenté par les contributions de plusieurs États membres : la Norvège (quatre versements : un lors de la création en 2008, un second en 2009 et deux en 2011), l'Allemagne (quatre versements respectifs en 2008, 2009, 2010 et 2011), les Pays-Bas (quatre versements respectifs en 2008, 2009, 2010 et 2011), la Finlande (un versement en 2010) et la Suisse (deux versements en 2011).

 Le solde de ce compte s'élève à € 2 443 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 1 770 milliers).

- Le « *Spanish Social Cohesion Account* » : en 2009, l'Espagne et la Banque ont décidé d'un commun accord la création de ce compte fiduciaire au service de la cohésion sociale en Europe. La contribution de l'Espagne de € 2 millions a été versée pour moitié en décembre 2009 et le solde en juin 2010.

 Le solde de ce compte s'élève à € 1 588 milliers au 31 décembre 2011 (2010 : € 1 873 milliers).

Note J Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

- Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires des États membres de la Banque

c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe

d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration

e) des contributions volontaires de la CEB : en 2011, la Banque a transféré directement au CFS une contribution volontaire du Président du Conseil de direction, à savoir ses indemnités de fonction pour la période du 18 au 31 décembre 2011 auxquelles il avait renoncé.

- Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

En milliers d'euros

1. Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde au 1er janvier 2010		**42 364**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2009		6 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 419
Bonifications de prêts décaissés	3 446	
Dons accordés	81	
Solde au 31 décembre 2010 (a)		**47 256**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2010		5 000
Contributions de la CEB (*)		2
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 182
Bonifications de prêts décaissés	2 929	
Dons accordés	613	
Solde au 31 décembre 2011 (b)		**50 898**
2. Sous-compte des projets bonifiés		
Solde au 1er janvier 2010		**33 056**
Bonifications de prêts décaissés en 2010		3 446
Paiements des bonifications	5 025	
Solde au 31 décembre 2010 (c)		**31 477**
Bonifications de prêts décaissés en 2011		2 929
Paiements des bonifications	5 019	
Solde au 31 décembre 2011 (d)		**29 387**
CFS au 31 décembre 2010 (a) + (c)		**78 733**
CFS au 31 décembre 2011 (b) + (d)		**80 285**

() En 2011, la Banque a transféré directement au CFS une contribution volontaire du Président du Conseil de direction, à savoir ses indemnités de fonction pour la période du 18 au 31 décembre 2011 auxquelles il avait renoncé.*

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de € 14,0 millions en 2011 (2010 : € 13,4 millions).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros

Versements	2011	2010
Monténégro (UNHCR) : projet visant à améliorer les conditions de vie des familles de réfugiés au Monténégro	616	
Géorgie (Conseil de l'Europe) : remboursement	(2)	
Haïti (UNICEF) : remboursement / aide d'urgence aux victimes d'Haïti touchées par le séisme : éducation, santé, nutrition, protection et eau, assainissements et hygiène (WASH - Water, Sanitation and Hygiene)	(1)	100
Bosnie-Herzégovine (UNHCR) : remboursement		(19)
Total	**613**	**81**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Roumanie	303 754	307 415	22 672	27 271
Hongrie	159 447	177 607		
Croatie	105 959	130 270		
Albanie	93 940	71 520	15 621	38 743
Turquie	70 000		180 000	250 000
Pologne	51 022	60 720	238 000	238 000
Serbie	28 500	28 500	21 100	21 100
Bosnie-Herzégovine	19 010	18 294	19 364	647
Bulgarie	12 893	13 910		2 903
Moldova	10 337	9 313	9 540	10 587
République slovaque	7 347	12 118		
Lituanie	5 358	5 946		
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	5 000	5 000	20 350	20 350
Slovénie	598	1 196		
Total	**873 165**	**841 809**	**526 647**	**609 601**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note K Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour engagements de pension	74 142	66 577
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	18 169	15 971
Total	**92 311**	**82 548**

La Banque administre un régime de pension et des avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2011 sur la base des données individuelles au 30 juin 2011.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(86 584)	(80 415)
Excédent / (déficit) actuariel	(86 584)	(80 415)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	12 442	13 838
Provision au 31 décembre	**(74 142)**	**(66 577)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(66 577)**	**(59 710)**
Coût des services rendus	(4 853)	(4 431)
Coût d'intérêt lié à l'actualisation des engagements	(3 423)	(3 610)
Amortissement des écarts actuariels	(445)	
Charge comptable de l'exercice	(8 721)	(8 041)
Prestations versées	1 156	1 174
Provision au 31 décembre	**(74 142)**	**(66 577)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2011	2010
Taux d'intérêt	4,40%	4,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	4,00%	4,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	13	13

L'hypothèse d'âge moyen de départ en retraite a été relevée de 62 ans à 63 ans afin de refléter l'évolution des pratiques de la population.

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(24 397)	(19 427)
Excédent / (déficit) actuariel	(24 397)	(19 427)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	6 228	3 456
Provision au 31 décembre	**(18 169)**	**(15 971)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(15 971)**	**(14 181)**
Coût des services rendus	(1 296)	(1 154)
Coût d'intérêt lié à l'actualisation des engagements	(925)	(795)
Amortissement des écarts actuariels	(116)	18
Charge comptable de l'exercice	(2 337)	(1 931)
Prestations versées	139	141
Provision au 31 décembre	**(18 169)**	**(15 971)**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

L'engagement de la Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 6,00%. L'hypothèse de taux de cotisation patronale au régime d'assurance-maladie a été relevée afin de refléter une augmentation intervenue au 1er janvier 2011.

Note L Capital

Le Conseil de direction a approuvé le 4 février 2011, sur recommandation du Conseil d'administration, la 6ème augmentation du capital de la Banque [Résolution 386 (2011)], qui a pris effet le 31 décembre 2011. Le taux de souscription a atteint 75% ce qui dépasse le seuil minimum de 67%. La période de souscription court jusqu'au 30 juin 2012.

Au 31 décembre 2011, les souscriptions enregistrées s'élèvent à € 1 649 063 milliers dont € 184 530 milliers ont été appelées et versées par incorporation des réserves. Le capital souscrit de la Banque a été ainsi porté à € 4 952 513 milliers au 31 décembre 2011 contre € 3 303 450 milliers au 31 décembre 2010.

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	18,491%
France	915 770	814 114	101 656	18,491%
Espagne	597 257	530 958	66 299	12,060%
Italie	549 692	489 000	60 692	11,099%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,840%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,318%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,318%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,810%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,810%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,590%
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177	2,410%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,409%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,409%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,261%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,210%
Suisse	53 824	43 229	10 595	1,087%
Danemark	53 823	47 879	5 944	1,087%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,904%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,869%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,701%
Irlande	28 998	25 797	3 201	0,586%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,522%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,432%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,401%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,383%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,259%
«l'ex-République yougoslave de Macédoine»	12 723	11 311	1 412	0,257%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,254%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,248%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,205%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,205%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,199%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,196%
Albanie	8 034	7 147	887	0,162%
Estonie	7 637	6 794	843	0,154%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,133%
Moldova	5 488	4 878	610	0,111%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,059%
Saint-Marin	2 921	2 478	443	0,059%
Saint-Siège	82	58	24	0,002%
Total 2011	**4 952 513**	**4 398 245**	**554 268**	**100,000%**
Total 2010	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**	

Le montant du résultat 2011 par titre du capital s'élève à € 21,47 (€ 35,07 pour 2010).

Note M Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (note N).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2011	2010
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	75 690	57 277
Dérivés de couverture	(13 557)	(17 270)
Sous-total	**62 133**	**40 007**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	279 662	220 210
Autres créances	41 024	7 537
Dérivés de couverture	(79 583)	(92 051)
Sous-total	**241 103**	**135 696**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	90 969	92 580
Sous-total	**90 969**	**92 580**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(64)	(142)
Comptes rémunérés	(12 491)	(6 450)
Sous-total	**(12 555)**	**(6 592)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(807 634)	(846 535)
Dérivés de couverture	571 003	725 834
Sous-total	**(236 631)**	**(120 701)**
Autres intérêts et charges assimilés	(4 347)	(4 405)
Marge d'intérêts	**140 672**	**136 585**

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2011	2010
Pologne	46 241	33 875
Hongrie	31 088	23 812
Roumanie	20 991	14 355
Turquie	19 307	21 005
Espagne	18 173	13 268
Italie	17 270	14 972
Allemagne	14 971	10 311
France	14 053	9 602
Chypre	13 403	9 806
Finlande	12 465	10 192
Grèce	11 513	15 056
Croatie	10 641	10 419
Portugal	9 895	4 405
Belgique	4 352	1 825
Suède	3 772	1 658
Malte	3 476	3 957
Danemark	3 416	2 049
Lettonie	3 320	2 742
Slovénie	2 948	2 041
Islande	2 913	2 139
Albanie	2 518	1 686
Lituanie	2 050	2 068
Bosnie-Herzégovine	1 983	1 901
Irlande	1 769	1 282
Serbie	1 654	1 627
Bulgarie	1 576	1 308
Norvège	874	875
« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	861	671
République slovaque	546	304
République tchèque	489	297
Estonie	471	209
Moldova	467	442
Monténégro	162	
Saint-Marin	34	51
Total	**279 662**	**220 210**

Note N Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note M).

En milliers d'euros

	2011	2010
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	38 857	(76 922)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(38 306)	76 826
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 136	(1 194)
Réévaluation des positions de change	101	240
Total	**3 788**	**(1 050)**

Note O Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros

	2011	2010
Dividendes reçus	54	62
Total	**54**	**62**

Note P Commissions et autres charges nettes d'exploitation

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

	2011	2010
Produits bancaires divers	258	253
Frais bancaires	(1 814)	(2 194)
Total	**(1 556)**	**(1 941)**

Note Q Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2011	2010
Charges de personnel		
Salaires et traitements	19 244	18 166
Charges sociales et de pension	6 637	5 511
Autres charges générales d'exploitation	8 733	8 385
Total	**34 614**	**32 062**

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadre élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 171 agents permanents. Au 31 décembre 2010 : 4 hors cadre élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 159 agents permanents.

Note R Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

En milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice	**2011**	**2010**
Dotations nettes aux dépréciations pour prêts et créances sur les établissements de crédit		15
Engagements par signature et divers		(16 124)
Total		**(16 109)**

Le poste «Engagements par signature et divers» concerne l'exécution en 2010 de l'arrêt rendu par le Tribunal Suprême du Royaume d'Espagne dans le cadre d'un litige opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs. La CEB a reçu de l'agent payeur condamné un montant de € 16,5 millions pour non-exécution de ses obligations. Les frais juridiques liés à ce litige s'élèvent à € 0,4 million.

En milliers d'euros

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit	**2011**	**2010**
Total des dépréciations en début d'excercice	1 837	1 822
Dotations nettes aux dépréciations	22	15
Total	**1 859**	**1 837**

Note S Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2011 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur, le 23 février 2012.

Rapport de l'audit externe

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Responsabilité du Gouverneur

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur externe

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournis dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2012

Deloitte & Associés

José-Luis Garcia

Sylvie Bourguignon

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2011

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2011, ainsi que du 20 au 24 février 2012, pour contrôler le bilan et le compte de résultat de la CEB ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, Deloitte & Associés, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2011 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés
- en examinant les états financiers de la Banque pour l'exercice 2011, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 23 février 2012
- en consultant l'Audit interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport d'interim et son rapport détaillé pour l'exercice 2011
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 23 février 2012
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications qu'il a estimés nécessaires et qui lui ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2011, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) édictées par l'Union européenne.

Paris, le 24 février 2012

Ali ACU

Nataša PRAH

Darius MATUSEVIČIUS

Extrait du procès-verbal de la 275e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1544 (2012) CA/PV 275/2012

Paris, le 16 mars 2012

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque
Vu l'article 1, paragraphe 2, du Règlement intérieur du Conseil d'administration
Vu le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2011
Ayant pris acte de la note du Gouverneur du 23 février 2012
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe du 23 février 2012
Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance du 24 février 2012

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2011
2. donne quitus respectivement au Gouverneur M. Raphaël Alomar pour la période allant du 1er janvier 2011 au 17 décembre 2011, et au Gouverneur M. Rolf Wenzel pour la période allant du 18 décembre 2011 au 31 décembre 2011, de leur gestion financière pour l'exercice 2011
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2011 (+ € 106 350 734), comme suit :
 - € 105 350 734 à la Réserve Générale
 - € 1 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 201e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 396 (2012) CD/PV 201/2012

Paris, le 30 mars 2012

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut
Vu l'article 5, paragraphe 1, du Règlement intérieur du Conseil de direction
Vu le bilan, le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2011
Vu la certification de l'auditeur externe du 23 février 2012
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2011
- le rapport du Comité de surveillance du 24 février 2012
Vu la résolution 1544 (2012) du Conseil d'administration

Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2011
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2011 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1544 (2012) du Conseil d'administration du 16 mars 2012 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2011, de € 106 350 734 comme suit :
 - € 105 350 734 à la Réserve Générale,
 - € 1 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif

Bilan après affectation du résultat

En milliers d'euros

	31/12/2011	31/12/2010
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	242 980	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 658 168	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	1 224 143	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	3 649 876	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 283 910	12 115 390
Autres créances	4 719 503	1 322 336
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 267 665	2 241 862
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 896	31 297
Comptes de régularisation et actifs divers	5 041	5 125
Total de l'actif	**26 083 182**	**24 721 006**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	587 231	1 275 923
Instruments dérivés de couverture	477 267	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 794	100 809
Dettes représentées par un titre	20 958 367	19 855 536
Comptes de régularisation et passifs divers	1 705 262	823 133
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	81 285	83 733
Provisions pour risques et charges	92 311	82 548
Total dettes	**23 972 517**	**22 667 351**
Capital		
Souscrit	4 952 513	3 303 450
Non appelé	(4 398 245)	(2 933 712)
Appelé	554 268	369 738
Réserve générale	1 718 322	1 797 501
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(161 925)	(113 584)
Total capitaux propres	**2 110 665**	**2 053 655**
Total du passif	**26 083 182**	**24 721 006**

Dénomination : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : Au 31 décembre 2011, la Banque comptait 40 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : Couverture et page 53 : Gilles Coulon/Tendance Floue - Autres photos : Photothèque CEB
Création : Evolve - Impression : Idéale Prod



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, France

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org

ISSN : 1563-2598